



STELLANTIS

BANQUE STELLANTIS FRANCE

2026

RAPPORT SEMESTRIEL



SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS AU 30 JUIN 2026

1

01 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

3

- 1.1 Activités du groupe Banque Stellantis France 4
- 1.2 Analyse des résultats opérationnels 12
- 1.3 Situation financière 17
- 1.4 Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III 22
- 1.5 Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant Banque Stellantis France 49

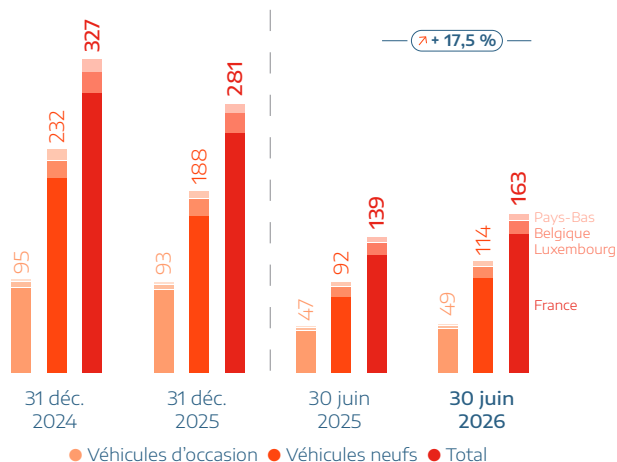
02 COMPTES SEMESTRIELS 2026 CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

55

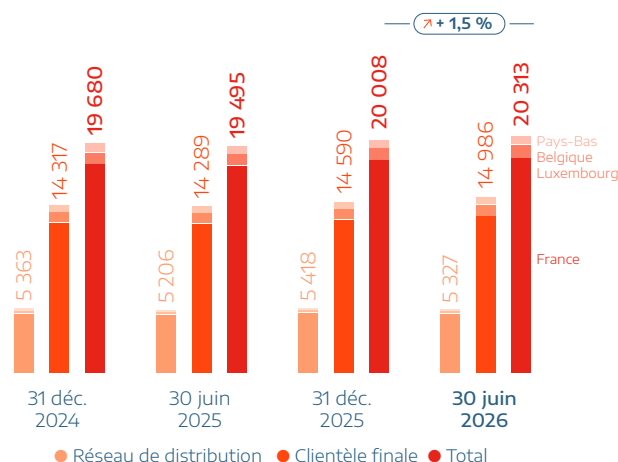
- 2.1 Bilan consolidé 56
- 2.2 Compte de résultat consolidé 57
- 2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 58
- 2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés 59
- 2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés 60
- 2.6 Notes aux états financiers consolidés 61
- 2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 91
- Déclaration de la personne responsable du rapport semestriel 2026 92

CHIFFRES CLÉS AU 30 JUIN 2026

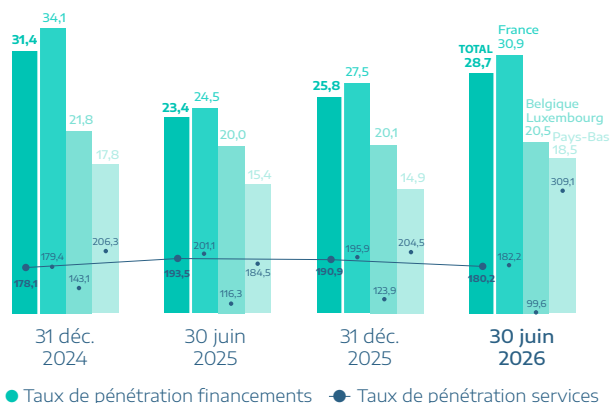
Évolution des véhicules financés à la clientèle finale (en milliers de véhicules)



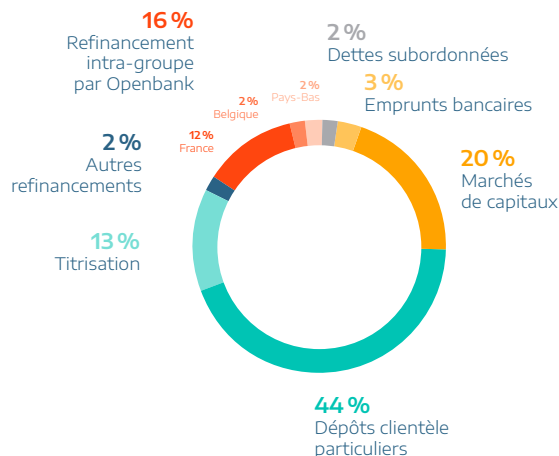
Évolution des encours de financement clientèle finale et réseau de distribution (en millions d'euros)



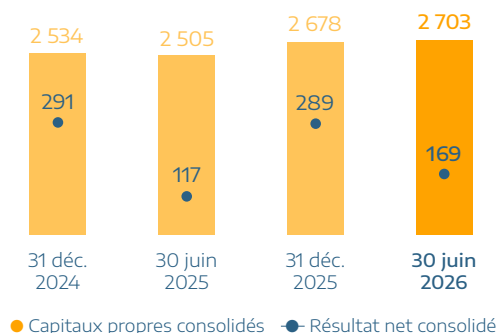
Taux de pénétration financements et services (en % des ventes de véhicules neufs des marques de STELLANTIS/ en % des contrats de financement)



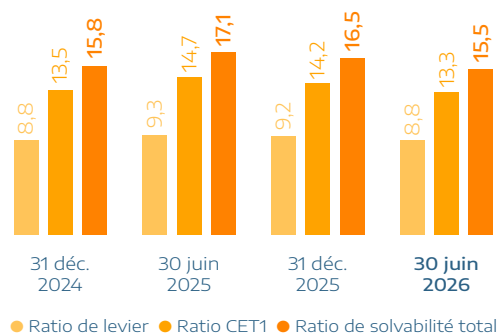
Sources de refinancement au 30 juin 2026



Capitaux propres et résultat net (en millions d'euros)



Ratios de capital (en %)



01

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

1.1 Activités du groupe Banque Stellantis France	4	1.4 Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III	22
1.1.1 Résumé des informations financières	4	1.4.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	25
1.1.2 Activités du groupe Banque Stellantis France	5	1.4.2 Ratio de levier	35
1.2 Analyse des résultats opérationnels	12	1.4.3 Risque de crédit	40
1.2.1 Ventes de véhicules de STELLANTIS	12	1.4.4 Informations relatives au risque de liquidité	44
1.2.2 Activité commerciale du groupe Banque Stellantis France	12	1.4.5 Informations relatives au risque de taux d'intérêt	47
1.2.3 Résultats des opérations	15	1.5 Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant Banque Stellantis France	49
1.3 Situation financière	17	1.5.1 Présentation générale de Banque Stellantis France	49
1.3.1 Actifs	17	1.5.2 Actionnariat – structure du capital social	49
1.3.2 Dépréciations sur créances douteuses	17	1.5.3 Conseil d'Administration et organes de direction	50
1.3.3 Politique de refinancement	18	1.5.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration	51
1.3.4 Sécurité de la liquidité	20	1.5.5 Responsables du contrôle des comptes	54
1.3.5 Notations de crédit	21		

1.1 Activités du groupe Banque Stellantis France

1.1.1 Résumé des informations financières

Les informations financières présentées dans le présent rapport semestriel ont été préparées dans le respect des normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par les pays membres de l'Union européenne.

Les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2026 ont fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes du groupe Banque Stellantis France, PricewaterhouseCoopers Audit et Forvis Mazars.

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation en %
Produit net bancaire	403	335	20,3 %
Charges générales d'exploitation et assimilées	(119)	(117)	1,7 %
Coût du risque	(52)	(40)	30,0 %
Résultat d'exploitation	232	178	30,3 %
Autre résultat hors exploitation	(3)	(1)	200,0 %
Résultat avant impôt	229	177	29,4 %
Impôt sur les bénéfices	(60)	(60)	0,0 %
RÉSULTAT NET	169	117	44,4 %

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025	Variation en %
Actif			
Caisse, banques centrales, CCP	1 213	1 241	(2,3 %)
Actifs financiers	20	18	11,1 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	540	631	(14,4 %)
Prêts et créances sur la clientèle	20 313	20 008	1,5 %
Actifs d'impôts	5	53	(90,6 %)
Autres actifs	829	722	14,8 %
Opérations de location simple	170	147	15,6 %
Immobilisations corporelles	17	17	0,0 %
Immobilisations incorporelles	29	32	(9,4 %)
TOTAL DE L'ACTIF	23 136	22 869	1,2 %
Passif			
Passifs financiers	9	14	(35,7 %)
Dettes envers les établissements de crédit	3 593	3 434	4,6 %
Dettes envers la clientèle	8 425	7 929	6,3 %
Dettes représentées par un titre	6 073	6 596	(7,9 %)
Passifs d'impôts	887	835	6,2 %
Autres passifs	1 095	1 032	6,1 %
Dettes subordonnées	351	351	0,0 %
Capitaux propres	2 703	2 678	0,9 %
TOTAL DU PASSIF	23 136	22 869	1,2 %

Encours de financement par segment de clientèle

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025	Variation en %
Réseau de distribution	5 327	5 418	(1,7 %)
Clientèle finale	14 986	14 590	2,7 %
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	20 313	20 008	1,5 %

1.1.2 Activités du groupe Banque Stellantis France

1.1.2.1 Présentation

Stellantis Financial Services Europe, entité financière de STELLANTIS (né de la fusion en janvier 2021 des groupes automobiles PSA et FCA), spécialisée dans le financement automobile et Openbank (anciennement Santander Consumer Finance), filiale de Banco Santander, spécialisée dans le crédit à la consommation, ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat financier portant sur 11 pays en Europe. Ce partenariat a évolué le 31 mars 2022 suite à la décision de STELLANTIS de réorganiser ses activités de financement en Europe, afin de proposer des offres de financement cohérentes, pays par pays, et attractives pour l'ensemble des clients, concessionnaires et distributeurs des marques de STELLANTIS dans les différents pays d'Europe.

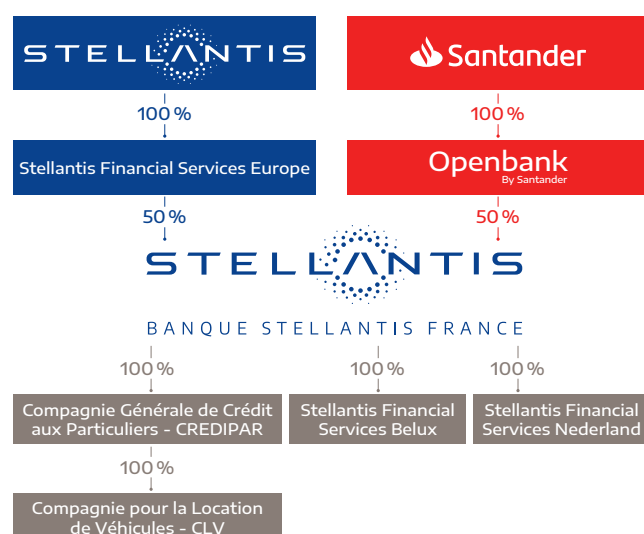
Cette réorganisation a été effective à compter du 3 avril 2023, date à laquelle Santander Consumer Finance a été confirmé en tant que partenaire exclusif de STELLANTIS, par le biais de sociétés communes (co-entreprises détenues à 50 % par chacun des deux partenaires) pour les activités de financement, exception faite de la location longue durée à la clientèle de professionnels et d'entreprises, pour la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Pologne, les Pays-Bas et, par le biais d'un accord commercial au Portugal.

À cette même date, la dénomination sociale de PSA Banque France a été modifiée pour devenir « Banque Stellantis France » et son périmètre d'intervention s'est élargi à l'ensemble des marques de STELLANTIS commercialisées en France, à savoir Peugeot, Citroën, DS, Opel, Fiat, Abarth, Alfa Romeo, Jeep, Maserati, Dodge et Ram pour toutes les techniques de financement et toutes les typologies de clientèle, exception faite de la location longue durée pour la clientèle de professionnels et d'entreprises.

A. Organisation

Banque Stellantis France est contrôlée à 50/50 par Stellantis Financial Services Europe et par Openbank, et se trouve consolidée par intégration globale au sein du groupe Santander.

Structure du groupe Banque Stellantis France



Le 30 mai 2023, Banque Stellantis France a acquis, auprès de Stellantis Financial Services España (co-entreprise basée en Espagne et détenue à 50 % par Stellantis Financial Services Europe et 50 % par Santander Consumer Finance), les titres des sociétés Stellantis Financial Services Belux et Stellantis Financial Services Nederland. Le groupe Banque Stellantis France consolide désormais par intégration globale ces deux sociétés de financement automobile opérant en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

En mai 2026, la fusion entre Santander Consumer Finance et Openbank (banque en ligne et aussi filiale de Banco Santander) est intervenue dans le cadre d'une restructuration au sein de Banco Santander. L'entité Santander Consumer Finance S.A. a alors été renommée Open Bank S.A..

Banque Stellantis France offre une gamme complète de produits financiers destinés à ses clients finaux ainsi qu'aux réseaux de distribution des marques de STELLANTIS assortis de produits d'assurance et de services, permettant aux clients de bénéficier d'une offre globale et cohérente sur le lieu de vente des voitures. Le groupe Banque Stellantis France assure également aux réseaux de distribution des marques de STELLANTIS le financement de leurs stocks de véhicules neufs, de véhicules d'occasion, de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que celui du besoin en fonds de roulement.

Banque Stellantis France est un établissement de crédit qui détient à 100 % :

- en France, CREDIPAR qui possède elle-même 100 % de CLV ; et
- depuis le 30 mai 2023, les sociétés Stellantis Financial Services Belux et Stellantis Financial Services Nederland, qui sont deux sociétés de financement automobile opérant, pour la première en Belgique et au Luxembourg et pour la seconde, aux Pays-Bas.

Les entités Banque Stellantis France, CREDIPAR et CLV sont implantées et exercent leur activité sur l'ensemble du territoire français depuis leur siège social, sis au 43, rue Jean-Pierre Timbaud, Poissy (78300) et leurs trois agences (Grand Paris, Lyon et Rennes).

B. Organisation de la coopération entre Stellantis Financial Services Europe et Openbank

La coopération entre Stellantis Financial Services Europe et Openbank s'organise au sein du groupe Banque Stellantis France au travers d'une gouvernance partagée.

Les règles de gouvernance des comités, mises en place dans le cadre de la coopération dans tous les domaines (commerce, risque, finance, marketing, etc.), sont compatibles avec le cadre réglementaire de la gouvernance d'entreprise.

C. Activités et stratégie

Son modèle économique, fondé sur sa proximité avec les marques de STELLANTIS et leurs réseaux de distribution ainsi que sur le support financier du groupe Santander, s'appuie sur :

- **un panel de marques et de réseaux de distribution complémentaires et performants** : Peugeot, Citroën, DS, Opel, Fiat, Fiat Professional, Jeep, Abarth, Alfa Romeo, Lancia, Maserati, Leapmotor, Pro'One, SPOTICAR ;

- **une offre de solutions de financement complète, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des différents réseaux ainsi qu'à ceux de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux grâce à des équipes terrain engagées permet au groupe Banque Stellantis France de développer des solutions de financement et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins.

L'offre du groupe Banque Stellantis France est également proposée dans le réseau Aramis spécialiste de l'achat en ligne, par téléphone ou auprès de son propre réseau d'agences de véhicules neufs toutes marques ou de véhicules d'occasion reconditionnés ; Aramis est une société de STELLANTIS. Ces offres sont également proposées depuis fin 2024 auprès de partenaires spécialistes du VO sous la marque dédiée « Mobilité & Services by Credipar » ;

- **une relation privilégiée avec les marques de STELLANTIS et leurs réseaux de distribution.** Les solutions de financement, d'assurance et de services sont commercialisées par l'intermédiaire des réseaux de distribution des marques, avec une approche globale qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule, mais également en ligne sur les sites internet des marques et des réseaux de distribution. Le taux de renouvellement d'un véhicule auprès de ces marques est habituellement plus élevé lorsque les clients financent leurs véhicules via le groupe Banque Stellantis France. Ces solutions sont généralement développées pour tous types d'énergies et certaines offres peuvent également accompagner des stratégies spécifiques comme l'électrification des marques ou encore le développement de véhicules sans permis ;
- **un système d'information performant intégré dans le point de vente qui évolue afin d'être au plus près des affaires en cours des réseaux.** Les systèmes d'information du groupe Banque Stellantis France sont intégrés à ceux des marques de STELLANTIS, permettant ainsi aux distributeurs de ces marques de faire une proposition commerciale globale portant sur le véhicule, son financement et d'éventuels services accessoires. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de crédit directement chez le distributeur du véhicule ;

- **une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options facultatives d'assurances et de services liées au véhicule ou accessoires à son financement, proposées soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche *one-stop shopping* est de rendre les financements, assurances et services globalement plus attractifs pour les clients. Cette offre prend en compte les évolutions du comportement du client vers plus de mobilité ;

- **une exploitation optimale des outils digitaux au profit du parcours client et de la relation avec le point de vente.** Afin d'accompagner l'évolution du comportement des clients lors du choix du véhicule, le groupe Banque Stellantis France propose des solutions en ligne sur le site des marques et des réseaux de distribution. Ces parcours digitaux, proposés à l'ensemble des marques de STELLANTIS, offrent des solutions complètes de vente et de financement de véhicules neufs ou d'occasion, soit 100 % en ligne, soit avec une finalisation en points de vente. Des dispositifs d'aide en ligne ou au téléphone sont par ailleurs mis en place afin de répondre instantanément à toutes les questions des clients pour finaliser leur démarche ;

- **une politique de refinancement diversifiée.** Le groupe Banque Stellantis France bénéficie des financements levés sur les marchés de capitaux (titres de créances négociables et émissions obligataires sous-programme EMTN), apportés par les opérations de titrisation de créances, de la collecte d'épargne auprès du grand public, d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) et de lignes bancaires bilatérales, en complément du financement intra-groupe fourni directement par Openbank.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire financier intégré à STELLANTIS, le groupe Banque Stellantis France opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux de ses propres risques. La politique commerciale est quant à elle déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing et commerciale des marques de STELLANTIS. Le système de gestion des actifs repose sur une politique robuste d'acceptation des crédits accordés aux particuliers, basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement aux entreprises.

1.1.2.2 Offre de produits et services

Le groupe Banque Stellantis France propose en France, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas des offres de financement, d'assurances et de services ainsi que d'épargne grand public en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Espagne :

- **le financement à la clientèle finale représente 74 % des encours consolidés de financement au 30 juin 2026.**

L'offre aux particuliers se compose d'un ensemble de solutions incluant des financements à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que des solutions de location avec ou sans option d'achat. Cette offre continue de s'enrichir afin de s'adapter aux nouveaux comportements de ses clients particuliers qui souhaitent des solutions globales de mobilité et liées à leur usage. Le véhicule est au centre de leur mobilité, mais il doit faire partie de leur écosystème qui englobe tous les moyens de transport à disposition.

Les solutions mises en œuvre se déclinent également pour les clients professionnels, via des formules de crédit-bail, associées à des services facilitant la vie du conducteur ou du gestionnaire de parc ;

- **le financement au réseau de distribution représente 26 % des encours consolidés au 30 juin 2026.** Des solutions de financement sont mises à la disposition des réseaux de distribution des marques de STELLANTIS afin de leur permettre de financer leur stock de véhicules neufs, de véhicules d'occasion et de pièces détachées, ainsi que leur besoin en fonds de roulement ou leurs investissements ;

- **les assurances et les services.** Le groupe Banque Stellantis France propose à sa clientèle une offre complète et évolutive d'assurances et de services, conçue pour accompagner durablement les usages de mobilité et sécuriser l'ensemble des solutions de financement distribuées :

- les assurances liées au financement qui couvrent l'ensemble des risques susceptibles d'affecter la situation du client ou de son véhicule financé :
 - l'assurance décès-invalidité incluant des garanties Hospitalisation ou Chômage. L'assurance LOCATIVE permet également au client, en cas d'événements familiaux (mariage, naissance, décès, etc.) ou d'événements temporaires grevant son budget (hospitalisation, perte d'emploi, etc.), de restituer son véhicule et de mettre fin à son financement par anticipation,
 - les assurances Perte Financière qui interviennent en cas de perte totale du véhicule financé, qu'elle résulte d'un vol ou d'un accident. En 2025, le groupe Banque

Stellantis France a par ailleurs renforcé ses produits de perte financière avec de nouvelles offres dédiées à la location longue durée (Garantie Perte Financière, GPF) et au crédit-bail (Sécurité Remplacement Flottes) permettant aux clients de bénéficier d'une garantie complète en cas de sinistre total d'un véhicule financé quelle que soit la technique de financement retenue.

Ces nouvelles prestations viennent renforcer le catalogue produit des assurances, déjà enrichi en 2023 avec Sécurité Remplacement Plus et en 2024 avec la nouvelle prestation LOCATIVE PRO, développée sur le modèle de l'offre LOCATIVE des particuliers ;

- les assurances liées aux véhicules telles que :

- les extensions de garantie pour les véhicules neufs et d'occasion. À ce titre, le groupe Banque Stellantis France accompagne le déploiement des labels de véhicules d'occasion SPOTICAR et CERTIFIED de STELLANTIS en proposant une gamme de produits d'extension de garantie et maintenance dédiée. Le premier semestre 2026 a été marqué par le déploiement d'une nouvelle gamme de produits d'extensions de garantie, de maintenance et de services au bénéfice des concessionnaires et acheteurs de véhicules d'occasion,
- l'assurance automobile *Drive & Connect*, élaborée et distribuée par ses partenaires assureurs et courtiers, a été revue afin d'être disponible pour l'ensemble des véhicules neufs de STELLANTIS et les véhicules d'occasion des marques Peugeot, Citroën, DS et Opel équipés d'un boîtier télématique. Cette offre innovante vient compléter les formules d'assurance automobile Tous Risques. Le groupe Banque Stellantis France accompagne également le développement des nouvelles mobilités grâce à l'offre assurance automobile dédiée aux véhicules sans permis Ami et Topolino. Cette offre dédiée connaît un fort engouement auprès des clients et de leurs familles,

En 2025, les prestations d'assistance ont été étendues à la clientèle professionnelle avec le lancement du Pass Sérénité Pro avec des garanties dédiées à la clientèle B2B, venant renforcer l'offre d'assistance aux particuliers ;

- **l'épargne grand public.** L'activité d'épargne grand public « DISTINGO Bank » est constituée des livrets d'épargne et de comptes à terme fixe. Au premier semestre 2026, l'encours de dépôts progresse de 491 millions d'euros, notamment grâce au succès rencontré à l'international, en Allemagne et aux Pays-Bas mais également sur le marché français. Enfin, le service client maintient un niveau d'excellence reconnu, avec une note moyenne de satisfaction de 9,5/10, confirmant sa capacité à répondre efficacement aux attentes d'un large public.

A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment de clientèle :

- les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers et les entreprises, à travers des solutions de financement à crédit ou de location ;

- les activités de prêts au réseau de distribution des marques de STELLANTIS correspondent à des financements de stock de véhicules neufs (VN), de véhicules d'occasion (VO) et de pièces détachées. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, sous forme de prêts et locations, pour financer les véhicules et matériels utilisés dans leur activité courante, de financements de besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts de trésorerie, des prêts immobiliers pour financer leurs locaux, et d'autres types de produits parmi lesquels des comptes courants classiques.



B. Activités de financement de la clientèle finale

Le groupe Banque Stellantis France finance l'achat et la location avec ou sans option d'achat de véhicules neufs et d'occasion auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises (exception faite de la location longue durée pour les professionnels et les entreprises) au travers des réseaux de concessionnaires des marques de STELLANTIS. Les solutions de financement proposées incluent des assurances et des services qui protègent le client et/ou son véhicule.

Le groupe Banque Stellantis France est aussi le partenaire financier exclusif des quadricycles Citroën Ami et Fiat Topolino.

En 2026, le groupe Banque Stellantis France a soutenu le lancement des nouveaux modèles de toutes les marques de STELLANTIS par la mise en place d'offres fidélisantes proposant à la fois le financement, l'assurance et les services en s'appuyant notamment sur des solutions de location. Les taux d'intérêt proposés à la clientèle sont principalement des taux fixes.

Des offres promotionnelles bénéficiant du support des marques peuvent également être proposées à la clientèle afin de dynamiser les ventes de véhicules ou de favoriser la commercialisation de certains modèles. Les procédures habituelles de score et de tarification sont également appliquées à ce type de financement.

En 2026, et comme les années précédentes, le groupe Banque Stellantis France, en partenariat avec les marques de STELLANTIS, s'inscrit de manière active dans le programme gouvernemental de leasing social. À fin juin 2026, 14 214 VN électriques ont ainsi fait l'objet d'une location auprès de la clientèle éligible.

Politique commerciale et taux de pénétration

Le groupe Banque Stellantis France travaille de manière privilégiée avec les réseaux de distribution de l'ensemble des marques de STELLANTIS. Au cours du premier semestre 2026, il a financé 28,7% des véhicules neufs immatriculés en France, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas par les marques de STELLANTIS.

Le taux de pénétration est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules neufs au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers immatriculés en France, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas par l'ensemble des marques de STELLANTIS. Le nombre de nouveaux véhicules immatriculés inclut les véhicules achetés au comptant, donc sans financement.

Les solutions de financement sont commercialisées par l'intermédiaire de ces réseaux de distribution, avec une approche globale visant à proposer à la clientèle finale, au moment de la vente du véhicule, une offre de financement, d'assurances et de services. Ces solutions évoluent en fonction du besoin des clients pour une mobilité simple et facile.

Les systèmes d'information du groupe Banque Stellantis France sont intégrés à ceux des marques, donnant au réseau de distribution une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation avec les clients. Cette capacité de *one-stop shopping* est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de financement directement auprès du distributeur. Ce système d'information intégré est aussi un levier majeur de réduction des coûts et du temps de traitement des demandes.

Accompagnant la communication et les offres des marques de STELLANTIS sur leurs sites internet, le groupe Banque Stellantis France a aussi développé des outils de simulation de financement disponibles sur les sites des marques et des réseaux de distribution. Ces solutions digitales continuent d'évoluer de manière permanente pour répondre aux besoins des réseaux, marques et clients du groupe Banque Stellantis France.

Financements de VN et VO à la clientèle finale

Le financement d'une vente par un crédit se fait principalement à mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts. Dans certains cas, des offres de crédit ballon peuvent également être proposées à la clientèle et se caractérisent par une dernière mensualité plus importante que les précédentes. Dans ce dernier cas, le client, propriétaire du véhicule financé par le crédit, a la possibilité de revendre son véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalant à la dernière mensualité (paiement ballon) selon l'engagement de reprise du véhicule signé par le concessionnaire au moment de l'acquisition du véhicule.

Ce financement peut être total ou partiel. L'emprunteur a en effet la possibilité d'effectuer un apport personnel couvrant une partie du prix du véhicule et de recourir à un financement pour le montant résiduel. Dans tous les cas, le montant du financement ne peut excéder 100 % du prix du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients (principalement les particuliers) choisissent de financer partiellement le prix d'achat de leur véhicule.

Les durées de financement s'échelonnent principalement entre un et six ans. Les remboursements sont généralement mensuels. Il est possible dans certains cas de décaler la première échéance à 60 ou 90 jours. L'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à tout moment. Des pénalités peuvent dans ce cas être demandées au client.

Les financements de véhicules octroyés par le groupe Banque Stellantis France peuvent être assortis de garanties, notamment en fonction du type de véhicule financé et/ou en raison du profil de risque du client, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise.

Le groupe Banque Stellantis France peut ainsi demander le cautionnement d'un tiers. Pour la clientèle d'entreprises, une garantie sur des actifs de l'entreprise ou sur son fonds de commerce peut être également demandée.

Activités de location à la clientèle finale

Les activités de location sont constituées pour les particuliers par la location longue durée (LLD) ainsi que par la location avec option d'achat (LOA) ou le crédit-bail (CB) pour les professionnels. Ces différents types de locations sont comptabilisés comme des locations financières dans les comptes consolidés du groupe Banque Stellantis France, et sont intégrés aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme des actifs immobilisés dans les comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales.

Ainsi, le groupe Banque Stellantis France achète des véhicules aux concessionnaires et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe Banque Stellantis France reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme du contrat de LOA ou de CB, le client a le choix d'exercer son option d'achat ou de rendre le véhicule. Comme pour les contrats de LLD, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage alors à racheter le véhicule au groupe Banque Stellantis France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de rachat du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe Banque Stellantis France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location (le concessionnaire ou le constructeur respectant leur engagement de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe Banque Stellantis France n'en est pas pour autant affecté. Cependant, le groupe Banque Stellantis France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si, au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le prix prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers futurs non versés par le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice financier dû à la résiliation anticipée du contrat.

Acceptation, règlement et recouvrement

Le groupe Banque Stellantis France a développé des scores d'acceptation différenciés pour :

- les financements portant sur des VN ou sur des VO ;
- les financements accordés à une clientèle de particuliers ou de professionnels ;
- les différentes techniques de financement : crédit ou location.

Les données utilisées pour évaluer le risque de contrepartie des emprunteurs proviennent notamment des renseignements et/ou documents fournis directement par les clients et complétés, le cas échéant, par des informations issues de bases de données internes établies à partir des profils détaillés des clients et de leurs historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées grâce aux différentes bases de données mises à disposition par les organismes publics (tels que la Banque de France). Pour la clientèle d'entreprises, le groupe Banque Stellantis France utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales afin de vérifier leur solvabilité. En cas de refus de financement, le groupe Banque Stellantis France conserve le dossier pendant une période de six mois, ce qui peut engendrer une alerte en cas de nouvelle demande de financement émanant du même client pendant cette période.

Les échéances et les loyers sont en général réglés par prélèvement automatique. En cas de détection d'impayé, un second prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des envois de courriers ou des appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivant la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Le groupe Banque Stellantis France utilise à la fois des équipes internes de recouvrement amiable pour tenter de résoudre cet incident et un prestataire extérieur qui intervient en support de l'équipe interne et prend en charge le démarrage de la procédure.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 65 jours, les équipes du recouvrement précontentieux reprennent la gestion de ces incidents de paiement. Des courriers sont alors adressés aux clients, appuyés également par des appels téléphoniques. En fonction des éléments constitutifs du dossier et des informations communiquées par le client, les équipes de recouvrement déterminent la solution qui semble la plus adaptée à la situation du client afin qu'il soit procédé à la mise à jour des arriérés de paiement. Il pourra être envisagé de demander à un spécialiste du recouvrement à domicile d'intervenir auprès du client ou de mettre en place des solutions de réaménagement de dettes, et si aucune de ces solutions ne semble appropriée, de proposer la reprise du véhicule financé de façon amiable ou judiciaire, déclenchant alors la résiliation du contrat de financement.

Après la reprise du véhicule, le groupe Banque Stellantis France met en œuvre les procédures légales existantes (par exemple, les enchères) pour revendre le véhicule.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 150 jours, les dossiers de financement sont déclarés déchu de leur terme et les équipes du recouvrement contentieux vont essayer de récupérer le solde total du financement en tentant tout d'abord de trouver un ultime arrangement avec les clients concernés avant de lancer des procédures plus contraignantes ou de reprendre possession du véhicule si cela n'a pas pu être fait antérieurement.

Lorsque des impayés subsistent au-delà des 48 mois pour les financements par crédit ou des 24 mois pour les contrats de location après la déchéance du terme, les équipes du recouvrement contentieux demandent l'intervention de prestataires externes spécialisés afin de recouvrer les impayés et, le cas échéant, de procéder à une cession de créances.



C. Activités de financement au réseau de distribution

Le groupe Banque Stellantis France propose des solutions de financement pour les stocks de véhicules neufs, de démonstration, d'occasion et de pièces détachées détenus par les distributeurs des marques de STELLANTIS. En complément de cette activité principale, d'autres types de financement sont également proposés aux concessionnaires de ces marques afin de répondre à leurs besoins d'exploitation (fonds de roulement, comptes courants, etc.) ou d'investissement.

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs rachats de véhicules dans le cadre d'engagements de reprise ou de retour de locations et crédits ballon. Le financement couvre la totalité du prix de reprise du véhicule par les concessionnaires, dans la limite d'un montant global fixé pour chaque concessionnaire. Une revue régulière, et a minima annuelle, de la solvabilité et de la situation globale des concessionnaires est menée par le groupe Banque Stellantis France afin d'ajuster, si nécessaire, les limites des financements.

D. Activités assurance et services

Depuis de nombreuses années, le groupe Banque Stellantis France étoffe son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance et de services élaborés avec :

- *Stellantis Insurance*, la ligne-métier assurance détenue, depuis 2015, à 50/50 par Stellantis Financial Services Europe et Openbank qui commercialise, en particulier, des produits d'assurance emprunteur et de perte financière ainsi que des extensions de garantie VO depuis début 2022 pour le label SPOTICAR, depuis juin 2023 pour le label CERTIFIED et depuis 2025 pour l'activité en marque blanche auprès de distributeurs ne bénéficiant pas des labels SPOTICAR ou CERTIFIED. Le premier semestre 2026 a été marqué par le déploiement de la nouvelle gamme de services VO, une étape importante pour soutenir les ventes de véhicules d'occasion en offrant plus de valeur pour les clients de Banque Stellantis France tout en simplifiant l'activité du réseau de concessionnaires ;
- *Assurance Automobile by Stellantis Insurance*, le programme d'assurance automobile des marques de STELLANTIS distribué par les courtiers partenaires du groupe Banque Stellantis France et porté en majeure partie par le groupe AXA, permet de proposer à tous les clients, et pour tous les modèles de STELLANTIS, des solutions d'assurance automobile flexibles et innovantes. Ce programme accompagne également les lancements de nouveaux véhicules et renforce les différentes stratégies de STELLANTIS pour des clients financés, mais également non financés. L'offre *Drive & Connect* a été étendue en 2025 à l'ensemble des marques de STELLANTIS. Aussi, l'offre dédiée aux véhicules sans permis, Ami et Topolino, rencontre un vif succès auprès des clients et de leurs familles ;
- des assureurs partenaires qui commercialisent des programmes d'assistance ;
- les marques de STELLANTIS pour les services automobiles élaborés et distribués par STELLANTIS, comme les contrats de maintenance ou les services connectés.

Le groupe Banque Stellantis France propose ainsi à sa clientèle finale, conjointement ou non avec l'offre de financement, une gamme complète de produits d'assurance et de services liés à la personne ou au véhicule.

L'objectif poursuivi avec une offre 360° est de permettre une approche globale autour de la vente du véhicule, son financement et la proposition de services complémentaires facultatifs lors d'un unique contact au point de vente du véhicule. Les offres commerciales qui peuvent être composées de plusieurs services, en sus des prestations proposées individuellement, permettent également de bénéficier de conditions encore plus compétitives tout en protégeant au mieux le client et le véhicule et en s'adaptant à des besoins toujours plus importants de flexibilité et de liberté.

Ainsi, des offres très spécifiques incluant le financement, l'assurance et les services complémentaires sont commercialisées, comme « Pack Perspectives » pour Peugeot, le Pack Pro ou Crédit-Bail Business pour toutes les marques ou encore l'offre *Trust & Go* avec SPOTICAR.

Le groupe Banque Stellantis France complète également son offre conformément à la stratégie de distribution multicanale en permettant à sa clientèle d'acquiescer sur le lieu de vente du véhicule ou en ligne une large gamme de produits et services concernant le véhicule, son entretien ou son assurance.

En parallèle de ces produits financiers qui associent connectivité et souplesse, le groupe Banque Stellantis France continue les lancements des services toujours plus flexibles avec ses partenaires, que cela soit avec :

- *LOCATIVE/LOCATIVE PRO*, prestation innovante qui permet au client, à l'occasion d'un changement de vie impactant (perte d'emploi, mariage, naissance, invalidité, incapacité, baisse d'activité), de restituer son véhicule dès le sixième mois sous accord des conditions de restitution mettant ainsi fin à son contrat de financement ;
- l'assurance automobile connectée (*Drive & Connect 2.0*), proposée aux particuliers et aux professionnels, qui utilise les données du boîtier interne natif des véhicules et qui s'enrichit de garanties spécifiques aux véhicules électriques.

E. Activité d'épargne grand public

La gestion d'une activité d'épargne grand public permet au groupe Banque Stellantis France d'être présent sur le marché de l'épargne en ligne tout en diversifiant ses sources de refinancement. Les offres de *DISTINGO Bank*, de livrets d'épargne et de comptes à terme à taux fixe, s'adressent aux particuliers résidant fiscalement en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Espagne.

1.1.2.3 Positionnement

Le statut du groupe Banque Stellantis France, partenaire financier des marques de STELLANTIS en France, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, permet une relation de proximité et de partenariat avec le réseau de distribution de ces marques automobiles et lui procure naturellement un positionnement privilégié. Il peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de vente, en lien étroit avec la politique commerciale des marques. Par ailleurs, le groupe Banque Stellantis France se différencie de ses concurrents grâce à la spécificité de son offre destinée à la clientèle finale, au travers des solutions *one-stop shopping*. Ces offres conçues en collaboration avec les marques permettent de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client. Cette proximité avec les marques permet au groupe Banque Stellantis France d'accompagner STELLANTIS dans sa politique d'acteur majeur de la mobilité de ses clients.

Les concessionnaires des marques de STELLANTIS n'étant pas contractuellement tenus de s'adresser au groupe Banque Stellantis France pour couvrir leurs propres besoins de financement ni pour proposer des solutions de financement à leurs clients, il en découle une mise en concurrence du groupe Banque Stellantis France sur ces deux segments d'activité avec ses concurrents principaux que sont les banques commerciales, les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation et les loueurs professionnels. De plus, la possibilité offerte aux clients finaux d'acquérir leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non affecté (tel que par exemple un prêt personnel) constitue également une autre forme de concurrence.



1.2 Analyse des résultats opérationnels

L'activité principale du groupe Banque Stellantis France consiste à proposer des solutions de financement pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion des marques de STELLANTIS par une clientèle de particuliers et d'entreprises (exception faite de la location longue durée pour les professionnels et les entreprises) ainsi qu'à financer les stocks de véhicules et de pièces détachées pour les concessionnaires des marques de STELLANTIS. Le produit net bancaire du groupe Banque Stellantis France est

principalement constitué des revenus d'intérêt nets perçus sur les crédits et locations accordés à ses clients. Une autre partie du produit net bancaire provient de la commercialisation de produits d'assurance et autres services proposés aux clients des marques de STELLANTIS.

Le résultat d'exploitation du groupe Banque Stellantis France pour le premier semestre 2026 s'élève à 232 millions d'euros, à comparer aux 178 millions d'euros du premier semestre 2025.

1.2.1 Ventes de véhicules de STELLANTIS

Au premier semestre, les ventes en France des véhicules particuliers (VP) et véhicules utilitaires légers (VUL) des marques de STELLANTIS (hors Leapmotor) sont en retrait de 1,6 % à 299 569 unités, portant la part de marché à 28,8 %, soit un recul de 0,8 pt par rapport au premier semestre 2025.

Sur un marché VP qui progresse de 1,8 %, les marques de STELLANTIS affichent une évolution de 0,6 %, avec une part de marché de 26,9 %, en baisse de 0,3 pt.

Sur un marché VUL qui régresse de 1,9 %, les marques de STELLANTIS baissent de 8 % avec une part de marché de 37,7 %, en retrait de 2,5 pts. La marque Fiat est la seule marque du groupe à poursuivre sa progression, avec une hausse de 11 % au premier semestre sur le segment VUL.

La marque Peugeot recule par rapport à l'an passé avec des ventes VP en baisse de 8,2 % pour un total de 113 479 unités. La marque compte néanmoins toujours trois modèles parmi les dix véhicules les plus vendus en France : la 208 (4,5 % de part de marché) monte à la 1^{ère} place du classement, la 2008 (3,2 %) se maintient à la 5^{ème} place, et la 3008 descend à la 9^{ème} position (2,2 %).

Les ventes de VUL représentent 31 253 unités, en retrait de 14,2 % par rapport à juin 2025.

La marque Citroën a immatriculé, quant à elle, 87 090 voitures en France, ce qui représente une hausse de 3,8 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre se répartit entre 65 810 VP, une hausse de 7,0 % par rapport à l'exercice précédent et 21 280 VUL, marquant une baisse de 5,0 % par rapport à juin 2025. Dans la catégorie des VP, la C3 se hisse à

la 3^{ème} place des voitures les plus vendues en France avec 3,3 % de part de marché au titre du premier semestre 2026.

La marque Opel, avec 19 177 VP, progresse de 11,9 % pour une part de marché de 2,2 %. Sur le marché VUL, avec 3 338 véhicules vendus, la marque recule de 18,7 % à fin juin 2026.

Avec 7 040 immatriculations de VP à fin juin 2026, la marque DS enregistre une nouvelle baisse de 10,5 % et une part de marché réduite à 0,7 %.

La marque Fiat affiche une part de marché de 1,9 % sur le segment VP avec 16 451 unités et enregistre la plus forte progression à hauteur de 69 %. Sa part de marché sur le segment VUL atteint 7 %, en hausse versus juin 2025. 12 705 véhicules utilitaires ont été vendus, ce qui représente une hausse de 11 %.

Le nombre de véhicules particuliers et de véhicules utilitaires légers immatriculés en Belgique et au Luxembourg au premier semestre 2026 s'est établi à 301 448 unités, en baisse de 1,0 % par rapport au premier semestre 2025, dont 50 776 véhicules immatriculés par les marques de STELLANTIS.

Aux Pays-Bas, au premier semestre 2026, le nombre total d'immatriculations de véhicules particuliers et utilitaires légers s'est élevé à 185 400 unités, contre 193 836 au premier semestre 2025, soit une baisse de 4,4 %. Toutefois, les immatriculations des marques de STELLANTIS ont légèrement progressé, passant de 22 756 unités au premier semestre 2025 à 22 996 unités au premier semestre 2026.

1.2.2 Activité commerciale du groupe Banque Stellantis France

1.2.2.1 Activité de financement à la clientèle finale

Le groupe Banque Stellantis France enregistre une progression des volumes de financements de véhicules à la clientèle finale de 17,5 % à fin juin 2026 par rapport à fin juin 2025, passant ainsi de 138 945 à 163 233 nouveaux contrats de financement souscrits pour une production totale de 3 053 millions d'euros, en croissance de 536 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent :

- le programme de leasing social mis en œuvre par le gouvernement français en septembre 2025 a généré 14 214 contrats de financement de véhicules neufs sur le premier semestre 2026, pour un montant de 345 millions d'euros ;
- le capital financé des nouveaux contrats de location longue durée aux particuliers, en dehors de ceux liés au leasing social, a progressé de 194 millions d'euros entre le premier semestre 2025 et le premier semestre 2026.

Le groupe Banque Stellantis France a financé 108 131 véhicules neufs à fin juin 2026, en progression de 22,6 % par rapport à fin juin 2025. Le taux de pénétration des VN financés sur les immatriculations s'établit à 28,7 %, en progression de 5,3 points.

Les volumes de financements de véhicules d'occasion s'établissent à 49 204 contrats, en progression de 5,9 %.

Les volumes de financements de quadricycles à moteur continuent leur progression au premier semestre 2026 par rapport au premier semestre 2025, et atteignent 5 898 contrats, soit une progression de 36,7 %.

Les volumes de financements de véhicules électriques progressent de 87 % pour atteindre 54 497 contrats au total (véhicules neufs, d'occasion et quadricycles). À fin juin 2026, ils atteignent 33 % des volumes de véhicules financés durant le semestre, contre 21 % à fin juin 2025.

L'encours de financement à la clientèle finale progresse de 2,7 % par rapport à celui de fin 2025, passant de 14 590 millions d'euros à 14 986 millions d'euros.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale du groupe Banque Stellantis France à fin juin 2026.

Production de nouveaux financements VN et VO à la clientèle finale

	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation en %
Nombre de nouveaux contrats de financement	163 233	138 945	17,5 %
<i>dont France</i>	144 781	122 774	17,9 %
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	12 717	11 518	10,4 %
<i>dont Pays-Bas</i>	5 735	4 653	23,3 %
Production de nouveaux financements (en millions d'euros)	3 053	2 517	21,3 %
<i>dont France</i>	2 667	2 171	22,8 %
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	258	235	9,8 %
<i>dont Pays-Bas</i>	128	111	15,3 %

Encours total de financements à la clientèle finale

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025	Variation en %
Encours de financement	14 986	14 590	2,7 %
<i>dont France</i>	13 535	13 196	2,6 %
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	906	862	5,1 %
<i>dont Pays-Bas</i>	545	532	2,4 %

1.2.2.2 Activité de financement au réseau de distribution

À fin juin 2026, les encours de financement au réseau de distribution des marques de STELLANTIS ont légèrement fléchi, de 1,7 %, par rapport à décembre 2025. Le niveau des financements aux concessionnaires connaît une certaine

saisonnalité et atteint toujours le niveau maximum de l'année à fin décembre et un point bas au mois d'août compte tenu de la fermeture estivale des usines.

Encours total de financement au réseau de distribution

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025	Variation en %
Encours de financement	5 327	5 418	(1,7 %)
<i>dont France</i>	5 041	5 201	(3,1 %)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	170	98	73,5 %
<i>dont Pays-Bas</i>	116	119	(2,5 %)

1.2.2.3 Activités d'assurance et de services

Au premier semestre 2026, le volume de nouveaux contrats d'assurance et services a progressé de 9,4 % par rapport au premier semestre 2025 pour atteindre 294 199 contrats, avec des contrats d'assurance liés aux financements qui progressent de 7,9 % et des contrats d'assurance liés aux véhicules de 11,1 %.

La très forte progression des volumes de nouveaux contrats ainsi que des taux de pénétration réalisée aux Pays-Bas est liée au développement de la location longue durée à particuliers, pour laquelle est proposée une liste de contrats d'assurance et de services dédiés à chaque véhicule.

En France, l'éligibilité des financements sous forme de location longue durée aux contrats d'assurance et services est inférieure à celle des autres modes de financement. L'augmentation du poids de la location longue durée dans le mix des nouveaux contrats de financement mis en place au cours du premier semestre 2026 par rapport au premier semestre 2025 a pour conséquence un recul du taux de pénétration des assurances et services.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité d'assurance et de services du groupe Banque Stellantis France.

Production de nouveaux contrats d'assurance et de services

(en nombre de contrats)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation en %
Assurances liées aux financements	151 990	140 918	7,9 %
<i>dont France</i>	144 544	135 237	6,9 %
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	4 122	4 248	(3,0 %)
<i>dont Pays-Bas</i>	3 324	1 433	132,0 %
Assurances et services liés au véhicule	142 209	127 994	11,1 %
<i>dont France</i>	119 262	111 690	6,8 %
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	8 546	9 153	(6,6 %)
<i>dont Pays-Bas</i>	14 401	7 151	101,4 %
ASSURANCES ET SERVICES	294 199	268 912	9,4 %
<i>dont France</i>	263 806	246 927	6,8 %
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	12 668	13 401	(5,5 %)
<i>dont Pays-Bas</i>	17 725	8 584	106,5 %

Taux de pénétration des assurances et services sur les nouveaux contrats de financement

(en %)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation en pts
Assurances liées aux financements	93,1	101,4	(8,3 pts)
<i>dont France</i>	99,8	110,1	(10,3 pts)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	32,4	36,9	(4,5 pts)
<i>dont Pays-Bas</i>	58,0	30,8	27,2 pts
Assurances et services liés au véhicule	87,1	92,1	(5,0 pts)
<i>dont France</i>	82,4	91,0	(8,6 pts)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	67,2	79,4	(12,2 pts)
<i>dont Pays-Bas</i>	251,1	153,7	97,4 pts
ASSURANCES ET SERVICES	180,2	193,5	(13,3 PTS)
<i>dont France</i>	182,2	201,1	(18,9 pts)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	99,6	116,3	(16,7 pts)
<i>dont Pays-Bas</i>	309,1	184,5	124,6 pts

1.2.2.4 Activité d'épargne grand public

Durant le premier semestre 2026, « DISTINGO Bank » a poursuivi sa dynamique de croissance avec une hausse de 6,5 % du volume total d'épargne collectée, soit 491 millions d'euros, tant en France qu'à l'international.

Activité d'épargne grand public

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025	Variation en %
Encours	8 040	7 549	6,5 %
dont France	3 756	3 590	4,6 %
dont Allemagne	2 364	2 206	7,2 %
dont Pays-Bas	1 894	1 736	9,1 %
dont Espagne	26	17	52,9 %

1.2.3 Résultats des opérations

Résultat net

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation en %
Produit net bancaire	403	335	20,3 %
dont clientèle finale	280	203	37,9 %
dont réseau de distribution	35	52	(32,7 %)
dont assurances et services	69	71	(2,8 %)
dont non répartis et autres*	19	9	111,1 %
Charges générales d'exploitation et assimilées	(119)	(117)	1,7 %
Coût du risque	(52)	(40)	30,0 %
dont clientèle finale	(54)	(39)	38,5 %
dont réseau de distribution	2	(1)	(300,0 %)
Résultat d'exploitation	232	178	30,3 %
Autre résultat hors exploitation	(3)	(1)	200,0 %
Résultat avant impôt	229	177	29,4 %
Impôt sur les bénéfices	(60)	(60)	0,0 %
RÉSULTAT NET	169	117	44,4 %

* Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les encours clientèle sont refinancés à 100 % par endettement.

1.2.3.1 Produit net bancaire

Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus nets perçus sur les crédits et locations attribués aux clients finaux et aux réseaux de distribution, ainsi que les commissions reçues sur la vente des produits d'assurance et autres services proposés aux clients.

Il s'établit à 403 millions d'euros au titre du premier semestre 2026, contre 335 millions d'euros pour la même période en 2025, soit une progression de 20,3 %.

La marge réalisée sur les produits de financement de la clientèle finale progresse de 37,9 %, pour s'établir à 280 millions d'euros, contre 203 millions d'euros au premier semestre 2025, grâce notamment à une baisse du coût de refinancement.

La marge réalisée sur les financements au réseau de distribution est quant à elle en retrait au premier semestre 2026 par rapport à 2025, sous l'effet combiné d'une baisse des taux pour la facturation, aux marques, des intérêts de la période gratuite (gratuite pour les concessionnaires) liés au financement des stocks de véhicules des concessionnaires, mais surtout une baisse encore plus significative des taux pour la facturation aux concessionnaires des intérêts de la période payante, liés à ces mêmes financements de stocks de véhicules et en lien avec le programme de *synergy scheme*. Ce programme a permis aux concessionnaires d'obtenir une ristourne moyenne de l'ordre de 27 % des intérêts facturés au titre de la période payante grâce à leur performance commerciale réalisée sur l'activité en lien avec la clientèle finale.

1.2.3.2 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et assimilées s'élèvent à 119 millions d'euros au premier semestre 2026 contre 117 millions d'euros au premier semestre 2025.

Cette légère progression provient principalement de la revalorisation des salaires. Les charges de personnel sont passées de 47 millions d'euros au premier semestre 2025 à 52 millions d'euros au premier semestre 2026.

1.2.3.3 Coût du risque

Le coût du risque consolidé (intégrant la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas) ressort au premier semestre 2026 à 52 millions d'euros, soit un taux de 0,53 % des encours nets moyens contre 40 millions d'euros au premier semestre 2025 (soit 0,42 % des encours nets moyens). Le coût du risque en France est de 47 millions d'euros (soit 0,52 % des encours nets moyens) contre 36 millions d'euros au premier semestre 2025 (0,42 % des encours nets moyens). L'ensemble des encours fait l'objet d'un provisionnement.

L'évolution du coût du risque entre les deux semestres résulte :

- de l'actualisation des taux de provision IFRS 9 et des facteurs *forward-looking* en novembre 2025 puis en mai 2026, générant une provision additionnelle totale de 17 millions d'euros principalement concernant la France. Cependant, il n'y a pas eu de mise à jour des projections de scénarios macroéconomiques au cours du premier semestre

1.2.3.4 Résultat consolidé

Le résultat avant impôt du groupe Banque Stellantis France s'élève au premier semestre 2026 à 229 millions d'euros, en augmentation de 29,4 % par rapport au premier semestre 2025. Le résultat net consolidé au premier semestre 2026 s'élève à 169 millions d'euros.

Le coefficient d'exploitation associé reste néanmoins à un niveau très satisfaisant pour une activité bancaire et en amélioration de 5,4 points, à 29,5 % au titre du premier semestre 2026 contre 34,9 % pour le premier semestre 2025. Cette amélioration prouve l'efficacité du groupe Banque Stellantis France avec une amélioration significative des revenus et une hausse très limitée des charges d'exploitation.

2026. Ces dernières ont été actualisées au troisième trimestre 2025. Ce changement s'explique essentiellement par la hausse des taux de pertes en cas de défaut (LGD) observée sur la période ;

- d'une baisse du coût du risque de 3 millions pour les activités de financement des réseaux de distribution entre les deux semestres, principalement due à l'actualisation des modèles IFRS 9 en mai 2026, générant une reprise de provision de 2 millions.

Le coût du risque sur les activités de financement à la clientèle finale s'établit ainsi à 54 millions d'euros au premier semestre 2026 contre 39 millions d'euros au premier semestre 2025. Le coût du risque sur l'activité de financement des réseaux de distribution fait apparaître une reprise de provisions à hauteur de 2 millions d'euros au premier semestre 2026 contre une dotation de 1 million au premier semestre 2025.

Le taux effectif d'impôt supporté par le groupe Banque Stellantis France en 2026 s'établit à 26,2 % du résultat imposable au 30 juin 2026, contre 33,7 % sur la même période en 2025 compte tenu d'un montant de 12,2 millions d'euros versé au titre de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés. Le taux d'impôt sur les sociétés en 2026 est de 25,8 % (cf. Note 27.3 – Preuve d'impôt du groupe Banque Stellantis France). La charge d'impôt pour le premier semestre 2026 s'établit à 60 millions d'euros.

1.3 Situation financière

1.3.1 Actifs

Le total des actifs du groupe Banque Stellantis France au 30 juin 2026 s'élève à 23 136 millions d'euros, en augmentation de 1,2 % par rapport au 31 décembre 2025.

Les encours totaux de financements accordés s'élèvent à 20 313 millions d'euros, en augmentation de 1,5 % par rapport au 31 décembre 2025.

Les encours de prêts à la clientèle finale augmentent de 2,7 % par rapport au 31 décembre 2025, soit 14 986 millions fin juin 2026 contre 14 590 millions fin 2025 alors que les encours de prêts au réseau de distribution sont en diminution de 1,7 % par rapport au 31 décembre 2025, soit 5 327 millions fin juin 2026 contre 5 418 millions en 2025.

1.3.2 Dépréciations sur créances douteuses

Les dépréciations viennent corriger la valeur des prêts inscrits au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur encours sont décrites en Note 2. Lorsqu'un prêt ou une créance est considéré comme définitivement irrécouvrable, ce dernier est enregistré en perte au compte de résultat. Toute provision pour dépréciation d'encours enregistrée précédemment est alors reprise également dans le compte de résultat. Si, après le passage en perte, des encaissements sont obtenus sur ces créances, ils seront également enregistrés dans le compte de résultat comme un produit. Toutes ces opérations sont constatées dans la rubrique du compte de résultat correspondant au coût du risque.

Le tableau présenté en Note 26.1 détaille l'ensemble des créances dont également les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondant au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025.

IFRS 9

Le groupe Banque Stellantis France a adopté au 1^{er} janvier 2018 la norme IFRS 9 qui modifie sa méthode de dépréciation des actifs financiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le groupe Banque Stellantis France applique les nouvelles règles européennes relatives au défaut (dites « nouvelle définition du défaut »), introduites par l'Autorité bancaire européenne (ABE) au titre de l'article 178 du règlement (UE) 575/2013 afin d'harmoniser les approches des établissements de crédit des pays de l'Union européenne. Depuis la mise en application de la nouvelle définition du défaut, le groupe Banque Stellantis France a mené un projet d'alignement entre cette approche prudentielle et l'approche IFRS 9, mise en place au 1^{er} janvier 2022.

Le modèle de dépréciation actuel est basé sur l'estimation des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle est basé sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut (PD) et la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD). Les dépréciations sont classées selon trois niveaux ou « stages » conformément aux principes définis par la norme IFRS 9 :

- le « stage 1 » recense les actifs sans dégradation de risque ou sur lesquels une dégradation non significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination des contrats. La dépréciation des créances constituant le « stage 1 » correspond au montant de pertes attendues à un an ;

- le « stage 2 » recense les actifs pour lesquels une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origination des contrats. Dès lors, le montant des provisions allouées correspondra au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle des actifs ;
- le « stage 3 » recense les actifs présentant une indication objective de perte, comme les encours mis en défaut. Ces actifs feront l'objet d'un provisionnement visant à couvrir les pertes attendues sur leur durée de vie résiduelle.

Par application de la norme IFRS 9, le groupe Banque Stellantis France procède à :

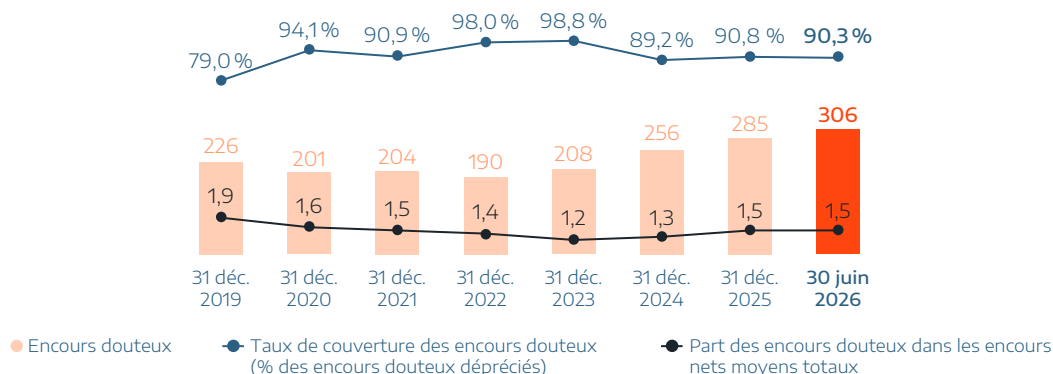
- un provisionnement des actifs sur l'ensemble de leur durée de vie résiduelle dès la constatation d'une dégradation du risque ;
- la mise en place d'un « stage 2 » pour les encours *Corporate* permettant d'enregistrer un provisionnement spécifique pour les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit. Il est à noter qu'une approche similaire bien que basée uniquement sur l'antériorité des impayés existait déjà sur le portefeuille de créances des particuliers et PME ;
- l'utilisation du *forward-looking* afin d'avoir une approche prospective de l'estimation de la perte attendue.

Pour les financements octroyés à la clientèle de particuliers et de petites et moyennes entreprises, les provisions pour dépréciation sur encours sont calculées en fonction de la classification des créances par « stage » et des paramètres de risques associés. Suite à la mise en place de la nouvelle définition du défaut, les stades du processus de recouvrement en fonction du nombre de jours d'impayés sont pris en compte dans la classification par « stage ».

En complément, pour les financements accordés au réseau de distribution ainsi qu'aux grandes entreprises, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les situations de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses (en « stage 3 ») et des provisions pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées au compte de résultat. Des dépréciations sur encours sains ou incidentés sont également constatées sur l'ensemble des portefeuilles *Corporate* via l'application du modèle d'évaluation du risque afin de couvrir les pertes de crédit attendues.

Créances douteuses sur le portefeuille total

(en millions d'euros, sauf pourcentage)



Le profil de risque consolidé (intégrant la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas) est stable à 1,5 % de l'encours moyen au 30 juin 2026 :

- les créances douteuses ont augmenté de 20 millions d'euros pour la clientèle finale par rapport à la situation de fin 2025 avec une hausse continue sur les petites et moyennes entreprises en difficulté, ainsi que les particuliers en France au premier semestre 2026 dans un contexte d'incertitude géopolitique ;
- les créances douteuses relatives à la clientèle des concessionnaires sont en légère hausse de 1 million par rapport à fin 2025. Aucune nouvelle entrée en défaut d'un

concessionnaire n'a été constatée au cours du premier semestre 2026.

Le taux de couverture total des encours douteux reste stable à 90,3 % au 30 juin 2026 contre 90,8 % au 31 décembre 2025 (les provisions pour dépréciation augmentant de 17 millions d'euros au premier semestre 2026, passant ainsi de 259 millions d'euros à fin 2025 à 276 millions d'euros à fin juin 2026, pour une hausse de 21 millions des créances douteuses au 30 juin 2026). Le taux de couverture des encours douteux totaux en « stage 3 » augmente légèrement à 62 % à fin juin 2026 contre 61 % à fin décembre 2025 (cf. Note 26.1 des comptes consolidés).

1.3.3 Politique de refinancement

Le groupe Banque Stellantis France s'appuie sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la banque.

La stratégie de refinancement du groupe Banque Stellantis France repose sur la diversification de ses sources de liquidité, tout en assurant la cohérence des maturités de ses emplois et de ses ressources. Depuis la création de la coopération entre Stellantis Financial Services Europe et Openbank début 2015, le groupe Banque Stellantis France a mis en place différentes sources de financement :

- le 2 février 2015, jour de création de la co-entreprise en France, les financements accordés par Stellantis Financial Services Europe aux entités du groupe Banque Stellantis France ont été remplacés par la mise en place d'un refinancement accordé par Openbank, en complément du financement apporté par les titrisations placées dans le marché ;
- le 1^{er} avril 2015, l'activité de dépôt « DISTINGO Bank » (livret d'épargne grand public et comptes à terme) à destination de la clientèle française a été transférée par Stellantis Financial Services Europe à Banque Stellantis France. En 2023, l'offre d'épargne a aussi été lancée à l'international en Allemagne, en Espagne et aux Pays-Bas, grâce à la licence bancaire de CREDIPAR ;
- dès juin 2015, des lignes bancaires bilatérales ont été mises en place avec différentes banques ;
- dès septembre 2015, le statut d'établissement de crédit agréé a permis au groupe Banque Stellantis France d'avoir accès (via la remise d'actifs par sa filiale CREDIPAR) aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE). Ces opérations ont été intégralement remboursées en 2024 à l'échéance des dernières opérations

ciblées de refinancement à plus long terme TLTRO-III (Targeted Longer-Term Refinancing Operations) ;

- dès juin 2016, des programmes d'émission de titres de créances négociables à court et moyen termes et d'obligations moyen terme (EMTN) ont été mis en place pour permettre l'accès aux marchés de capitaux. Les premières émissions de titres de créances négociables du groupe Banque Stellantis France ont ainsi pu être réalisées dès la fin du premier semestre 2016 et la première émission d'obligations EMTN a été lancée en janvier 2017. Onze émissions obligataires (dont une dernière émission réalisée en janvier 2026), d'un montant de 500 millions d'euros chacune, ont été placées, dont quatre en circulation au 30 juin 2026 après le remboursement de la première émission en janvier 2020, de la quatrième en avril 2022, de la deuxième en octobre 2022, de la troisième en avril 2023, de la cinquième en juin 2024, de la sixième en janvier 2025 et de la première émission d'obligation verte (Green Bond) d'une maturité de trois ans arrivée à échéance en janvier 2026 ;
- en juillet 2016, un premier programme de titrisation de contrats de location avec option d'achat (LOA) a été mis en place, suivi en juillet 2017 d'un programme dédié aux contrats de location longue durée, lequel a été liquidé en juillet 2025. Deux opérations publiques de titrisation de contrats LOA ont ensuite été placées sur les marchés en novembre 2018 et en juin 2021 ; ces deux programmes ont depuis été liquidés. Une troisième opération a été émise en octobre 2023 puis une quatrième en mai 2025. Par ailleurs, une première opération de titrisation de prêts automobiles a été placée en avril 2024. Suite à l'acquisition de Stellantis Financial Services Belux en 2023, le groupe Banque Stellantis France avait bénéficié, à compter de mai 2023, d'un programme de titrisation de créances belges mis en place en 2019, et ce jusqu'à son remboursement fin novembre 2024.

Au 30 juin 2026, le refinancement du groupe Banque Stellantis France se répartissait de la manière suivante :

- 3 % provenait de crédits bancaires tirés ;
- 20 % des émissions de titres de créances négociables et d'obligations EMTN sur les marchés de capitaux ;
- 44 % de fonds remboursables du public correspondant à l'activité de dépôts ;
- 13 % d'opérations de titrisation placées ;
- 2 % d'autres refinancements externes ;
- 16 % de lignes de crédit intra-groupe accordées par Openbank ;
- 2 % de dettes subordonnées souscrites à parts égales par chacun des deux actionnaires.

Le tableau et les graphiques ci-après présentent une ventilation des sources de refinancement au 30 juin 2026 comparée au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

Sources de refinancement

(en millions d'euros)

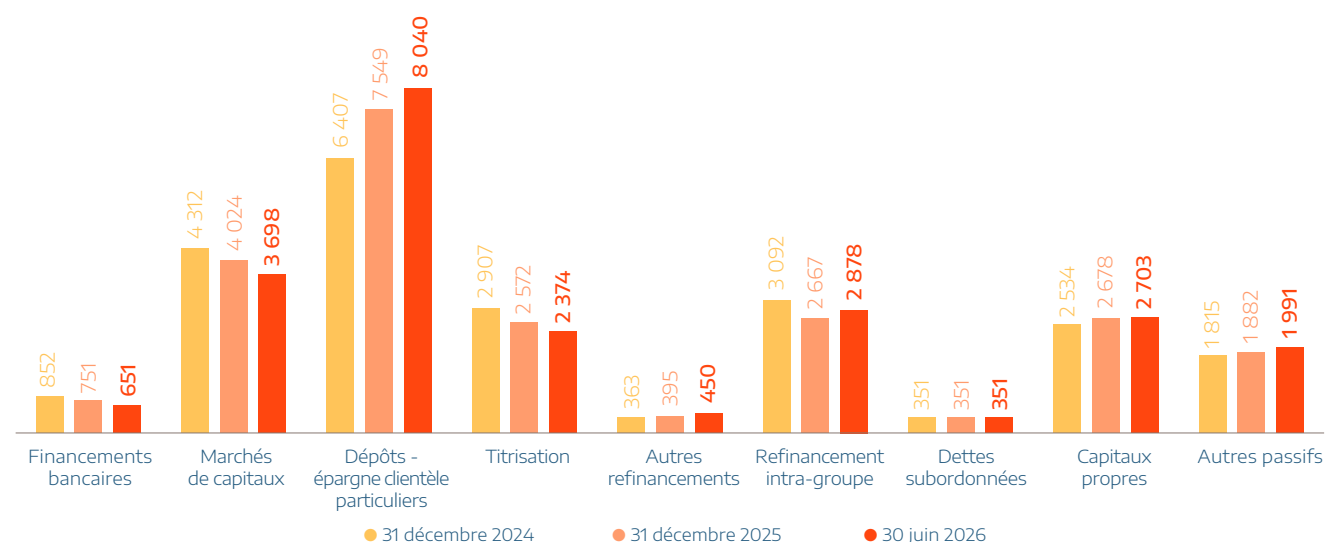
	30 juin 2026		31 décembre 2025		31 décembre 2024	
Financements bancaires	651	3 %	751	4 %	852	5 %
Marchés de capitaux	3 698	20 %	4 024	22 %	4 312	23 %
Dépôts – épargne clientèle particuliers	8 040	44 %	7 549	41 %	6 407	35 %
Titrisation ⁽¹⁾	2 374	13 %	2 572	14 %	2 907	16 %
Autres refinancements ⁽²⁾	450	2 %	395	2 %	363	2 %
Refinancement externe	15 213	82 %	15 291	83 %	14 841	81 %
Refinancement intra-groupe	2 878	16 %	2 667	15 %	3 092	17 %
Dettes subordonnées	351	2 %	351	2 %	351	2 %
Capitaux propres	2 703		2 678		2 534	
Autres passifs	1 991		1 882		1 815	
TOTAL BILAN	23 136		22 869		22 633	

(1) Les titrisations comprennent les titres de titrisations placées.

(2) Dont refinancement auprès de la BCE (participation aux opérations TLTRO-III jusqu'en septembre 2024) et dépôts concessionnaires.

Sources de refinancement

(en millions d'euros)



L'encours total des sources de refinancement augmente avec la légère hausse des encours de prêts et créances sur la clientèle.

L'encours de financement bancaire (sous forme de lignes bancaires bilatérales tirées) diminue à 651 millions d'euros au 30 juin 2026 avec le non-renouvellement d'un emprunt arrivé à échéance à la fin du premier semestre 2026.

Les encours de financement sur les marchés de capitaux sont en baisse à 3 698 millions d'euros au 30 juin 2026, suite à la diminution des émissions sous programme NEU CP.

Les encours de l'activité d'épargne grand public augmentent à 8 040 millions d'euros, en progression de 491 millions d'euros.

Le refinancement par titrisation de créances françaises du groupe Banque Stellantis France s'appuie, au 30 juin 2026, sur six opérations mises en place par sa filiale CREDIPAR pour un montant total de créances cédées aux structures de titrisation de 5 969 millions d'euros (*cf. Note 7.3 des comptes consolidés*) :

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Loans Master (notifié STS), restructuré en mai 2023 pour une période de rechargement additionnelle de cinq ans. Les titres senior sont utilisés comme collatéral auprès de la Banque centrale européenne ;
- le programme d'émission mensuelle Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013 a fait l'objet d'une restructuration complète dont la documentation a été signée le 30 juin 2026, pour une entrée en vigueur au 27 juillet 2026. Cette opération ouvre une nouvelle période de rechargement de cinq ans, porte la taille du programme de 1,5 milliard d'euros à 2,0 milliards d'euros et étend le périmètre des marques éligibles, initialement limité à Peugeot, Citroën et DS, à l'ensemble des marques de STELLANTIS. Les titres senior sont utilisés comme collatéral auprès de la Banque centrale européenne ;
- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Leases Master Compartiment 2016 (notifié STS), restructuré

en novembre 2025 pour une période de rechargement additionnelle de deux ans et un engagement de financement externe diminué à 1 350 millions d'euros ;

- la troisième opération publique Auto ABS French Leases 2023 (notifiée STS) d'une période de rechargement d'un an, ayant émis en octobre 2023 450 millions d'euros de titres senior notés AAA(sf)/AAA(sf), en amortissement depuis novembre 2024 ;
- la première opération publique Auto ABS French Loans 2024 (notifiée STS) d'une période de rechargement d'un an, ayant émis en avril 2024 650 millions d'euros de titres senior notés AAAsf/Aaa(sf), entrée en amortissement en mai 2025 ;
- la quatrième opération publique Auto ABS French Leases 2025 (notifiée STS) d'une période de rechargement d'un an, ayant émis en mai 2025 526,4 millions d'euros de titres senior notés AAA(sf)/AAA(sf).

Le financement au 30 juin 2026 en provenance des opérations placées de titrisation sur des créances françaises est en baisse avec un encours de 2 374 millions d'euros.

Enfin, l'encours des emprunts subordonnés est stable à 351 millions d'euros (*cf. Note 17 des comptes consolidés*) depuis 2024.

1.3.4 Sécurité de la liquidité

Le groupe Banque Stellantis France recherche l'équilibre le plus pertinent entre la sécurité en termes de liquidité et l'optimisation de ses coûts de financement. Il emprunte les ressources nécessaires à la continuité de son activité commerciale et procède aux équilibres actif-passif en gérant l'exposition au risque de taux par l'utilisation de *swaps* de taux d'intérêt.

Environ 40 % des financements au 30 juin 2026 avaient une durée initiale de 12 mois ou plus.

La maturité moyenne des financements à moyen et long termes mis en place au premier semestre 2026 est d'environ 2,9 ans, notamment avec l'émission obligataire de janvier 2026 avec une maturité à trois ans.

Les lignes de crédit bancaire tirées au 30 juin 2026 n'imposent pas d'obligation en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires, au-delà des pratiques de marché. Trois événements pourraient entraîner l'annulation de ces lignes de crédit :

- le cas où Stellantis Financial Services Europe et Openbank ne détiendraient plus chacune de manière directe ou indirecte 50 % des actions du groupe Banque Stellantis France ;
- la perte par le groupe Banque Stellantis France de son agrément bancaire ;
- le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres.

Par ailleurs, le groupe Banque Stellantis France dispose :

- d'une sécurité financière solide grâce au support d'Openbank ;
- d'une réserve de liquidité de 2 842 millions d'euros au 30 juin 2026 sous forme :
 - d'actifs liquides de grande qualité (*high-quality liquid assets*) composés uniquement de réserves déposées auprès de la Banque centrale européenne pour 1 120 millions d'euros, et par conséquent de niveau 1 suivant la classification établie pour le calcul du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR),
 - de la possibilité d'un tirage auprès de la Banque centrale européenne de 1 722 millions d'euros sur la base des actifs déposés en collatéral (composé de titres senior de fonds de titrisation, auto-souscrits par CREDIPAR (*cf. Note 19 des comptes consolidés*)).

Au 30 juin 2026, le groupe Banque Stellantis France a donné en faveur de la clientèle des engagements de financements à hauteur de 1 437 millions d'euros et des engagements de garantie à hauteur de 21 millions d'euros (*cf. Note 19 des comptes consolidés*).

1.3.5 Notations de crédit

Après avoir dégradé à négative la perspective de la notation de crédit long terme attribuée à Banque Stellantis France en avril 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, Standard & Poor's Global Ratings l'a révisée à stable le 24 juin 2021 et a confirmé la notation BBB+. La notation BBB+ et la perspective stable ont été à nouveau confirmées par Standard & Poor's Global Ratings le 11 février 2026.

Le 9 décembre 2025, Moody's Investors Service a relevé la perspective à positive de la notation de crédit long terme A3 de Banque Stellantis France.

Pour plus de détails, se référer à la section « Notations de crédit » du site internet du groupe Banque Stellantis France (<https://www.banque-stellantis-france.com/fr/finance/rating-banque-stellantis-france>).

Toute révision de notation, qu'elle soit positive ou négative, est susceptible d'affecter la capacité de la banque à obtenir des financements à court, moyen et long termes sur les marchés.

Notations de crédit au 30 juin 2026

(en millions d'euros)		Programmes actifs	Plafonds au 30 juin 2026	Encours total de titres de créance au 30 juin 2026
Moody's	S&P	Court terme		
P-2	A-2	NEU CP	3 000	1 107
		Long terme		
A3	BBB+	NEU MTN	1 000	538
A3	BBB+	EMTN	4 000	2 000

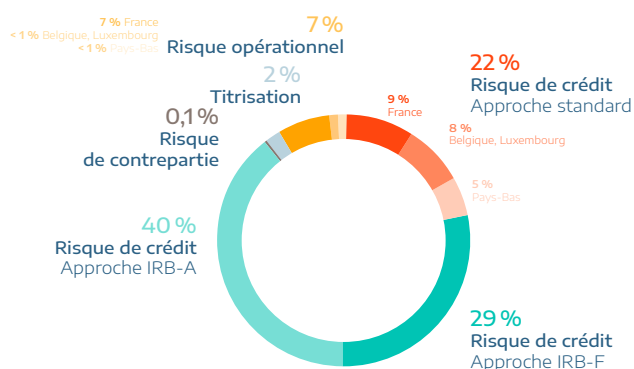


1.4 Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

L'information au titre du Pilier III est publiée annuellement avec communication des indicateurs clés chaque semestre. Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise.

Exigence en fonds propres par type de risque

(en % du total RWEA au 30 juin 2026 : 15 813 millions d'euros)



Expositions au risque de crédit par type de contrepartie

(en % du total des expositions nettes au 30 juin 2026 : 25 258 millions d'euros)

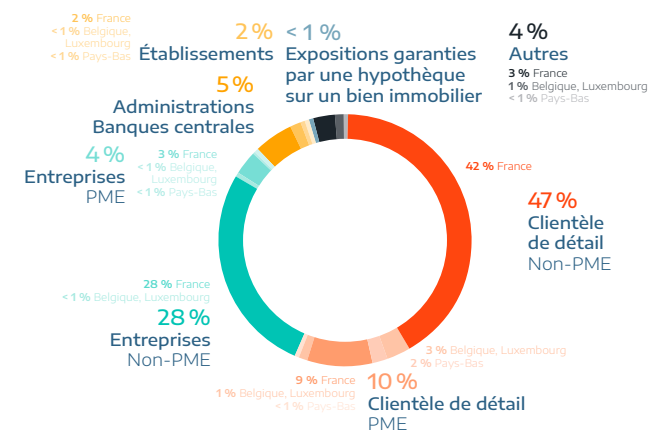


Tableau EU KM1 – indicateurs clés

Ce tableau fournit une vue d'ensemble des indicateurs clés prudentiels et réglementaires couverts par le règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR), modifié par le règlement (UE) 2019/876, selon l'article 447 points a) à g), « Publication d'informations sur les indicateurs clés » et l'article 438 point b), « Publication d'informations sur les exigences de fonds propres et sur les montants d'exposition pondérés » et l'article 451 paragraphe 1, point f). Il comprend également certaines informations relatives aux exigences du Pilier II (notamment le P2R).

(en millions d'euros)		30/06/2026	31/12/2025	30/06/2025
Fonds propres disponibles (montants)				
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 100	2 182	2 189
2	Fonds propres de catégorie 1	2 100	2 182	2 189
3	Fonds propres totaux	2 450	2 532	2 539
Montants d'exposition pondérés				
4	Montant total d'exposition au risque	15 813	15 340	14 869
4a	Montant total d'exposition au risque pré-plancher	15 813	15 340	14 869
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	13,3 %	14,2 %	14,7 %
EU-5a	Sans objet			
EU-5b	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	13,3 %	14,2 %	14,7 %
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	13,3 %	14,2 %	14,7 %
EU-6a	Sans objet			
EU-6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	13,3 %	14,2 %	14,7 %
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	15,5 %	16,5 %	17,1 %
EU-7a	Sans objet			
EU-7b	Ratio de fonds propres total par rapport au TREA sans application du plancher (%)	15,5 %	16,5 %	17,1 %
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
EU-7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,5 %	1,5 %	1,5 %
EU-7e	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,8 %	0,8 %	0,8 %
EU-7f	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,1 %	1,1 %	1,1 %
EU-7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,5 %	9,5 %	9,5 %
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5 %	2,5 %	2,5 %
EU-8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,0 %	0,0 %	0,0 %
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	1,1 %	1,1 %	1,1 %
EU-9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,0 %	0,0 %	0,0 %
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,0 %	0,0 %	0,0 %
EU-10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,0 %	0,0 %	0,0 %
11	Exigence globale de coussin (%)	3,6 %	3,6 %	3,6 %
EU-11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,1 %	13,1 %	13,1 %
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	3,6 %	4,5 %	5,0 %
Ratio de levier				
13	Mesure de l'exposition totale	23 799	23 665	23 460
14	Ratio de levier (%)	8,8 %	9,2 %	9,3 %
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU-14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,0 %	0,0 %	0,0 %
EU-14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,0 %	0,0 %	0,0 %
EU-14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,0 %	3,0 %	3,0 %



(en millions d'euros)

		30/06/2026	31/12/2025	30/06/2025
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU-14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0 %	0,0 %	0,0 %
EU-14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Ratio de couverture des besoins de liquidité				
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée – moyenne)	1 242	1 485	1 581
EU-16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	2 147	2 084	2 027
EU-16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	1 420	1 407	1 463
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	734	686	579
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	169 %	217 %	273 %
Ratio de financement stable net				
18	Financement stable disponible total	16 426	16 689	15 995
19	Financement stable requis total	15 532	15 531	15 149
20	Ratio NSFR (%)	106 %	107 %	106 %

1.4.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

1.4.1.1 Périmètre et champ d'application

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des états financiers IFRS (Note 1.C) du rapport annuel 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le groupe Banque Stellantis France est soumis au respect de la réglementation prudentielle définie par les accords de Bâle III : règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil (CRR), amendé par le règlement (UE) 2019/876 (CRR II) puis par le règlement (UE) 2024/1623 (CRR III), et directive 2013/36/UE (CRD IV), amendée par la directive (UE) 2019/878 (CRD V), puis par la directive (UE) 2024/1619 (CRD VI), applicable depuis janvier 2026.

À noter qu'en principe les établissements bancaires doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, le 29 janvier 2015, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a rendu un avis favorable à la demande de dérogation qui lui a été soumise pour une surveillance prudentielle sur base consolidée uniquement, conformément aux modalités du règlement CRR article 7. Il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre Banque Stellantis France et ses filiales.

Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Capitaux propres comptables ⁽¹⁾	2 703	2 678
Part du résultat net de l'année en attente d'affectation ⁽²⁾	169	289
Projet de distribution de dividendes ⁽²⁾	-	-
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	163	155
Autres immobilisations incorporelles	29	32
Autres déductions prudentielles ⁽³⁾	241	20
Fonds propres prudentiels catégorie 1	2 100	2 182
Emprunts subordonnés Tier 2	350	350
Fonds propres prudentiels	2 450	2 532

(1) Capitaux propres comptables et prudentiels sont égaux.

(2) Le résultat du premier semestre 2026 d'un montant de 169 millions d'euros, en attente d'affectation, a été exclu du calcul des fonds propres prudentiels.

(3) En application de l'article 3 de la réglementation CRR, inclusion d'une déduction au capital de 222 millions d'euros à partir du premier semestre 2026.

1.4.1.2 Fonds propres et exigences de fonds propres

Les informations de cette section ne sont pas couvertes par l'opinion des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Le groupe Banque Stellantis France dispose d'instruments de fonds propres de base de catégories 1 et 2.

Les instruments de fonds propres de catégorie 1 sont constitués des éléments suivants :

- le capital social et les primes d'émission correspondantes ;
- le report à nouveau et les autres réserves ;
- les éléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres.

Les déductions réglementaires effectuées sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- la part du résultat de l'exercice en attente d'affectation ;
- les montants estimés des prévisions de distributions de dividendes ;

- les ajustements des fonds propres de catégorie 1 (CET1) découlant de filtres prudentiels ;
- la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les montants d'exposition pondérés en fonction des risques (*Risk Weighted Exposure Amount* ou RWEA) traités en méthode « IRB » (*Internal Rating Based* ou notation interne) ;
- les positions de titrisation qui peuvent être soumises à une pondération de risque de 1 250 % ;
- les autres immobilisations incorporelles ;
- la couverture insuffisante des expositions non performantes ;
- les autres déductions prudentielles correspondant aux contributions du groupe Banque Stellantis France au Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR) et au Fonds de résolution unique (FRU) qui viennent en déduction des fonds propres prudentiels de catégorie 1.

Les éléments de fonds propres de catégorie 2 sont constitués exclusivement de dettes subordonnées.

Au total, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio CET1 ;

- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio T1 ;

- le ratio de fonds propres total.

Ces ratios sont calculés en rapportant chaque catégorie de fonds propres du groupe à la somme des montants d'exposition pondérés par les risques.

Tableau EU CCyB1 – Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique

Ce tableau fournit la répartition géographique des montants d'exposition et des montants d'exposition pondérés de leurs expositions de crédit utilisés comme base pour le calcul de leur coussin de fonds propres contracyclique, selon l'article 440, point a), du CRR, « Publication d'informations sur le coussin de fonds propres contracyclique ».

(en millions d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes – risque de marché			Valeur d'expositions totale
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions de titrisation – Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	
Allemagne	-	-	-	-	-	- ...
Belgique	1 489	-	-	-	-	1 489 ...
Espagne	-	-	-	-	-	-
France	2 602	17 137	-	-	704	20 443
Luxembourg	2	-	-	-	-	2
Pays-Bas	991	-	-	-	-	991
TOTAL	5 084	17 137	-	-	704	22 926 ...

(en millions d'euros)	Exigences de fonds propres						Taux de coussin contracyclique (%)
	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total	Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	95	-	-	95	1 191	8,1 %	1,25 %
Espagne	-	-	-	-	-	0,0 %	0,50 %
France	987	-	27	1 014	12 672	86,5 %	1,00 %
Luxembourg	0	-	-	0	1	0,0 %	0,50 %
Pays-Bas	63	-	-	63	787	5,4 %	2,00 %
TOTAL	1 145	-	27	1 172	14 652	100,0 %	

Tableau EU CCyB2 – Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

Ce tableau fournit le montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement, selon l'article 440, point b) du CRR, « Publication d'informations sur le coussin de fonds propres contracyclique ».

(en millions d'euros)

Montant total d'exposition au risque	15 813
Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	1,1 %
EXIGENCES DE COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT	170

Tableau EU CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

Ce tableau fournit une ventilation des éléments constitutifs des fonds propres réglementaires, selon l'article 437, points a), d), e) et f), du CRR, « Publication d'informations sur les fonds propres ».

(en millions d'euros)		Montants	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	738	(a)
	<i>dont : type d'instrument 1</i>	738	
	<i>dont : type d'instrument 2</i>	-	
	<i>dont : type d'instrument 3</i>	-	
2	Résultats non distribués	248	(b)
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	1 548	(b), (c)
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	-	
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	-	
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	-	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	2 534	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires			
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	-	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(29)	
9	Sans objet	-	
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-	
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(163)	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	-	
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
20	Sans objet	-	
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	
EU-20b	<i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	
EU-20c	<i>dont : positions de titrisation (montant négatif)</i>	-	
EU-20d	<i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-	
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	-	
23	<i>dont : detentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	-	
24	Sans objet	-	
25	<i>dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	-	

Source basée sur les
numéros/lettres de
référence du bilan selon
le périmètre de
consolidation
réglementaire

(en millions d'euros)		Montants	
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-	
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-	
26	Sans objet	-	
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	
27a	Autres ajustements réglementaires	(241)	
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(433)	
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 100	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments			
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	
31	dont : classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	-	
32	dont : classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	-	
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-	
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	
35	dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	-	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires			
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
41	Sans objet	-	
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-	
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-	
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	2 100	
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments			
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	350	(d)
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	-	
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	
49	dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	
50	Ajustements pour risque de crédit	-	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	350	

Source basée sur les
numéros/lettres de
référence du bilan selon
le périmètre de
consolidation
réglementaire

(en millions d'euros)

Montants

Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires		
52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
54a	Sans objet	-
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
56	Sans objet	-
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-
EU-56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	-
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	350
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	2 450
60	Montant total d'exposition au risque	15 813
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins		
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	13,3 %
62	Fonds propres de catégorie 1	13,3 %
63	Total des fonds propres	15,5 %
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	8,9 %
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,5 %
66	dont : exigence de coussin de fonds propres contracyclique	1,1 %
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0,0 %
EU-67a	dont : exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,0 %
EU-67b	dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	0,8 %
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	3,6 %
Minima nationaux (si différents de Bâle III)		
69	Sans objet	-
70	Sans objet	-
71	Sans objet	-
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)		
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	-
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	-
74	Sans objet	-
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	2



Source basée sur les
numéros/lettres de
référence du bilan selon
le périmètre de
consolidation
réglementaire

(en millions d'euros)		Montants
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2		
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	-
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	(28)
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	-
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)		
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	-
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-

1.4.1.2.1 Fonds propres

Au 30 juin 2026, le ratio de fonds propres catégorie 1 au titre du Pilier I atteint 13,3 % et le ratio de fonds propres total est de 15,5 %. Les fonds propres prudentiels catégorie 1 ressortent à 2 100 millions d'euros à fin juin 2026, tenant

compte de la déduction de l'écart de dépréciations comptables/pertes attendues sur le périmètre IRB, soit -163 millions d'euros. Les exigences de fonds propres s'établissent à 1 265 millions d'euros au 30 juin 2026.

Exigence de fonds propres et montants d'exposition pondérés du groupe

(en millions d'euros)	RWEA					Exigences de fonds propres					RWEA					Exigences de fonds propres				
	30/06/2026					31/12/2025					30/06/2025					30/06/2025				
	Total	dont France	dont Belgique, Luxembourg	dont Pays-Bas	Total	Total	dont France	dont Belgique, Luxembourg	dont Pays-Bas	Total	Total	dont France	dont Belgique, Luxembourg	dont Pays-Bas	Total	Total	dont France	dont Belgique, Luxembourg	dont Pays-Bas	Total
Risque de crédit	14 352	12 301	1 258	793	1 148	13 972	12 065	1 069	838	1 118	13 554	11 700	1 099	755	1 084					
Méthode standard	3 538	1 486	1 258	793	283	3 336	1 429	1 069	838	267	3 396	1 542	1 099	755	272					
Souverains, banques centrales et administrations	9	8	1	0	1	10	9	0	1	1	13	11	1	1	1					
Établissements	120	99	16	6	10	140	123	12	5	11	167	158	7	2	13					
Entreprises	1 387	652	423	312	111	1 322	613	331	378	106	1 310	664	352	294	105					
Clientèle de détail	1 147	70	656	420	92	1 116	100	620	396	89	1 135	117	622	396	91					
Autres actifs	876	658	163	55	70	748	584	106	58	60	770	592	116	62	62					
Méthode de Notation Interne Fondation (IRB-F)	4 544	4 544	-	-	364	4 834	4 834	-	-	387	4 755	4 755	-	-	380					
Entreprises	4 544	4 544	-	-	364	4 834	4 834	-	-	387	4 755	4 755	-	-	380					
Méthode de Notation Interne Avancée (IRB-A)	6 270	6 270	-	-	502	5 802	5 802	-	-	464	5 403	5 403	-	-	432					
Clientèle de détail	6 270	6 270	-	-	502	5 802	5 802	-	-	464	5 403	5 403	-	-	432					
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)	334	334	-	-	27	241	241	-	-	19	172	172	-	-	14					
Risque opérationnel (méthode standard)	1 127	1 018	62	47	90	1 127	1 018	62	47	90	1 143	1 041	58	44	91					
Risque de marché	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
TOTAUX	15 813	13 652	1 321	840	1 265	15 340	13 324	1 131	885	1 227	14 869	12 914	1 156	799	1 189					
Fonds propres prudentiels catégorie 1	2 100					2 182					2 189									
Ratio de solvabilité catégorie 1	13,3 %					14,2 %					14,7 %									
Fonds propres prudentiels totaux	2 450					2 532					2 539									
Ratio de solvabilité total	15,5 %					16,5 %					17,1 %									

Fonds propres de base CET1

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires, après application des dispositions transitoires relatives aux filtres prudentiels.

Les fonds propres de base CET1 du groupe Banque Stellantis France représentent 86 % des fonds propres prudentiels totaux à fin juin 2026 et s'établissent à 2 100 millions d'euros.

Fonds propres AT1

Les fonds propres AT1 correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement conformément aux articles 51 et 52 du CRR. Le groupe Banque Stellantis France ne détient aucun instrument de ce type.

Fonds propres T2

Les fonds propres T2 correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de cinq ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des cinq premières années, conformément aux articles 62 et 63 du CRR. Ils s'établissent à 350 millions d'euros au 30 juin 2026 en catégorie emprunts subordonnés suivant deux emprunts dont le traitement doit être identique et simultané (dépréciation et/ou conversion).

Conformément à l'article 64 du CRR, un amortissement est calculé sur la valeur comptable de ces instruments de fonds propres de catégorie 2 à partir des cinq dernières années avant leur échéance contractuelle.

Engagements éligibles (« MREL »)

Le groupe Banque Stellantis France est consolidé au sein de l'entité de résolution Banco Santander et suivait le ratio MREL (*Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities*) sur base consolidée après accord du régulateur obtenu fin 2022. En avril 2025, le SRB (*Single Resolution Board*) a informé l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) que le groupe Banque Stellantis France n'est plus soumis à l'exigence de MREL. Le groupe Banque Stellantis France ne détient aucun instrument de dette éligible au MREL au 30 juin 2026.

1.4.1.2.2 Exigence en fonds propres

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au *Journal officiel* de l'Union européenne le 26 juin 2013 : le règlement (UE) 575/2013 (CRR) et la directive 2013/36/UE (CRD IV).

Au 6 avril 2009, Stellantis Financial Services Europe a obtenu de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRB-A », *Internal Rating Based Advanced*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille *Retail* ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRB-F », *Internal Rating Based Foundation*) pour le portefeuille *Corporate*. Cette mesure s'est appliquée aux entités du groupe Banque Stellantis France dès le 1^{er} janvier 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération entre Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance en 2015, les deux partenaires ont eu pour objectif de maintenir l'utilisation des modèles de notation interne (IRB) développés par Stellantis Financial Services Europe, après revue et validation de ces modèles par les organes de contrôle du groupe Santander et accord des autorités de supervision compétentes.

À ce titre, le système de notation interne du groupe Banque Stellantis France a fait l'objet d'une mission d'inspection par la Banque centrale européenne, suite à laquelle le groupe Banque Stellantis France a obtenu, courant 2017, l'autorisation de maintenir les méthodes de notations internes initialement développées par Stellantis Financial Services Europe pour le calcul des montants d'exposition pondérés des risques (RWEA). Cette inspection a été suivie d'une seconde inspection en 2023 concluant en 2024 sur le maintien de l'autorisation d'utilisation des méthodes de notations internes.

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit est issu des applicatifs de gestion. Ces derniers alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Centrale pour la clientèle *Retail*) et BUIC (base pour la clientèle *Corporate*) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque du groupe Banque Stellantis France. La Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas utilisent uniquement l'approche standard.

Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres (*Risk Authority*).

Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation entre les données de gestion et la comptabilité, les exigences en fonds propres sont calculées à partir des outils précités et les états réglementaires sont produits.

Depuis l'entrée en vigueur de CRR III au 1^{er} janvier 2025, le groupe Banque Stellantis France calcule l'exigence en fonds propres pour risque opérationnel selon la nouvelle méthode standard, qui vient remplacer les trois méthodes préexistantes : cette exigence en fonds propres correspond à la composante indicateur d'activité (*Business Indicator Component* – BIC) qui se calcule par l'application d'un barème progressif à l'indicateur d'activité (*Business Indicator* – BI), c'est-à-dire en appliquant des coefficients marginaux à l'indicateur d'activité : 12 % en deçà de 1 milliard d'euros, 15 % entre 1 milliard d'euros et 30 milliards d'euros, 18 % au-delà de 30 milliards d'euros. L'indicateur d'activité se calcule par la somme de la moyenne sur les trois dernières années de chacune des trois composantes suivantes : la composante « intérêts, contrats de location et dividendes » (*Interest, Leases, and Dividend Component* – ILDC), la composante « services » (*Services Component* – SC) et la composante « financière » (*Financial Component* – FC).

Tableau EU OV1 – Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque

Ce tableau donne un aperçu du total des RWEA figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque selon l'article 438, point d), du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de fonds propres et sur les montants d'exposition pondérés ».

(en millions d'euros)		Montant total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales de fonds propres
		30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026
1	Risque de crédit (hors CCR)	14 341	13 962	1 147
2	dont approche standard	3 527	3 326	282
3	dont approche NI simple (F-IRB)	4 544	4 834	364
4	dont approche par référencement	-	-	-
EU-4a	dont actions selon la méthode de pondération simple	-	-	-
5	dont approche NI avancée (A-IRB)	6 270	5 802	502
6	Risque de crédit de contrepartie – CCR	11	10	1
7	dont approche standard	11	10	1
8	dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU-8a	dont expositions sur une CCP	0	0	0
9	dont autres CCR	-	-	-
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit - risque de CVA	-	-	-
EU-10a	dont approche standard (SA)	-	-	-
EU-10b	dont approche de base (F-BA et R-BA)	-	-	-
EU-10c	dont approche simplifiée	-	-	-
11	Sans objet	-	-	-
12	Sans objet	-	-	-
13	Sans objet	-	-	-
14	Sans objet	-	-	-
15	Risque de règlement	-	-	-
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	334	241	27
17	dont approche SEC-IRBA	334	241	27
18	dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-	-
19	dont approche SEC-SA	-	-	-
EU-19a	dont 1 250 %/déduction	-	-	-
20	Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)	-	-	-
21	dont approche standard alternative (ASA)	-	-	-
EU-21a	dont approche simplifiée (S-SA)	-	-	-
22	dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)	-	-	-
EU-22a	Grands risques	-	-	-
23	Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation			
24	Risque opérationnel	1 127	1 127	90
EU-24a	Expositions sur crypto-actifs	-	-	-
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	6	14	0
26	Plancher de fonds propres appliqué (%)	55,0 %	50,0 %	
27	Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)	-	-	
28	Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)	-	-	
29	TOTAL	15 813	15 340	1 265

01

Les emplois pondérés (RWEA) au titre du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 15 813 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 15 340 millions d'euros au 31 décembre 2025.

La hausse des RWEA sur le territoire français, soit 13 652 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 13 324 millions

d'euros au 31 décembre 2025, provient de l'augmentation du portefeuille de la clientèle de détail. Par ailleurs, l'entité belge a enregistré une hausse des RWEA, soit 1 321 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 1 131 millions d'euros au 31 décembre 2025, tandis que l'entité néerlandaise ressort avec une baisse des RWEA, qui passent de 885 millions d'euros à 840 millions d'euros au 30 juin 2026.

Tableau EU CMS1 – Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisés et en approches standard au niveau du risque

Montants d'exposition pondérés (RWEA)					
(en millions d'euros)	RWEA pour les approches modélisées que les banques sont autorisées à utiliser par l'autorité de surveillance	RWEA pour les portefeuilles pour lesquels des approches standard sont utilisées	RWEA effectifs totaux	RWEA calculés selon l'approche standard complète	RWEA servant de base pour le plancher de fonds propres
1 Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	10 814	3 527	14 341	18 806	16 275
2 Risque de crédit de contrepartie	-	11	11	11	11
3 Ajustement de l'évaluation de crédit	-	-	-	-	-
4 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	334	-	334	922	922
5 Risque de marché	-	-	-	-	-
6 Risque opérationnel	-	1 127	1 127	1 127	1 127
7 Autres montants d'exposition pondérés	-	-	-	-	-
8 TOTAL	11 148	4 665	15 813	20 866	18 335

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le règlement (UE) 2024/1623, dit « CRR III », est applicable et introduit la notion d'*output floor* (plancher de fonds propres). L'*output floor* a pour objectif de veiller à ce que les exigences de fonds propres calculées selon des modèles internes ne soient pas inférieures à un seuil qui correspond à une fraction des exigences de fonds propres calculées uniquement selon des approches standard (et qui comprend des exigences de fonds propres normalement calculées selon des modèles internes mais recalculées en

utilisant l'approche standard appropriée). Cette fraction correspond au taux d'*output floor* appliqué, ce taux fait l'objet d'une disposition transitoire jusqu'en 2030, il est actuellement de 55 %.

Les états CMS1 et CMS2 ont été introduits afin de communiquer sur le montant servant de base pour le calcul de l'*output floor*.

1.4.2 Ratio de levier

Le ratio de levier rapporte les fonds propres *Tier 1* (au numérateur) à une exposition composée des éléments de bilan et d'éléments de hors bilan non pondérés par les risques (au dénominateur). Il s'applique au périmètre de consolidation du groupe Banque Stellantis France.

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et, à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité et de la liquidité permettant déjà de maîtriser la croissance du bilan.

Le risque de levier excessif peut entraîner la prise de mesures correctives non prévues par la trajectoire financière et de capital, notamment la cession d'actifs. Le ratio de levier s'inscrit dans le dispositif de maîtrise des risques. Ce ratio est inclus dans un tableau de bord présenté au Conseil d'Administration tous les mois. Un suivi mensuel s'assure donc que le ratio de levier est en ligne avec l'objectif fixé par le groupe Banque Stellantis France.

Le ratio de levier au 30 juin 2026 ressort à 8,8 % (versus 9,2 % au 31 décembre 2025).

En comparaison au 31 décembre 2025, les fonds propres (au numérateur) baissent de 82 millions d'euros.

Les fonds propres *Tier 1* diminuent globalement de 82 millions d'euros, se répartissant comme suit :

- une hausse de 7 millions d'euros des résultats reportés des exercices antérieurs ;
- une hausse de 3 millions d'euros des autres immobilisations incorporelles ;
- une hausse de 138 millions d'euros des autres réserves ;
- une baisse de 8 millions d'euros de la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les montants d'exposition pondérés en fonction des risques (*Risk Weighted Exposure Amount* ou RWEA) traités en méthode « IRB » (*Internal Rating Based* ou Notation Interne) ;
- une baisse de 222 millions d'euros liée aux déductions prudentielles additionnelles en application de l'article 3 de la réglementation CRR.

Les fonds propres *Tier 2* restent stables en comparaison au 31 décembre 2025 (350 millions d'euros).

En comparaison au 31 décembre 2025, l'exposition de levier (au dénominateur) présente une hausse globale de 134 millions d'euros avec :

- une hausse de 239 millions d'euros pour les expositions bilanciels excluant les dérivés et financement sur titres, en lien avec les activités courantes du groupe Banque Stellantis France élargi aux filiales belge et néerlandaise ;
- une hausse de 87 millions d'euros sur les expositions de hors bilan conformes à l'article 429 septies du CRR ;
- une baisse de 229 millions d'euros des ajustements réglementaires ;
- une hausse de 37 millions d'euros sur les expositions relatives aux dérivés et montant brut des garanties sur dérivés fournies sur les instruments financiers à terme qui sont passés de 6 693 millions d'euros au 31 décembre 2025 à 6 991 millions d'euros au 30 juin 2026.

Ce ratio est inclus dans le tableau de bord des risques transmis sur base trimestrielle au Comité d'Audit et Risques et au Conseil d'Administration. Même si ce ratio est supérieur aux exigences réglementaires, la limite interne vise un niveau supérieur à 6,5 %.

Tableau EU LR1 – LRSum – Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

Ce tableau rapproche les actifs totaux figurant dans les états financiers publiés de la mesure de l'exposition totale aux fins du ratio de levier, selon l'article 451, paragraphe 1, point b), du CRR, « Publication d'informations sur le ratio de levier ».

(en millions d'euros)		Montant applicable
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	23 136
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	-
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	71
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	-
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	881
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, points c) et c bis), du CRR)	-
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-
12	Autres ajustements	(289)
13	MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE	23 799

Tableau EU LR2 – LRCom – Ratio de levier – déclaration commune

Ce tableau fournit une ventilation détaillée des composantes du dénominateur du ratio de levier ainsi que des informations sur le ratio de levier effectif, les exigences minimales et les coussins, selon l'article 451, paragraphe 1, points a) et b), et l'article 451, paragraphe 3, du CRR, « Publication d'informations sur le ratio de levier », tout en prenant en considération, le cas échéant, l'article 451, paragraphe 1, point c) et f), et l'article 451, paragraphe 2, dudit règlement.

(en millions d'euros)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2026	31/12/2025
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	23 237	22 998
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	28	9
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-	-
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(420)	(192)
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	22 844	22 815
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	44	22
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	30	34
EU-9a	Dérogation pour dérivés : contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (méthode de l'exposition initiale)	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-
13	Expositions totales sur dérivés	74	56
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	-	-
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	-	-
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	-	-
EU-16a	Dérogation pour OFT : exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	-	-
Autres expositions de hors bilan			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	2 632	2 313
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(1 751)	(1 519)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	-	-
22	Expositions de hors bilan	881	794
Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, points c) et c bis), du CRR)	-	-
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-	-
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-



(en millions d'euros)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2026	31/12/2025
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
EU-22k	(Expositions sur les actionnaires exclues en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point d bis), du CRR)	-	-
EU-22l	(Expositions déduites en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point q), du CRR)	-	-
EU-22m	(Total des expositions exemptées)	-	-
Fonds propres			
23	Fonds propres de catégorie 1	2 100	2 182
24	Mesure de l'exposition totale	23 799	23 665
Ratio de levier			
25	Ratio de levier (%)	8,8 %	9,2 %
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	8,8 %	9,2 %
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	8,8 %	9,2 %
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,0 %	3,0 %
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,0 %	0,0 %
EU-26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET1	0,0 %	0,0 %
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0 %	0,0 %
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,0 %	3,0 %
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	-	-
Publication des valeurs moyennes			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	-	-
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	-	-
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	23 798	23 665
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	23 799	23 665
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,8 %	9,2 %
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,8 %	9,2 %

Tableau EU LR3 – LRSpl – Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)

Ce tableau fournit une ventilation de la mesure de l'exposition totale au bilan aux fins du ratio de levier, selon l'article 451, paragraphe 1, point b), du CRR, « Publication d'informations sur le ratio de levier ».

(en millions d'euros)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
EU-1	TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES), DONT :	23 237
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	-
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	23 237
EU-4	Obligations garanties	-
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	1 301
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	37
EU-7	Établissements	13
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	10
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	13 336
EU-10	Entreprises	6 197
EU-11	Expositions en défaut	121
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	2 222



1.4.3 Risque de crédit

1.4.3.1 Exposition au risque de crédit

L'exposition en cas de défaut (EAD) comprend ici les expositions de crédit telles qu'inscrites au bilan et au hors bilan sur le périmètre consolidé du groupe Banque Stellantis France.

Le groupe Banque Stellantis France utilise trois niveaux de classification de créances (stages) et détermine les dépréciations sur base individuelle ou collective comme décrit dans la section 1.3.2 – Dépréciations sur créances douteuses.

La segmentation des portefeuilles d'activité du groupe Banque Stellantis France reproduit la classification bâloise : les deux pôles d'activité que sont les Flottes (financement des flottes de

véhicules d'entreprises et d'administrations) et le *Wholesale* (financement des réseaux de concessionnaires STELLANTIS) sont exclusivement dédiés aux portefeuilles bâlois *Corporate* – Banques – Administrations locales – Souverains, alors que l'activité de financement *Retail* (Particuliers, PME) constitue le portefeuille bâlois *Retail*.

Les systèmes de notation sont dans ce cadre également dissociés entre *Retail* et *Corporate* ; les paramètres qui en découlent (PD, LGD, EAD) sont directement ceux utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit.

Montant net total des expositions

Le tableau ci-après présente le montant total des expositions nettes au 30 juin 2026 par catégorie d'exposition.

(en millions d'euros)	Valeur nette des expositions au 30/06/2026			
	Total	dont France	dont Belgique, Luxembourg	dont Pays-Bas
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-
Établissements	-	-	-	-
Entreprises	5 596	5 596	-	-
<i>dont : Financements spécialisés</i>	-	-	-	-
<i>dont : PME</i>	554	554	-	-
Clientèle de détail	12 750	12 750	-	-
<i>Expositions garanties par un bien immobilier</i>	-	-	-	-
<i>PME</i>	-	-	-	-
<i>Non-PME</i>	-	-	-	-
<i>Expositions renouvelables éligibles</i>	-	-	-	-
<i>Autre – clientèle de détail</i>	12 750	12 750	-	-
<i>PME</i>	2 091	2 091	-	-
<i>Non-PME</i>	10 659	10 659	-	-
Actions	-	-	-	-
Total approche IRB	18 346	18 346	-	-
Administrations centrales ou banques centrales	1 301	1 289	11	1
Administrations régionales ou locales	39	36	0	2
Entités du secteur public	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-
Établissements	52	38	11	3
Entreprises	2 256	2 081	142	34
<i>dont : PME</i>	320	184	97	40
Clientèle de détail	1 628	108	919	601
<i>dont : PME</i>	528	73	274	181
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	10	10	-	-
<i>dont : PME</i>	-	-	-	-
Expositions en défaut	59	26	31	2
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	464	434	14	16
Titres d'organismes de placement collectif	-	-	-	-
Expositions sur actions	-	-	-	-
Autres expositions	1 104	654	313	137
Total approche standard	6 912	4 674	1 441	797
TOTAL	25 258	23 020	1 441	797

Tableau EU CMS2 – Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisés et en approches standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs

(en millions d'euros)		Montants d'exposition pondérés (RWEA)				
		RWEA pour les approches modélisées que les établissements sont autorisés à utiliser par l'autorité de surveillance	RWEA en cas de recalcul selon l'approche standard	RWEA effectifs totaux	RWEA calculés selon l'approche standard complète	RWEA servant de base pour le plancher de fonds propres
1	Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-
EU-1a	Administrations régionales ou locales	-	-	8	8	8
EU-1b	Entités du secteur public	-	-	-	-	-
EU-1c	Classées comme banques multilatérales de développement selon l'approche standard	-	-	-	-	-
EU-1d	Classées comme organisations internationales selon l'approche standard	-	-	-	-	-
2	Établissements	-	-	16	16	16
3	Actions	-	-	-	-	-
4	Sans objet					
5	Entreprises	4 533	3 882	5 622	7 495	4 971
5.1	dont : L'approche NI simple est appliquée	4 533	3 893	4 533	6 424	3 893
5.2	dont : L'approche NI avancée est appliquée	-	-	-	-	-
EU-5a	dont : Entreprises – Générales	4 533	3 882	4 533	6 405	3 882
EU-5b	dont : Entreprises – Financement spécialisé	-	-	-	-	-
EU-5c	dont : Entreprises – Créances achetées	-	-	-	-	-
6	Clientèle de détail	5 826	8 784	6 952	9 910	9 910
6.1	dont : Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	-	-	-	-	-
EU-6.1a	dont : Clientèle de détail – Créances achetées	-	-	-	-	-
EU-6.1b	dont : Clientèle de détail – Autres	5 826	8 784	5 826	8 784	8 784
6.2	dont : Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-
7	Sans objet					
EU-7a	Expositions classées comme garanties par des biens immobiliers et expositions ADC selon l'approche standard	-	-	10	10	10
EU-7b	Organismes de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-
EU-7c	Expositions classées comme expositions en défaut selon l'approche standard	455	83	533	168	160
EU-7d	Expositions classées comme expositions sur créances subordonnées selon l'approche standard	-	-	-	-	-
EU-7e	Expositions classées comme obligations garanties selon l'approche SA	-	-	-	-	-
EU-7f	Expositions classées comme créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme selon l'approche standard	-	-	112	93	93
8	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	-	-	1 108	1 108	1 108
9	TOTAL	10 814	12 749	14 341	18 806	16 275

1.4.3.2 Diversification du risque de crédit/risque de concentration

Au 30 juin 2026, les encours du groupe Banque Stellantis France détenus sur STELLANTIS s'élèvent à 255 millions d'euros, soit 12,1% des fonds propres prudentiels de catégorie 1.

Au 30 juin 2026, la plus grande exposition individuelle bancaire concernant ce risque s'élève à 168 millions d'euros, soit 8,0% des fonds propres prudentiels de catégorie 1 du groupe Banque Stellantis France.

À cette même date, les dix principaux encours du groupe Banque Stellantis France, hors ceux sur STELLANTIS, représentent un montant total de 1 936 millions d'euros.

Ces dix principaux encours se décomposent selon les catégories de contrepartie suivantes :

- banques : 168 millions d'euros ;

- assureurs : 487 millions d'euros ;
- réseau de distribution (sans lien capitalistique avec STELLANTIS) : 1 119 millions d'euros ;
- *Corporates* (hors réseau de distribution) : 162 millions d'euros (secteur du transport et des travaux de construction).

Au 30 juin 2026, aucune exposition nette sur une même contrepartie ne dépasse 25% des fonds propres prudentiels de catégorie 1. Cela est en partie rendu possible par la mise en place de polices d'assurance-crédit auprès de huit assureurs de premier plan en couverture partielle du risque lié aux opérations de financement des stocks de véhicules et des pièces de rechange financés par le groupe Banque Stellantis France.

1.4.3.3 Techniques d'atténuation du risque de crédit

Dans le cadre de ses obligations réglementaires, le groupe Banque Stellantis France veille à réduire son risque de crédit à chaque fois que possible. Pour cela, en plus de la qualité du dossier et de la contrepartie qui sont les éléments essentiels de la prise de décision, le groupe cherche à disposer de garanties pour limiter sa perte en cas de défaut de la contrepartie.

Pour ce faire, le groupe a mis en place un référentiel de types de garantie, des procédures et des règles de sélection des garants qu'il accepte de prendre.

Deux typologies de garantie sont mises en œuvre au sein du groupe Banque Stellantis France :

- celles contribuant uniquement à l'atténuation du risque ;
- celles apportant également une réduction de RWEA associé.

Garanties destinées à la seule atténuation du risque de crédit

Ces garanties peuvent prendre la forme :

- d'une sûreté personnelle concédée par une personne physique ou morale, notamment, caution solidaire et indivisible, garantie à première demande, lettre d'intention ou engagement de porte-fort, etc. ;
- d'une sûreté réelle, notamment, privilège de prêteur de deniers, hypothèque, nantissement de fonds de commerce, nantissement de titres, promesse d'affectation hypothécaire, etc. ;
- d'engagements divers, notamment, engagement de poursuite de location, engagement de reprise à tout moment, etc.

Ces garanties peuvent aussi permettre de conforter un dossier et de revenir sur un refus initial.

Les garanties ne sont jamais prises en compte dans le calcul du *grading* du client et ne sont pas utilisées pour réduire les RWEA des crédits sous-jacents.

Ces garanties doivent présenter une valeur financière, dans la mesure du possible, quantifiée, ou, a minima, quantifiable, et être juridiquement valables. En revanche, ces garanties ne font pas l'objet d'un exercice par le groupe Banque Stellantis France.

Garanties destinées à l'atténuation de crédit et à la réduction des RWEA associés

Dans le cadre de l'application de l'article 453 point b) de la *Capital Requirement Regulation* (CRR) et depuis 2019, le groupe Banque Stellantis France a mis en place des polices d'assurance-crédit diversifiées auprès d'assureurs de premier plan en couverture partielle du risque lié aux opérations de financement des stocks de véhicules et de pièces de rechange sur les principaux concessionnaires financés par le groupe Banque Stellantis France. Ces polices d'assurance permettent au groupe Banque Stellantis France de réduire son exposition au risque de concentration dans le cadre des grands risques pour les clients concernés tout en réduisant les RWEA associés en leur substituant ceux des assureurs crédit pour le montant de couverture nette obtenue et en fonction de leur notation de crédit attribuée par des OEEC (principe de substitution en vigueur depuis juin 2021 avec l'application de CRR II) :

- en France :
 - la première police multi-assureur couvre le risque relatif au financement des stocks de véhicules neufs, de démonstration et d'occasion de distributeurs des réseaux des marques de STELLANTIS,
 - signée avec un assureur noté AA- par Standard & Poor's pour un montant total brut de 126 millions d'euros et 107 millions d'euros net au 30 juin 2026, avec un gain associé de RWEA de 60 millions d'euros,
- signée avec un assureur noté A+ par Standard & Poor's pour un montant total brut de 344 millions d'euros et 297 millions d'euros net au 30 juin 2026, avec un gain associé de RWEA de 156 millions d'euros,
- signée avec un assureur noté AA- par Standard & Poor's pour un montant total brut de 55 millions d'euros et 49 millions d'euros net au 30 juin 2026, avec un gain associé de RWEA de 33 millions d'euros,
- signée avec un assureur noté A1 par Moody's pour un montant total brut de 32 millions d'euros et 28 millions d'euros net au 30 juin 2026, avec un gain associé de RWEA de 15 millions d'euros,
- signée avec des assureurs notés AA par Standard & Poor's pour un montant total brut de 263 millions d'euros et 231 millions d'euros net au 30 juin 2026, avec un gain associé de RWEA de 164 millions d'euros,
- signée avec un assureur noté A1 par Moody's pour un montant total brut de 104 millions d'euros et 82 millions d'euros net au 30 juin 2026, avec un gain associé de RWEA de 43 millions d'euros,
- la seconde police couvre le risque relatif au financement des stocks de pièces de rechange de 23 distributeurs financés par le groupe Banque Stellantis France, signée avec un assureur noté AA par Standard & Poor's pour un montant total brut de 242 millions d'euros et 216 millions

d'euros net au 30 juin 2026, avec un gain associé de RWEA de 140 millions d'euros ;

- la Belgique et le Luxembourg bénéficient également de 6 millions d'euros de garanties, non activées au 30 juin 2026.

Par ailleurs, afin d'atténuer l'exposition aux risques et d'économiser des ressources consommées en capital, le groupe Banque Stellantis France a réalisé des transactions synthétiques SRT (*Significant Risk Transfer*) au cours des exercices 2019, 2022 et 2024. La transaction synthétique SRT réalisée en 2019 a été liquidée en septembre 2024. Ces opérations ont permis de

transférer une partie du risque sur le portefeuille à des investisseurs. Le portefeuille est composé par les prêts de vente à crédit (VAC) accordés aux consommateurs en France pour l'achat de voitures neuves et d'occasion, et qui bénéficient d'un niveau de pondération de risque relativement élevé, principalement en raison d'une forte proportion de véhicules d'occasion. Grâce à ces transactions, les RWEA ont été réduits de 92 millions d'euros au 30 juin 2026.

Ces garanties ayant pour objectif l'atténuation du risque de crédit du groupe Banque Stellantis France ont fait l'objet d'un avis juridique quant à leur validité et à leur caractère exécutoire.

Tableau EU CR3 – Vue d'ensemble des techniques d'ARC : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'atténuation de risque de crédit

Ce tableau fournit des informations quant au degré d'utilisation des techniques d'atténuation du risque de crédit (CRM) selon l'article 453, point f), du CRR, « Publication d'informations sur l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit ».

(en millions d'euros)	Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie			
			dont garantie par des sûretés	dont garantie par des garanties financières	dont garantie par des dérivés de crédit
Prêts et avances	8 720	13 344	12 283	1 061	-
Titres de créance	0	-	-	-	-
TOTAL	8 720	13 344	12 283	1 061	-
dont : expositions non performantes	60	79	79	-	-
dont : en défaut	60	-	-	-	-

1.4.3.4 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie calculé est non significatif pour le groupe Banque Stellantis France avec 11 millions d'euros sur un total de RWEA de 15 813 millions d'euros au 30 juin 2026 :

- 11 millions d'euros en approche SA-CCR (cf. Tableau EU CCR1 – Analyse des expositions au RCC par approche) ;
- et 0 million d'euros sur les contreparties centrales éligibles.

Tableau EU CCR1 – Analyse des expositions au RCC par approche

Ce tableau donne une vision complète des méthodes utilisées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés pour chaque méthode, selon l'article 439, points f), g), et k), du CRR, « Publication d'informations sur les expositions au risque de contrepartie ». Ce tableau exclut les expositions sur une contrepartie centrale (troisième partie, titre II, chapitre 6, section 9, du CRR) telles que définies aux fins du tableau EU CCR8.

(en millions d'euros)		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
EU-1	EU - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
EU-2	EU - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
1	SA-CCR (pour les dérivés)	7	19		1,4	117	36	36	11
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-	-	-
2a	dont : ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres			-		-	-	-	-
2b	dont : ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé			-		-	-	-	-
2c	dont : issues d'ensembles de compensation multiproduits			-		-	-	-	-
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
5	VaR pour les OFT					-	-	-	-
6	TOTAL					117	36	36	11

1.4.4 Informations relatives au risque de liquidité

Le groupe Banque Stellantis France a un dispositif renforcé de gestion du risque de liquidité en ligne avec les préconisations de l'Autorité bancaire européenne (ABE).

L'ILAAP 2026 (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process) a été approuvé par le Conseil d'Administration au premier semestre 2026.

1.4.4.1 Gap de liquidité

• **gap de liquidité** : il se définit comme la différence entre les flux d'actifs et les flux de passifs à une période donnée. Les impasses de liquidité permettent de déterminer, par échéance, les écarts entre les éléments à l'actif et les engagements au passif du groupe afin de :

- mesurer les décalages entre les ressources et les emplois,

- s'assurer que les besoins de financement qui combleront ces décalages sont couverts en permanence, avec une maturité moyenne des passifs/financements supérieure à celle des actifs à financer.

Maturité moyenne des éléments de bilan

(en mois)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Actifs	13,3	13,6
Passifs	22,6	21,9

1.4.4.2 Réserve de liquidité

• **réserve de liquidité** : elle comprend le cash déposé auprès de la Banque de France et les actifs disponibles (non utilisés en garantie ou collatéral) pour être utilisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie en situation de stress. Cette réserve est composée :

- d'actifs liquides de grande qualité (HQLA) tels que définis par le Comité de Bâle pour le calcul du LCR. Le HQLA du groupe Banque Stellantis France est composé uniquement de cash déposé auprès de la Banque de France, à l'exception des réserves obligatoires,

- des actifs non-HQLA éligibles à la Banque de France déposés en collatéral et donnant un droit de tirage additionnel auprès d'elle (sous forme de titres senior de fonds de titrisation auto-souscrits).

Réserve de liquidité

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Dépôts à la Banque de France (hors réserves obligatoires et intérêts)	1 120	1 155
Autres actifs éligibles BCE disponibles (après décote)	1 722	1 682
TOTAL RÉSERVE DE LIQUIDITÉ	2 842	2 837

1.4.4.3 Ratios bâlois de liquidité

Les indicateurs réglementaires

• **les ratios bâlois de liquidité** tels que le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) et le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) dans le cadre des exigences du règlement européen CRR (*Capital Requirements Regulation*). Les ratios LCR et NSFR sont obligatoires et supervisés par les régulateurs :

- le ratio LCR est calculé et envoyé mensuellement à l'ACPR. La Direction Financière pilote le ratio LCR de manière proactive en tenant compte des sorties de trésorerie significatives attendues ou hautement prévisibles. Le niveau moyen du ratio LCR au premier semestre 2026 s'établit à 169 %, en baisse par rapport au ratio de 217 % en 2025 du fait de la diminution des actifs liquides de haute qualité de 1,5 milliard d'euros en moyenne en 2025 à 1,2 milliard d'euros au premier semestre 2026. Ils sont déposés auprès de la Banque centrale européenne. Les principales entrées de trésorerie du groupe Banque Stellantis France proviennent des actifs commerciaux et financiers tandis que les sorties de trésorerie s'expliquent majoritairement des tombées de dettes financières et d'exploitation, par la fuite des dépôts et par l'exigence de liquidité liée aux opérations de dérivés,

- le ratio NSFR est calculé mensuellement et envoyé trimestriellement à l'ACPR. Il s'élève à 106 % au 30 juin 2026. Le ratio NSFR est piloté de façon proactive par la Direction Financière, tenant compte des besoins de financement stable requis pour financer les actifs à long terme (principalement les prêts à la clientèle finale) ;

- en complément des indicateurs précédents, pour accroître la surveillance effective de la liquidité et être en conformité avec l'exigence prudentielle de la Commission européenne, le groupe Banque Stellantis France a mis en place un suivi supplémentaire de la liquidité à travers des reportings mensuels (*Additional Liquidity Monitoring Metrics*) depuis l'année 2016.

Le groupe Banque Stellantis France a un dispositif renforcé de gestion du risque de liquidité en ligne avec les préconisations de l'Autorité bancaire européenne (ABE). L'ILAAP 2026 (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) a été approuvé par le Conseil d'Administration.

Tableau EU LIQ1 – Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

Ce tableau présente la ventilation des sorties et entrées de trésorerie ainsi que les actifs liquides de haute qualité disponibles (HQLA), tels que définis et mesurés selon la norme LCR (moyennes arithmétiques simples des observations de fin de mois pour les douze mois précédant la fin de chaque trimestre), selon l'article 451 bis, paragraphe 2, du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de liquidité ».

Portée de la consolidation (consolidé) (en millions d'euros)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
Trimestre se terminant le	30/09/25	31/12/25	31/03/26	30/06/26	30/09/25	31/12/25	31/03/26	30/06/26
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ								
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					1 507	1 485	1 372	1 242
SORTIES DE TRÉSORERIE								
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	6 941	7 233	7 448	7 649	702	731	753	773
Dépôts stables								
Dépôts moins stables	6 941	7 233	7 448	7 649	702	731	753	773
Financement de gros non garanti	792	802	840	823	597	606	644	625
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	254	253	252	253	63	63	63	63
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	298	315	363	342	293	310	356	334
Créances non garanties	241	234	225	228	241	234	225	228
Financement de gros garanti					0	0	0	0
Exigences supplémentaires	1 053	1 097	1 137	1 201	282	275	264	247
Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	223	214	199	177	223	214	199	177
Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
Facilités de crédit et de trésorerie	831	883	938	1 024	60	62	65	70
Autres obligations de financement contractuel	548	521	519	521	495	471	475	502
Autres obligations de financement éventuel	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					2 077	2 084	2 135	2 147
ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	2 123	2 033	1 960	1 937	1 018	980	947	932
Autres entrées de trésorerie	537	545	565	567	407	427	465	488
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	2 660	2 578	2 525	2 504	1 426	1 407	1 412	1 420
Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	2 660	2 578	2 525	2 504	1 426	1 407	1 412	1 420
VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					1 507	1 485	1 372	1 242
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE					659	686	723	734
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					228 %	217 %	190 %	169 %

Tableau EU LIQ2 – Ratio de financement stable net

Ce tableau fournit les informations quantitatives nécessaires au calcul du ratio de financement stable net (NSFR), selon l'article 451 bis, paragraphe 3, du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de liquidité ».

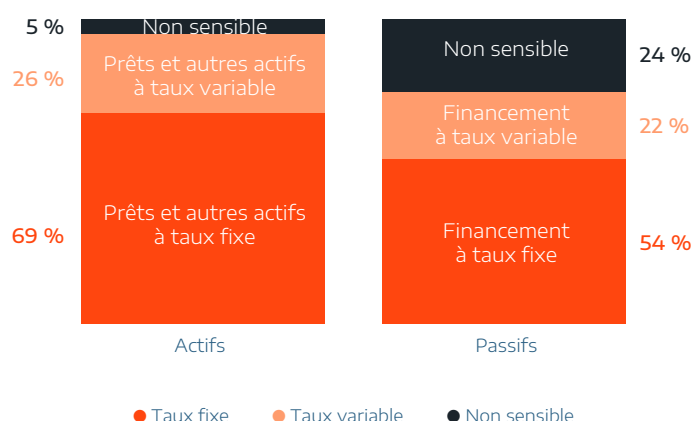
(en millions d'euros)		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE						
1	Éléments et instruments de fonds propres	2 703	1	-	350	3 053
2	Fonds propres	2 703	-	-	350	3 053
3	Autres instruments de fonds propres		-	-	-	-
4	Dépôts de la clientèle de détail		7 706	217	155	7 286
5	Dépôts stables		-	-	-	-
6	Dépôts moins stables		7 706	217	155	7 286
7	Financement de gros		3 703	2 261	4 050	5 372
8	Dépôts opérationnels		360	0	0	180
9	Autres financements de gros		3 343	2 261	4 050	5 372
10	Engagements interdépendants		-	-	-	-
11	Autres engagements	8	1 183	169	632	716
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	8				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		1 183	169	632	716
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					16 426
BESOIN DE FINANCEMENT STABLE						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					-
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		-	-	-	-
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		130	-	-	65
17	Prêts et titres performants		6 908	3 178	10 606	14 775
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		-	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		373	10	28	70
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :		6 536	3 168	10 578	14 705
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		13	7	22	25
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :		-	-	-	-
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		-	-	-	-
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en Bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		-	-	-	-
25	Actifs interdépendants		-	-	-	-
26	Autres actifs		942	98	162	629
27	Matières premières échangées physiquement				-	-
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		-	-	-	-
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		11	-	-	2
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		8	-	-	0
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		923	98	162	627
32	Éléments de hors bilan		1 247	-	-	62
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL					15 532
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)					106 %

1.4.5 Informations relatives au risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est la possibilité de pertes dues à l'impact des mouvements de taux d'intérêt sur la structure des capitaux propres de l'entité (via revenus, charges, actif, passif et autres transactions de bilan).

Les financements accordés aux clients le sont principalement sous forme de prêts ou d'offre de location à taux fixe avec une durée maximale de 72 mois, tandis que les financements du stock des réseaux de distribution ne dépassent pas 12 mois et

sont donc renouvelés/réajustés en prix durant l'année. Le groupe Banque Stellantis France se refinance avec des instruments financiers à taux fixe (obligations, prêts intra-groupe, dépôts à terme et à vue, NEU CP à taux fixe) et avec des sources de financement à taux variables/révisables (titrisations à taux variable, NEU MTN, NEU CP à taux variable, lignes bancaires, pension livrée, dette subordonnée, prêts intra-groupe).



L'objectif du groupe Banque Stellantis France est de limiter les effets défavorables de l'évolution des taux de marché sur ses bénéfices et sa valeur économique et de renforcer sa sécurité et sa solidité. Pour ajuster la structure de taux des emprunts avec celle des prêts accordés à la clientèle, une souplesse encadrée est admise dans la couverture du risque de taux.

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et à encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque défini.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux peut essentiellement impacter la marge d'intérêt nette et la valeur de marché des fonds propres du groupe Banque Stellantis France. La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par des limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque.

Les principaux indicateurs d'évaluation du risque sont calculés sur une base mensuelle :

- **le gap de taux d'intérêt** : il s'agit d'un gap de *repricing* dans lequel les actifs et les passifs sont placés à leur date de révision pour ceux à taux variable et à leur date d'échéance pour ceux à taux fixe. Le gap correspond à la différence entre les actifs productifs d'intérêts et les passifs portant intérêts sur des périodes données en incluant le hors bilan ;

La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le portefeuille des *swaps* de taux d'intérêt est le principal élément utilisé pour couvrir l'exposition de risque de taux du bilan.

- **la sensibilité de la marge d'intérêt nette** (*Net Interest Margin*) mesure les pertes ou profits supplémentaires sur la marge d'intérêt de la banque induite par une variation du taux d'intérêt dans les 12, 24 ou 36 prochains mois. L'évaluation de la sensibilité de la marge nette d'intérêt constitue une approche à court terme et est basée sur l'analyse des outils de gap de taux d'intérêt ;
- **la sensibilité de la valeur de marché des fonds propres** (*Market Value of Equity*) : impact sur la valeur actuelle des actifs et passifs de l'entité lors d'une variation du taux d'intérêt. La notion de MVE se réfère à une approche à long terme. La sensibilité de la valeur de marché des fonds propres est également calculée à l'aide des analyses des gaps de taux d'intérêt.

L'outil de mesure de risque de taux a été mis à jour afin d'être conforme à la nouvelle directive EBA/GL/2022/14 de l'Autorité bancaire européenne (ABE) concernant le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de crédit inhérents aux activités hors portefeuille de négociation.

Les indicateurs de suivi du risque de taux se basent sur les hypothèses de :

- bilan statique : les montants qui arrivent à la maturité sont renouvelés par de la nouvelle production de quantité identique, les soldes restent par conséquent constants ;
- la maturité contractuelle et conventionnelle et les dates de révision des taux ;
- les calculs prennent en compte une courbe de taux de zéro coupon et de différents scénarios parallèles et non parallèles de variation de taux d'intérêt, par exemple :
 - scénarios parallèles à +/-100 bps ; +/-75 bps ; +/-50 bps et +/-25 bps (même si les limites de risque de taux s'appliquent uniquement sur +/-100 bps),
 - scénarios non parallèles avec des hypothèses de pentification, d'aplatissement ou d'inversion de la courbe de taux.

Les limites du risque de taux d'intérêt sont fixées en référence aux indicateurs de risque de taux qui sont la sensibilité à la variation de la NIM sur 12 mois ou celle de la MVE en conformité avec l'appétit au risque défini par le groupe Banque Stellantis France. Ces limites sont formellement approuvées par le Conseil d'Administration du groupe Banque Stellantis France.

Parallèlement, dans le cadre de la maîtrise des risques lors de la mise en place de nouveaux instruments exposant au risque de taux d'intérêt, des tests d'efficacité de couverture sont réalisés.

La maîtrise du risque de taux est, enfin, assurée par le suivi mensuel de ces indicateurs, le contrôle du respect des limites établies et des éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller cette catégorie de risque.

Ce suivi fait l'objet de rapports mensuels présentés au Comité de Gestion Actif-Passif (Comité ALCO) ainsi qu'au Comité de Gestion et de Contrôle des Risques.

L'ensemble des indicateurs de risque de taux est resté conforme, au cours du premier semestre 2026, aux limites fixées par le Conseil d'Administration de Banque Stellantis France.

Le tableau ci-après présente, au 30 juin 2026, le gap de taux d'intérêt et, juste après, la sensibilité des différents indicateurs au pire scénario de risque (scénario parallèle) ainsi que l'exercice SOT.

Gap de taux d'intérêt au 30 juin 2026

(en millions d'euros)	Total	≤ 1 mois	≤ 3 mois	≤ 1 an	≤ 2 ans	≤ 5 ans	> 5 ans	Non sensible
Actif	23 136	4 681	3 686	4 704	4 364	4 593	23	1 086
Passif	23 136	7 862	1 999	3 037	1 752	1 870	1 001	5 616
Hors bilan	0	361	2 803	121	(1 651)	(1 637)	4	0
IMPASSE DE TAUX NET	0	(2 820)	4 490	1 788	961	1 086	(975)	(4 530)

- à fin juin 2026, la sensibilité de la NIM, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de 100 bps, ressort à -6 millions d'euros ;
- à fin juin 2026, la sensibilité de la MVE, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de 100 bps, ressort à -10 millions d'euros.

Tableau EU IRRBB1 - Risques de taux d'intérêt des activités hors portefeuille de négociation

Conformément à l'article 448 du CRR « Expositions au risque de taux d'intérêt pour les positions non détenues dans le portefeuille de négociation », ce tableau fournit des informations sur les risques découlant d'éventuelles variations des taux d'intérêt affectant aussi bien la valeur économique des fonds propres des établissements que le produit net d'intérêts de leurs activités hors portefeuille de négociation.

(en millions d'euros)	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Variations de la valeur économique des fonds propres		Variations des produits d'intérêts nets	
Scénarios prudentiels de chocs	Exercice en cours	Exercice précédent	Exercice en cours	Exercice précédent
Hausse parallèle	(23)	(48)	8	(7)
Baisse parallèle	5	33	(4)	4
Pentification de la courbe	67	71		
Aplatissement de la courbe	(72)	(79)		
Hausse des taux courts	(73)	(87)		
Baisse des taux courts	76	91		

- **exercice de stress test sur la sensibilité aux taux d'intérêt :** il évalue l'impact de chocs parallèles et non parallèles de taux selon l'exigence réglementaire. Le groupe Banque Stellantis France calcule ainsi trimestriellement les scénarios SOT (Supervisory Outlier Tests) conformément à la directive EBA/GL/2022/14 de l'Autorité bancaire européenne (ABE)

(remplaçant EBA/GL/2018/02) et au règlement délégué (UE) 2024/856, en appliquant le floor dynamique à la courbe de référence. Les risques liés aux évolutions potentielles des taux d'intérêt affectant la MVE et NIM du portefeuille bancaire du groupe Banque Stellantis France, en accord avec les articles 84 et 98 (5) CRD, sont présentés dans le tableau ci-dessus.

1.5 Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant Banque Stellantis France

1.5.1 Présentation générale de Banque Stellantis France

Dénomination sociale: Banque Stellantis France

Nationalité: française

Siège social: 43, rue Jean-Pierre Timbaud, 78300 Poissy, France Tél.: +33 (0) 1 46 39 66 33

Forme juridique: société anonyme à Conseil d'Administration dont les actions ne sont pas admises à la négociation sur un marché réglementé

Registre et numéro d'identification: Banque Stellantis France est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles

- SIREN : 652 034 638
- SIRET : 652 034 638 00054
- Code APE/NAF : 6419Z
- LEI : 969500JK10192KI3E882

Date de constitution et durée: Banque Stellantis France (originellement SOFIB, puis PSA Banque France jusqu'au 2 avril 2023) a été constituée le 24 juin 1965 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2064. Son objet statutaire est celui d'une banque de plein exercice.

Exercice social: l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

Banque Stellantis France dispose également d'un agrément de prestataire de services d'investissement (PSI). À cet égard, elle est supervisée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et est ainsi soumise aux dispositions du règlement général de l'AMF. Le Directeur Général de Banque Stellantis France, agréé par l'AMF et titulaire de la carte professionnelle requise, exerce la fonction de Responsable Conformité des Services d'Investissement (RCSI) dans les conditions définies aux articles 313 et suivants du règlement général de l'AMF.

Les règles applicables à la modification des statuts sont celles de l'article L. 225-96 du Code de commerce.

Banque Stellantis France est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. Elle est supervisée au niveau européen par la Banque centrale européenne depuis 2015 et sur le plan national, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), pour les seules questions relevant de sa compétence exclusive.

1.5.2 Actionnariat – structure du capital social

Actionnariat

Au 30 juin 2026, le capital social de l'entité Banque Stellantis France s'établit à 144 842 528 euros, divisé en 9 052 658 actions de 16 euros chacune, entièrement libérées, dont la répartition est paritaire entre :

- Stellantis Financial Services Europe qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote ; et
- Open Bank S.A. (anciennement dénommée Santander Consumer Finance S.A.) qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote.

Stellantis Financial Services Europe est une filiale détenue à 100 % par STELLANTIS N.V. tandis que Open Bank S.A. est une filiale détenue à 100 % par Banco Santander S.A. Les sociétés STELLANTIS N.V. et Banco Santander S.A. sont deux entités dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Aucune modification n'a eu lieu dans la composition du capital de Banque Stellantis France depuis le 2 février 2015.

Cotation des titres

Les actions de Banque Stellantis France ne sont pas cotées sur un marché réglementé. Néanmoins, certains titres de dettes émis par la société (obligations EMTN) sont admis à la négociation sur Euronext Paris.

1.5.3 Conseil d'Administration et organes de direction

Le Conseil d'Administration de Banque Stellantis France est composé de six membres nommés pour une durée renouvelable de trois ans. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-18 alinéa 1^{er} du Code de commerce, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration qui lui-même se voit proposer les candidatures par le Comité des Nominations. Aussi, trois membres du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France sont choisis par chacun des deux actionnaires. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration procède, entre deux Assemblées Générales, à des nominations à titre provisoire (« cooptations ») qui sont ensuite soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce. La durée du mandat de l'administrateur coopté est identique à celle du mandat de son prédécesseur. Aussi, un administrateur issu d'un actionnaire sera remplacé par un administrateur issu de ce même actionnaire, afin de préserver l'équilibre dans la représentation des actionnaires dans le cadre de la Coopération.

Par ailleurs, une rotation intervient tous les trois ans, pour trois fonctions :

- en premier lieu la rotation de la Présidence du Conseil d'Administration, assurée par un administrateur non exécutif et qui donne lieu à la nomination à tour de rôle par l'un puis l'autre des deux actionnaires de Banque Stellantis France que sont Stellantis Financial Services Europe et Openbank (anciennement Santander Consumer Finance) ;
- il en va de même pour les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué :
 - une première alternance est intervenue le 28 août 2020. Ainsi pendant cette période, la fonction de Président non exécutif a été occupée par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services Europe, M. Rémy BAYLE. La fonction de Directeur Général a été occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance, M. Jean-Paul DUPARC et la fonction de Directeur Général Délégué a été occupée par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services Europe, à savoir M. Laurent AUBINEAU,
 - une deuxième rotation a pris effet au 1^{er} septembre 2020. La fonction de Président non exécutif du Conseil d'Administration s'est trouvée dès lors occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance, M. David TURIEL LOPEZ, auquel a succédé M. Rafael MORAL SALARICH en date du 11 décembre 2020. La fonction de Directeur Général était occupée depuis le 1^{er} septembre 2020 par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services Europe en la personne de M. Laurent AUBINEAU et la fonction de Directeur Général Délégué par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance en la personne de M. Jean-Paul DUPARC. Les mandats du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été prorogés par anticipation en 2023 jusqu'au 1^{er} juillet 2024, afin de privilégier une continuité de gouvernance dans le contexte de la réorganisation des activités de financement de STELLANTIS mise en œuvre en date du 3 avril 2023,

- une troisième rotation a pris effet au 1^{er} juillet 2024, qui a consisté en l'inversion des positions jusqu'alors occupées. Ainsi, depuis cette date, la fonction de Président non exécutif du Conseil d'Administration est occupée par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services Europe en la personne de M. Alexandre SOREL. La fonction de Vice-Président du Conseil d'Administration est occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance, M. Rafael MORAL SALARICH. La fonction de Directeur Général est occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance en la personne de M. Jean-Paul DUPARC, et la fonction de Directeur Général Délégué par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services Europe en la personne de M. Laurent AUBINEAU. Toutefois, le Directeur Général Délégué M. Laurent AUBINEAU, ayant souhaité faire valoir ses droits à la retraite, a démissionné de son mandat exécutif au 31 mars 2025. Il a été remplacé par Mme Hélène BOUTELEAU qui assure la fonction de Directrice Générale Déléguée depuis le 1^{er} avril 2025 jusqu'à l'échéance triennale du mandat le 1^{er} juillet 2027.

Les mandats d'administrateur, de Président ou de Vice-Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France ne donnent lieu à aucune rémunération, pas plus qu'au versement de jetons de présence.

Le Président, assisté de son Conseil d'Administration et ses comités réglementaires (Comité des Nominations, Comité des Rémunérations et Comité d'Audit et Risques), exerce la surveillance de l'activité de Banque Stellantis France pilotée par le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Comité Exécutif et les comités opérationnels.

Conformément à la Politique de Gouvernance du groupe Banque Stellantis France, le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum une fois par trimestre. Les convocations aux réunions du Conseil d'Administration, comprenant l'ordre du jour, sont adressées dans un délai préalable de 10 jours calendaires sur première convocation, trois jours calendaires sur deuxième convocation et un jour ouvré en cas d'urgence. La préparation des réunions du Conseil est initiée par le biais d'un dialogue entre le Secrétariat Général/Secrétaire du Conseil et la Présidence du Conseil, puis fait l'objet d'échanges entre le Secrétariat Général/Secrétaire du Conseil et les différents membres du Comité Exécutif, à l'issue desquels est dressé un ordre du jour et son support de présentation. Le délai usuel d'envoi des présentations et autres documents venant en support de l'ordre du jour est de deux jours ouvrés avant la réunion du Conseil d'Administration (hors cas d'urgence). Les réunions sont soumises à un quorum de deux administrateurs (l'un issu de l'actionnaire Openbank, l'autre issu de l'actionnaire Stellantis Financial Services Europe). Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés, étant précisé qu'un administrateur peut se faire représenter par un autre, dans la limite d'un pouvoir de représentation par administrateur. Un procès-verbal est dressé à l'issue de chaque réunion du Conseil d'Administration puis signé et retranscrit dans un registre. L'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration est assurée, en particulier grâce au fait que les séances peuvent se tenir par le biais de tout moyen de télécommunication, voire même de consultation écrite sans limitation de sujet à porter à l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration de Banque Stellantis France s'est réuni trois fois au cours du premier semestre de l'exercice 2026.

À la date de publication du présent rapport semestriel, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les obligations des membres du Conseil d'Administration ainsi que des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe Banque Stellantis France. Il n'existe pas de conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

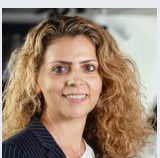
Il n'existe aucune délégation, en cours de validité ou utilisée au cours de l'exercice 2026, accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation, d'émission de capital ou de rachat d'actions.

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, est présentée ci-après la liste de l'ensemble des mandats ou fonctions exercés à la date de publication du présent rapport semestriel, par chacun des membres du Conseil d'Administration de la société Banque Stellantis France.

1.5.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration

1.5.4.1 Conseil d'Administration

Liste des mandats exercés à la date de publication du présent rapport semestriel par les administrateurs de Banque Stellantis France et les Représentants Permanents d'administrateurs

ALEXANDRE SOREL			Comités
 Né le 20 janvier 1971	Président du Conseil d'Administration Début de mandat : 1 ^{er} juillet 2024 Échéance du mandat : 2029	Administrateur Début de mandat : 22 mars 2024 Échéance du mandat : 2029	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
	Autres mandats exercés Directeur Général et administrateur - Stellantis Financial Services Europe (France) Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur - Stellantis Bank S.A. (France) Président du Conseil d'Administration et administrateur - Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France) Administrateur - Leasys (France)		
JEAN-PAUL DUPARC			Comités
 Né le 16 mai 1968	Directeur Général Début de mandat : 1 ^{er} juillet 2024 Échéance du mandat : 2027	Administrateur Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2029	> Exécutif
	Autres mandats exercés Directeur Général et administrateur - Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) - Conseil d'Administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France)		
HÉLÈNE BOUTELEAU			Comités
 Née le 22 juillet 1975	Directrice Générale Déléguée Début de mandat : 1 ^{er} avril 2025 Échéance du mandat : 2027	Administratrice Début de mandat : 27 juillet 2021 Échéance du mandat : 2029	> Exécutif
	Autres mandats exercés Directrice Générale Déléguée et administratrice - Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) Administratrice - Stellantis España (Espagne)		

RAFAEL MORAL SALARICH			Comités
 Né le 18 octobre 1981	Vice-Président du Conseil d'Administration Début de mandat : 1 ^{er} juillet 2024 Échéance du mandat : 2029	Administrateur Début de mandat : 11 décembre 2020 Échéance du mandat : 2029	> Audit et risques* > Nominations > Rémunérations
	Autres mandats exercés		
	Directeur du développement commercial (exécutif)		
	• Open Bank S.A. (Espagne)		
	Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur		
	• Stellantis Financial Services Italia S.p.A. (Italie) • Stellantis Financial Services España, EFC, S.A. (Espagne)		
	Administrateur		
	• Santander Consumer Bank S.p.A. (Italie) • TIMFin S.p.A (Italie)		
VINCENT PY			Comités
 Né le 7 décembre 1977	Administrateur Début de mandat : 19 février 2025 Échéance du mandat : 2029		> Audit et risques > Nominations* > Rémunérations*
	Autres mandats exercés		
	Administrateur		
	• Stellantis Bank S.A. (France) • Leasys (France) • Stellantis Financiamentos S.A. (Brésil)		
SOPHIE PERRIER			Comités
 Née le 24 janvier 1977	Administratrice Début de mandat : 19 février 2025 Échéance du mandat : 2029		> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
	Autres mandats exercés		
	Vice-Présidente du Conseil d'Administration et administratrice		
	• Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)		
	Présidente du Conseil d'Administration et administratrice		
	• Stellantis Financial Services Belux (Belgique)		
	Administratrice		
	• Stellantis Insurance Europe Limited • Stellantis Life Insurance Europe Limited		

* Présidence du comité.

1.5.4.2 Comités réglementaires et exécutif du groupe Banque Stellantis France

A. Le Comité d'Audit et Risques

À la date de publication du présent rapport semestriel, le Comité d'Audit et Risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe Banque Stellantis France
Rafael MORAL SALARICH, Président	Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Alexandre SOREL	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Sophie PERRIER	Administratrice de Banque Stellantis France
Vincent PY	Administrateur de Banque Stellantis France

B. Le Comité des Nominations

À la date de publication du présent rapport semestriel, le Comité des Nominations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe Banque Stellantis France
Vincent PY, Président	Administrateur de Banque Stellantis France
Alexandre SOREL	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Rafael MORAL SALARICH	Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Sophie PERRIER	Administratrice de Banque Stellantis France

C. Le Comité des Rémunérations

À la date de publication du présent rapport semestriel, le Comité des Rémunérations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe Banque Stellantis France
Vincent PY, Président	Administrateur de Banque Stellantis France
Alexandre SOREL	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Rafael MORAL SALARICH	Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Sophie PERRIER	Administratrice de Banque Stellantis France

D. Le Comité Exécutif

À la date de publication du présent rapport semestriel, le Comité Exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Jean-Paul DUPARC	Directeur Général
Hélène BOUTELEAU	Directrice Générale Déléguée
Olivier BONNET	Directeur du commerce
Jean-Charles BATTAGLIA	Directeur des risques
Grégory BONNIN	Directeur des ressources humaines
Alban HOUSSAY	Directeur marketing et assurances
Raquel MARTIN MARTIN	Directrice de l'audit interne
Catherine NOGUIER	Secrétaire Générale et Directrice du contrôle permanent
Patrick POULETTY	Directeur des opérations
Stéphane RIEHL	Directeur financier
Nicolas TROKINER	Directeur du recouvrement
Corinne YONNET	Responsable organisation informatique

1.5.5 Responsables du contrôle des comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park, 63, rue de Villiers,

92200 Neuilly-sur-Seine,

société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros, enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 672 006 483.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2028.

Représentée à la date de publication du présent rapport semestriel par M. Gaël COLABELLA.

Forvis Mazars

Carré Vert, 45, rue Kléber,

92300 Levallois-Perret,

société anonyme au capital de 8 320 000 euros, enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2028.

Représentée à la date de publication du présent rapport semestriel par Mme Maguette DIOP.

02



COMPTES SEMESTRIELS 2026 CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

2.1	Bilan consolidé	56	2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	60
2.2	Compte de résultat consolidé	57	2.6	Notes aux états financiers consolidés	61
2.3	Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	58	2.7	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	91
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	59			

2.1 Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Actif			
Caisse, banques centrales	3	1 213	1 241
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	20	18
Instruments dérivés de couverture	5	3	2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	6	540	631
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	7	20 313	20 008
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(27)	(1)
Actifs d'impôts courants	27.1	3	47
Actifs d'impôts différés	27.1	2	6
Comptes de régularisation et actifs divers	8	853	721
Opérations de location simple	9	170	147
Immobilisations corporelles	10	17	17
Immobilisations incorporelles	10	29	32
TOTAL DE L'ACTIF		23 136	22 869

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Passif			
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11	6	12
Instruments dérivés de couverture	12	3	2
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	13	3 593	3 434
Dettes envers la clientèle	14	8 425	7 929
Dettes représentées par un titre	15	6 073	6 596
Passifs d'impôts courants	27.1	4	8
Passifs d'impôts différés	27.1	883	827
Comptes de régularisation et passifs divers	16	1 075	1 015
Provisions		20	17
Dettes subordonnées	17	351	351
Capitaux propres		2 703	2 678
Capitaux propres part du groupe		2 703	2 678
Capital et réserves liées		757	757
Réserves consolidées		1 950	1 925
dont résultat net – part du groupe		169	289
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(4)	(4)
TOTAL DU PASSIF		23 136	22 869

2.2 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	2025
Intérêts et produits assimilés	20	564	560	1 111
Intérêts et charges assimilées	21	(255)	(306)	(570)
Commissions (produits)	22	92	87	177
Commissions (charges)	22	(18)	(10)	(23)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	23	(3)	(14)	(23)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		0	0	0
Produits des autres activités	24	48	58	114
Charges des autres activités	24	(25)	(40)	(70)
Produit net bancaire		403	335	716
Charges générales d'exploitation	25	(116)	(113)	(216)
Personnel		(52)	(47)	(95)
Autres charges générales d'exploitation		(64)	(65)	(121)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(3)	(2)	(5)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	(2)	(2)
Résultat brut d'exploitation		284	218	493
Coût du risque de crédit	26	(52)	(40)	(79)
Résultat d'exploitation		232	178	414
Charges des engagements sociaux		0	0	(1)
Produits des engagements sociaux		0	0	1
Autres éléments hors exploitation		(3)	(1)	(4)
Résultat avant impôt		229	177	410
Impôt sur les bénéfices	27.2 et 27.3	(60)	(60)	(121)
Résultat net		169	117	289
<i>dont part du groupe</i>		169	117	289

2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026			1 ^{er} semestre 2025			2025		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat net	229	(60)	169	177	(60)	117	410	(121)	289
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
Éléments recyclables par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Éléments non recyclables par résultat	0	0	0	0	-	0	1	0	1
Écarts actuariels sur engagements de retraite	0	0	0	0	(0)	0	1	0	1
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-	0	1	0	1
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
Total résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	229	(60)	169	177	(60)	117	411	(121)	290
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
<i>dont part du groupe</i>			169			117			290

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées				Écarts d'évaluation – Part du groupe				Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Écarts actuariels sur engagements de retraite	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres					
						Actifs financiers	Instruments dérivés de couverture				
Au 1 ^{er} janvier 2025	145	593	19	1 781	(4)	-	-	2 534	-	2 534	
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	117	0	-	-	117	-	117	
Dividendes versés à Openbank	-	-	-	(73)	-	-	-	(73)	-	(73)	
Dividendes versés à Stellantis Financial Services Europe	-	-	-	(73)	-	-	-	(73)	-	(73)	
Au 30 juin 2025	145	593	19	1 752	(4)	-	-	2 505	-	2 505	
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	172	0	-	-	172	-	172	
Dividendes versés à Openbank	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés à Stellantis Financial Services Europe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Au 31 décembre 2025	145	593	19	1 925	(4)	-	-	2 678	-	2 678	
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	169	0	-	-	169	-	169	
Dividendes versés à Openbank	-	-	-	(72)	-	-	-	(72)	-	(72)	
Dividendes versés à Stellantis Financial Services Europe	-	-	-	(72)	-	-	-	(72)	-	(72)	
Au 30 juin 2026	145	593	19	1 950	(4)	-	-	2 703	-	2 703	

Depuis le 30 janvier 2015, le capital social de Banque Stellantis France est de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il est divisé en 9 052 658 actions.

Pour mémoire, à cette date, ont été constatées chez Banque Stellantis France :

- une augmentation de capital pour un montant de 131 627 216 euros, par voie d'émission de 8 226 701 actions ordinaires nouvelles d'une valeur de 16 euros chacune en rémunération des apports en nature (apport des titres SOFIRA et CREDIPAR par Stellantis Financial Services Europe) ;
- une prime d'apport d'un montant de 722 082 615,23 euros correspondant à la différence entre la valeur des apports, soit 853 709 831,23 euros, et la valeur nominale des actions émises en rémunération des apports, soit 131 627 216 euros ;
- une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 3 615 312 euros par voie d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 225 957 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 19 832 904,52 euros.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	2025
Résultat avant impôt	229	177	410
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie			
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	5	4	11
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	55	42	103
Pertes/gains nets des activités d'investissement	-	2	2
Produits/charges des activités de financement	-	-	0
Autres mouvements	12	(16)	49
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt et autres ajustements	72	32	165
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	92	(530)	(511)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	68	980	715
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(509)	(448)	(628)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(19)	(47)	(187)
Impôt sur les bénéfices versés	40	(30)	(63)
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(328)	(75)	(674)
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(27)	134	(99)
Flux liés aux participations	-	(0)	(5)
Encaissements liés aux cessions de filiales	-	-	-
Décaissements liés aux acquisitions de filiales	-	(0)	(5)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1)	(4)	(6)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2)	(3)	(7)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	(1)	1
Effet des variations de périmètre	-	0	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(1)	(4)	(11)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(145)	(145)	(145)
Décaissements liés aux dividendes payés à :			
• Openbank	(72)	(73)	(73)
• Stellantis Financial Services Europe	(72)	(73)	(73)
Encaissements liés aux émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(1)	(2)	(2)
Encaissement/(décaissement) lié à la dette subordonnée/dette de location	(1)	(2)	(2)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(146)	(147)	(147)
Effets de la variation des taux de change (D)	-	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	(174)	(17)	(257)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 846	2 103	2 103
Caisse, banques centrales (actif et passif)	1 241	1 298	1 298
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	605	805	805
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 672	2 086	1 846
Caisse, banques centrales (actif et passif)	1 213	1 331	1 241
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	459	755	605

2.6 Notes aux états financiers consolidés

SOMMAIRE DE NOTES

NOTE 1	Faits marquants de la période et structure du groupe	62	NOTE 14	Dettes envers la clientèle	75
NOTE 2	Principes comptables	64	NOTE 15	Dettes représentées par un titre	76
NOTE 3	Caisse, banques centrales	65	NOTE 16	Comptes de régularisation et passifs divers	78
NOTE 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	65	NOTE 17	Dettes subordonnées	78
NOTE 5	Instruments dérivés de couverture – actifs	67	NOTE 18	Juste valeur des actifs et passifs financiers	79
NOTE 6	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	68	NOTE 19	Autres engagements	80
NOTE 7	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	69	NOTE 20	Intérêts et produits assimilés	81
NOTE 8	Comptes de régularisation et actifs divers	71	NOTE 21	Intérêts et charges assimilées	82
NOTE 9	Opérations de location simple	71	NOTE 22	Commissions	83
NOTE 10	Immobilisations corporelles et incorporelles	72	NOTE 23	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	83
NOTE 11	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	73	NOTE 24	Produits et charges nets des autres activités	85
NOTE 12	Instruments dérivés de couverture – passifs	74	NOTE 25	Charges générales d'exploitation	85
NOTE 13	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	75	NOTE 26	Coût du risque	85
			NOTE 27	Impôt sur les bénéfices	87
			NOTE 28	Information sectorielle	89
			NOTE 29	Événements postérieurs à la clôture	90

NOTE 1 Faits marquants de la période et structure du groupe

A. Faits marquants de la période

Contexte macroéconomique

Le premier semestre 2026 a été marqué par la crise au Moyen-Orient opposant l'Iran aux États-Unis et à Israël à compter du 28 février. Ce conflit a entraîné un renchérissement significatif du prix du pétrole et par conséquent une tendance à la hausse de l'inflation en Europe, qui dépasse désormais largement la cible des 2 % visée par la Banque centrale européenne. Ceci a poussé la Banque centrale à revoir sa stratégie de taux et à procéder à une première hausse de 25 points de base de ses taux d'intérêt directeurs au cours du mois de juin 2026. D'autres hausses sont attendues au cours du second semestre 2026. Cette perspective de hausse des taux à court et moyen terme a provoqué un renchérissement des coûts de refinancement de la banque à compter du mois de mars 2026, partiellement répercuté sur les nouveaux contrats de financements clients mis en place au cours du deuxième trimestre 2026.

Concernant le marché automobile en France, au cours du premier semestre 2026, le nombre de nouveaux véhicules immatriculés est stable par rapport à l'année précédente à 1 039 019 unités, soit 1,1 % d'immatriculations de véhicules neufs de plus qu'en 2025. Au sein du marché français, STELLANTIS a immatriculé 299 569 véhicules neufs soit 1,6 % de moins qu'au premier semestre 2025. Le programme gouvernemental de leasing social a également été renouvelé en 2026 suite au succès rencontré par les programmes des années précédentes et à l'instar de l'année 2025 ne démarrera qu'au second semestre 2026. Ce programme a pour principal objectif de favoriser l'accès à la mobilité

électrique aux familles à moyen et faible revenu en proposant un véhicule électrique pour un loyer de 100 à 200 euros par mois selon la taille du véhicule concerné. Ce loyer compétitif est obtenu grâce au versement de bonus électriques, sous la forme de certificats d'économie d'énergie en grande partie délivrés par les compagnies pétrolières ou les sociétés de production d'énergie.

Collecte des dépôts

La collecte des dépôts sous la marque DISTINGO Bank confirme sa dynamique de croissance également au premier semestre 2026, avec une collecte globale en hausse de 6,5 %, soit 491 millions d'euros collectés en France et dans certains autres pays de la zone euro. Le montant total d'épargne collectée en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Espagne atteint 8 milliards d'euros pour le groupe Banque Stellantis France au 30 juin 2026. Cette épargne collectée exclusivement auprès d'une clientèle de particuliers permet d'assurer plus de 40 % des besoins de refinancement de la banque.

Stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt

Au premier semestre 2026, la stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt a amené le groupe Banque Stellantis France à traiter de nouveaux *swaps* de taux d'intérêt comptabilisés en macro-couverture de juste valeur couvrant le portefeuille d'actifs à taux fixe, pour un notionnel additionnel de 1 127 millions d'euros au premier semestre 2026, dont 600 millions d'euros avec une date de démarrage au premier semestre 2027.

B. Évolution du périmètre

Il n'y a pas eu d'évolution de périmètre au sein du groupe Banque Stellantis France durant le premier semestre 2026.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Code ISO pays	Participation de Banque Stellantis France			30/06/2026		31/12/2025	
		Directe %	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts
			%	Détenue par				
Filiales								
Financement des ventes								
CREDIPAR	FR	100	-	-	IG	100	IG	100
CLV	FR	-	100	CREDIPAR	IG	100	IG	100
Stellantis Financial Services Belux	BE	100	-	-	IG	100	IG	100
Stellantis Financial Services Nederland	NL	100	-	-	IG	100	IG	100
Entités ad hoc de titrisation								
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS DFP Master – Compartiment France 2013	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases Master – Compartiment 2016	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases 2023	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Loans 2024	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases 2025	FR	-	-		IG	100	IG	100

NOTE 2 Principes comptables

Les états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2026 sont établis conformément à la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, qui permet de présenter une sélection de notes annexes. Ces états financiers consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice 2025.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2026 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, à l'exception de l'application des nouveaux textes et interprétations obligatoires : cf. ci-après le paragraphe « Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2026 ».

En application du règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 relatif aux normes comptables internationales applicables à compter du 1^{er} janvier 2005, le groupe Banque Stellantis France a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Il n'existe pas actuellement de différence matérielle au sein de Banque Stellantis France entre les IFRS telles que publiées par l'IASB et telles qu'adoptées dans l'Union européenne, y compris en termes de date d'application obligatoire.

Au 30 juin 2026, la présentation des états financiers consolidés du groupe Banque Stellantis France est effectuée selon les préconisations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) formalisées dans le cadre de la recommandation n° 2022-01 du 8 avril 2022 relative au format des états financiers consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales, applicable à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) et SIC (*Standing Interpretations Committee*).

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2026

Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers.

Ces amendements apportent des modifications ciblées sur deux thématiques principales :

- la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et passifs financiers :
 - les actifs et passifs financiers doivent être comptabilisés à la date à laquelle une entité devient partie au contrat,
 - les actifs financiers doivent être décomptabilisés à la date à laquelle les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif expirent ou sont transférés à un tiers,
 - les passifs financiers doivent être décomptabilisés à la date à laquelle ils sont éteints, c'est-à-dire à la date de règlement (« settlement date »). Par ailleurs, une option comptable permet désormais leur décomptabilisation anticipée, avant la date de règlement, lorsqu'ils sont réglés au moyen d'un système de paiement électronique (sous certaines conditions) ;

- l'appréciation des caractéristiques des flux contractuels pour le classement des actifs financiers : la manière d'analyser les actifs financiers incluant une clause contingente modifiant la périodicité ou le montant des flux de trésorerie futurs est clarifiée, en particulier lorsque l'évènement déclenchant l'application de la clause n'est pas directement lié à des risques ou coûts associés à un prêt basique, comme par exemple dans le cas d'une clause d'ajustement du taux en fonction de l'atteinte ou non de critères ESG.

Ces amendements n'ont pas d'impact pour le groupe Banque Stellantis France. En ce qui concerne la décomptabilisation des passifs financiers, ils étaient déjà décomptabilisés à la date de règlement (« settlement date ») et le groupe Banque Stellantis France n'a pas opté pour une décomptabilisation anticipée des passifs financiers réglés par le biais d'un système de paiement électronique.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement dans l'Union européenne à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2026

IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers.

La norme IFRS 18 a été publiée le 9 avril 2024 et adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026. Elle remplacera la norme actuelle IAS 1 – Présentation des états financiers et sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, avec effet rétroactif.

La norme IFRS 18 introduit trois principaux changements par rapport à la norme actuelle IAS 1 :

- la définition de la structure du compte de résultat : les produits et charges doivent être classés dans l'une des cinq catégories définies par la norme (exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat, activités abandonnées).

Le classement dépend de l'activité des entités du groupe : ainsi, le classement requis pour les entreprises industrielles et commerciales est différent de celui requis pour les entités ayant des activités principales dites « spécifiées », c'est-à-dire ayant pour activité principale une activité d'investissement dans certains actifs et/ou une activité de financement de leurs clients, telles les entités des secteurs bancaire et assurantiel. Pour ces entités, IFRS 18 prévoit une présentation adaptée des produits et charges relatifs à ces activités dans la catégorie exploitation.

Par ailleurs, des sous-totaux obligatoires doivent être présentés :

- des principes d'agrégation et de désagrégation des informations chiffrées dans les états financiers primaires et les notes annexes : les éléments doivent être agrégés ou désagrégés selon qu'ils présentent des caractéristiques similaires ou différentes ;
- de nouvelles informations à fournir dans les notes annexes sur les indicateurs de performance définis par la direction (*Management-defined Performance Measures* ou MPMS), incluant les raisons pour lesquelles chaque indicateur fournit des informations utiles ainsi que la manière dont il est calculé et également un rapprochement avec le sous-total requis par les normes IFRS le plus directement comparable.

Enfin, la norme IFRS 18 s'accompagne d'amendements de la norme IAS 7 – Etat des flux de trésorerie, avec principalement l'obligation d'utiliser le résultat opérationnel comme agrégat de départ en cas d'utilisation de la méthode indirecte et la suppression des choix actuels de classement des intérêts et dividendes reçus et versés. Chaque nature de flux (intérêts versés, intérêts reçus et dividendes reçus) doit être présentée dans une seule catégorie de l'état des flux de trésorerie (opérationnelle, investissement ou financement).

En revanche, la norme IFRS 18 ne modifie pas les principes d'évaluation et de comptabilisation des actifs, passifs, charges et produits.

Le groupe Banque Stellantis France poursuit son analyse des impacts de l'application d'IFRS 18 à ses états financiers consolidés, et s'attend à des effets limités, en particulier sur la structure de son compte de résultat qui devrait s'inspirer du modèle A, publié en janvier 2026 par l'ANC dans son document intitulé « Contribution de l'ANC sur le format des états de synthèse consolidés des établissements du secteur bancaire préparés selon les normes internationales (IFRS) ».

NOTE 3 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)

	30/06/2026	31/12/2025
Caisse et CCP		
Banque centrale*	1 213	1 241
<i>dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France</i>	93	86
<i>dont intérêts à percevoir</i>	0	0
TOTAL	1 213	1 241

* En plus des réserves obligatoires, les dépôts complémentaires sur le compte Banque de France correspondent à un placement de type actif liquide de haute qualité dans le cadre du respect du ratio de liquidité LCR.

NOTE 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

4.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)

	30/06/2026	31/12/2025
Juste valeur des instruments financiers à terme de <i>trading</i> ⁽¹⁾	8	12
<i>dont entreprises liées avec le groupe Openbank</i>	8	12
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus	-	(5)
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de <i>trading</i>	-	0
<i>dont entreprises liées avec le groupe Openbank</i>	0	0
Contributions au fonds de garantie des dépôts ⁽²⁾	12	11
<i>dont certificats d'associés (FGDR)</i>	12	11
<i>dont certificats d'association (FGDR)</i>	0	0
TOTAL	20	18

(1) Les *swaps* classés en *trading* concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces *swaps* sont compensées par les variations de juste valeur de *swaps* en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du *swap* mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le *swap* mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 11.1 et 23.1).

(2) Redassement du montant du certificat d'associés et certificats d'association depuis les actifs divers vers les actifs financiers à la juste valeur par résultat.

4.2 Compensation des *swaps* de *trading* avec appel de marge – actifs

Pour 2026

Swaps gagnants (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	7,9	(0,1)	7,9	-	7,9
Swaps avec appel de marge	2,8	-	2,8	-	2,8
Swaps sans appel de marge*	5,2	(0,1)	5,1	-	5,1
Compensation	-	-	-	-	-
Produits à recevoir	0,1	(0,1)	-	-	-
Swaps avec appel de marge	0,1	(0,1)	-	-	-
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	8,0	(0,1)	7,9	-	7,9
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance – cf. Note 16)	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	-	-	-	-	-

* Le *front swap* des fonds de titrisation Auto ABS French Leases 2023, Auto ABS French Loans 2024 et Auto ABS French Leases 2025 ne fait pas l'objet d'un appel de marge.

Pour 2025

Swaps gagnants (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	11,7	(0,1)	11,6	-	11,6
Swaps avec appel de marge	8,4	-	8,4	-	8,4
Swaps sans appel de marge*	3,3	(0,1)	3,2	-	3,2
Compensation	-	-	-	(5,1)	(5,1)
Produits à recevoir	-	-	-	-	-
Swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	11,7	(0,1)	11,6	(5,1)	6,5
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance – cf. Note 16)	-	-	5,1	(5,1)	-
TOTAL AU PASSIF	-	-	5,1	(5,1)	-

* Le *front swap* des fonds de titrisation Auto ABS French Leases 2023 et Auto ABS French Loans 2024 ne fait pas l'objet d'un appel de marge.

NOTE 5 Instruments dérivés de couverture – actifs

5.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)

	30/06/2026	31/12/2025
Juste valeur positive des swaps de couverture	33	12
Des EMTN/NEU MTN	-	-
Des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)	33	12
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus (cf. Note 5.2)	(31)	(10)
Produits à recevoir sur swaps de couverture	1	0
TOTAL	3	2

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en *fair value hedge* est donnée dans la Note 23.2.

5.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge – actifs

Pour 2026

Swaps gagnants (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	185,7	(152,2)	33,5	-	33,5
Swaps avec appel de marge	185,7	(152,2)	33,5	-	33,5
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation				(31,3)	(31,3)
Produits à recevoir	7,2	(6,7)	0,5	-	0,5
Swaps avec appel de marge	7,2	(6,7)	0,5	-	0,5
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	192,9	(158,9)	34,0	(31,3)	2,7
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance – cf. Note 16)	-	-	31,3	(31,3)	-
TOTAL AU PASSIF	-	-	31,3	(31,3)	-

Pour 2025

Swaps gagnants (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	148,5	(136,8)	11,7	-	11,7
Swaps avec appel de marge	148,5	(136,8)	11,7		11,7
Swaps sans appel de marge	-	-	-		-
Compensation				(10,1)	(10,1)
Produits à recevoir	4,1	(3,8)	0,3	-	0,3
Swaps avec appel de marge	4,1	(3,8)	0,3	-	0,3
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	152,6	(140,6)	12,0	(10,1)	1,9
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance – cf. Note 16)	-	-	10,1	(10,1)	-
TOTAL AU PASSIF	-	-	10,1	(10,1)	-

NOTE 6 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

Ventilation créances à vue/à terme

(en millions d'euros)

	30/06/2026	31/12/2025
Créances à vue hors groupe	539	630
Comptes ordinaires débiteurs	538	620
dont comptes courants groupe Banque Stellantis France	39	100
dont détenus par les fonds de titrisation	141	106
dont nantis au titre des opérations SRT ⁽¹⁾	46	60
dont comptes d'affectation spéciale (CAS) ⁽²⁾	157	160
Montants à recevoir sur comptes de banque	-	-
Comptes et prêts financiers au jour le jour	1	10
dont entreprises liées avec le groupe Openbank	1	10
Créances à terme	-	-
Créances rattachées	1	1
TOTAL	540	631

(1) Au profit des fonds communs de titrisation Auto ABS Synthetic French Loans 2022 et 2024.

(2) Comptes ouverts par CREDIPAR au bénéfice des fonds de titrisation.

NOTE 7 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

7.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)

	30/06/2026	31/12/2025
Vente à crédit	2 164	2 201
dont encours titrisés ⁽¹⁾	1 185	1 293
Location avec option d'achat ⁽²⁾	10 075	9 630
Capital restant dû et intérêts à recevoir	11 185	10 784
dont encours titrisés ⁽¹⁾	3 713	4 448
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(1 110)	(1 154)
dont encours titrisés ⁽¹⁾	(323)	(454)
Location longue durée ⁽²⁾	3 036	3 048
Capital restant dû et intérêts à recevoir	3 365	3 343
dont encours titrisés ⁽¹⁾	-	-
Intérêts non courus sur location longue durée	(328)	(293)
dont encours titrisés ⁽¹⁾	-	-
Dépôts de garantie activité location	(1)	(1)
dont encours titrisés ⁽¹⁾	-	-
Créances commerciales	4 088	4 221
Entreprises liées avec STELLANTIS	15	13
Hors groupe	4 073	4 207
dont encours titrisés ⁽¹⁾	1 395	1 409
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	756	754
Comptes ordinaires	146	90
Entreprises liées avec STELLANTIS	0	0
Hors groupe	146	90
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	48	64
Étalement des coûts d'acquisition	477	446
Étalement des frais de dossier	-	-
Étalement de la participation des marques et des réseaux	(429)	(382)
Total des créances au coût amorti ⁽³⁾	20 313	20 008
dont encours titrisés ⁽¹⁾	5 969	6 696

(1) Le groupe Banque Stellantis France a procédé à plusieurs opérations de financement par titrisation (cf. Note 7.3).

(2) Le groupe Banque Stellantis France achète des véhicules aux concessionnaires représentant les marques de STELLANTIS et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe Banque Stellantis France reste titulaire des documents du véhicule tout au long de la période de location. Au terme d'un contrat de location avec option d'achat, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats de location longue durée, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage à racheter le véhicule au groupe Banque Stellantis France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de reprise du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe Banque Stellantis France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location. Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe Banque Stellantis France n'en est pas pour autant affecté. En revanche, le groupe Banque Stellantis France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si, au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le montant prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers non versés par le client en cas de rupture anticipée, ce que le groupe Banque Stellantis France analyse comme faisant partie intégrante du risque de crédit sur le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation anticipée du contrat.

Compte tenu des engagements reçus des concessionnaires ou du constructeur, sur la reprise des véhicules et leurs valeurs résiduelles en fin de contrat, et ces engagements étant jugés opposables bien que le constructeur soit une partie liée au sens IAS 24, le groupe Banque Stellantis France considère ne pas supporter les risques et avantages liés à la valeur et à la propriété du véhicule. C'est pourquoi les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) sont considérées et comptabilisées comme des locations financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) L'intégralité des créances est en euros.

7.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Segment IFRS 8	Corporate Réseau		Client final				Total	
			Retail		Corporate et assimilés			
	(A - cf. renvoi B Note 26.1)	(B - cf. renvoi A Note 26.1)	(C - cf. renvoi C Note 26.1)					
Type de financement								
(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025
Vente à crédit	8	10	2 155	2 189	1	2	2 164	2 201
Location avec option d'achat	23	28	9 829	9 382	223	220	10 075	9 630
Location longue durée	303	313	2 138	1 990	595	745	3 036	3 048
Créances commerciales	4 088	4 221	-	-	-	-	4 088	4 221
Autres créances	752	750	1	1	3	3	756	754
Comptes ordinaires	146	89	-	-	-	-	146	90
Éléments intégrés au coût amorti	7	7	24	39	17	19	48	64
TOTAL DES ENCOURS PAR SEGMENT IFRS 8	5 327	5 418	14 147	13 601	839	989	20 313	20 008

7.3 Opérations de financement par titrisation

Fonds	Closing, i.e. première date de cession	Type de financement	Créances cédées nettes	
			Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
FCT Auto ABS French Loans Master	13/12/2012 ⁽¹⁾	Vente à crédit	806	792
FCT Auto ABS DFP Master – Compartiment France 2013	03/05/2013 ⁽¹⁾	Créances commerciales	1 395	1 409
FCT Auto ABS French Leases Master – Compartiment 2016	28/07/2016 ⁽¹⁾	Location avec option d'achat ⁽²⁾	2 425	2 947
FCT Auto ABS French Leases 2023	26/10/2023	Location avec option d'achat ⁽²⁾	342	414
FCT Auto ABS French Loans 2024	24/04/2024	Vente à crédit	378	501
FCT Auto ABS French Leases 2025	28/05/2025	Location avec option d'achat ⁽²⁾	623	633
TOTAL			5 969	6 696

(1) Ces fonds sont des programmes de réémission mensuelle permettant d'ajuster au fil de l'eau la taille du fonds au portefeuille à refinancer (qui peut varier à la hausse ou à la baisse), dans la limite du plafond d'émission de chaque programme.

(2) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs des contrats de location et aux créances de ventes du véhicule ou d'option d'achat (contrats de location avec option d'achat ou crédit-bail).

Lorsque CREDIPAR se refinance par titrisation, CREDIPAR utilise des fonds communs de titrisation (FCT) auxquels il cède ses créances. Ces FCT constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe Banque Stellantis France, dans la mesure où les revenus perçus par la filiale CREDIPAR comprennent l'essentiel des risques (principalement le risque de crédit) et des avantages (le produit net bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de rehaussement de crédit utilisées par le groupe Banque Stellantis France dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également l'ensemble des réserves permettant de faire face aux risques spécifiques (*general reserve*, *commingling reserve* et *performance reserve*). Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne le financement obtenu en contrepartie de la vente du portefeuille au fonds, financé par le placement des tranches « senior » sur la plupart des opérations.

NOTE 8 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Débiteurs divers	442	370
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	245	207
État et autres organismes sociaux	81	135
Produits à recevoir	14	14
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	9	-
Charges constatées d'avance	87	82
Autres comptes de régularisation	229	120
<i>dont entreprises liées avec Openbank</i>	3	4
TOTAL	853	721

NOTE 9 Opérations de location simple

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Immobilisations données en location	170	147
Valeur brute des immobilisations données en location	182	163
Amortissement sur immobilisations données en location	(12)	(16)
Créances sur opérations de location simple	0	0
Créances locatives de location simple	0	0
Dépréciation des opérations de location simple	(0)	(0)
Dépréciation des créances locatives	(0)	(0)
Dépréciation sur immobilisations données en location	-	-
TOTAL NET DES OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE	170	147

NOTE 10 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Immobilisations corporelles	27	(10)	17	25	(8)	17
Terrains et constructions – droit d'utilisation ⁽¹⁾	17	(6)	11	15	(4)	11
Matériel de transport	9	(3)	6	9	(3)	6
Véhicules donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres	1	(1)	0	1	(1)	0
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	46	(17)	29	46	(14)	32
TOTAL	73	(27)	46	71	(22)	49

(1) Conformément à la norme IFRS 16, les immobilisations corporelles incluent les droits d'utilisation des contrats de location pour une valeur brute de 16,7 millions d'euros et un amortissement correspondant de -5,7 millions d'euros au 30 juin 2026.

(2) Les immobilisations incorporelles incluent les fonds de commerce acquis en avril 2023 auprès d'OPEL Bank et de FCA Bank.

Tableau de variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	31/12/2025	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	30/06/2026
Immobilisations corporelles	25	4	(2)	-	27
Terrains et constructions – droit d'utilisation	15	2	-	-	17
Matériel de transport	9	2	(2)	-	9
Véhicules donnés en location	-	-	-	-	-
Autres	1	-	-	-	1
Immobilisations incorporelles	46	-	-	-	46
TOTAL	71	4	(2)	-	73

Tableau de variation des amortissements

(en millions d'euros)	31/12/2025	Dotations	Reprises	Autres mouvements	30/06/2026
Immobilisations corporelles	(8)	(3)	1	-	(10)
Terrains et constructions – droit d'utilisation	(4)	(2)	-	-	(6)
Matériel de transport	(3)	(1)	1	-	(3)
Véhicules donnés en location	-	-	-	-	-
Autres	(1)	-	-	-	(1)
Immobilisations incorporelles	(14)	(3)	0	-	(17)
TOTAL	(22)	(6)	1	-	(27)

NOTE 11 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

11.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)

	30/06/2026	31/12/2025
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	8	12
<i>dont entreprises liées avec le groupe Openbank</i>	<i>8</i>	<i>12</i>
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés	(2)	-
Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading	0	0
<i>dont entreprises liées avec le groupe Openbank</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL	6	12

Les *swaps* classés en *trading* concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces *swaps* sont compensées par les variations de juste valeur de *swaps* en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR.

En effet, le taux du *swap* mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le *swap* mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 4.1 et 23.1).

11.2 Compensation des *swaps* de trading avec appel de marge – passifs

Pour 2026

Swaps perdants (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(0,1)	8,2	8,1	-	8,1
<i>Swaps avec appel de marge</i>	<i>(0,1)</i>	<i>5,4</i>	<i>5,3</i>	<i>-</i>	<i>5,3</i>
<i>Swaps sans appel de marge</i>	<i>-</i>	<i>2,9</i>	<i>2,9</i>	<i>-</i>	<i>2,9</i>
Compensation	-	-	-	(2,5)	(2,5)
Charges à payer	(0,1)	0,1	-	-	-
<i>Swaps avec appel de marge</i>	<i>(0,1)</i>	<i>0,1</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Swaps sans appel de marge</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
TOTAL AU PASSIF	(0,2)	8,3	8,2	(2,5)	5,7
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de trading (en charges constatées d'avance – cf. Note 8)	-	-	2,6	(2,5)	0,1
TOTAL À L'ACTIF	-	-	2,6	(2,5)	0,1

Pour 2025

Swaps perdants (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(0,1)	12,1	12,0	-	12,0
<i>Swaps avec appel de marge</i>	<i>(0,1)</i>	<i>3,5</i>	<i>3,4</i>	<i>-</i>	<i>3,4</i>
<i>Swaps sans appel de marge</i>	<i>-</i>	<i>8,6</i>	<i>8,6</i>	<i>-</i>	<i>8,6</i>
Compensation	-	-	-	-	-
Charges à payer	-	-	-	-	-
<i>Swaps avec appel de marge</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Swaps sans appel de marge</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
TOTAL AU PASSIF	(0,1)	12,1	12,0	-	12,0
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de trading (en charges constatées d'avance – cf. Note 8)	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	-	-	-	-	-

NOTE 12 Instruments dérivés de couverture – passifs

12.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)

	30/06/2026	31/12/2025
Juste valeur négative des swaps de couverture	3	3
Des EMTN/NEU MTN	-	-
Des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)	3	3
dont entreprises liées avec le groupe Openbank	3	1
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 12.2)	-	(2)
Charges à payer sur swaps de couverture	-	1
dont entreprises liées avec le groupe Openbank	-	0
TOTAL	3	2

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en *fair value hedge* est donnée dans la Note 23.2.

12.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge – passifs

Pour 2026

Swaps perdants (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(27,2)	29,6	2,4	-	2,4
Swaps avec appel de marge	(27,2)	29,6	2,4	-	2,4
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	-	-
Charges à payer	(1,8)	2,0	0,2	-	0,2
Swaps avec appel de marge	(1,8)	2,0	0,2	-	0,2
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	(29,0)	31,6	2,6	-	2,6
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance – cf. Note 8)	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	-	-	-	-	-

Pour 2025

Swaps perdants (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(26,3)	29,2	2,9	-	2,9
Swaps avec appel de marge	(26,3)	29,2	2,9	-	2,9
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(1,7)	(1,7)
Charges à payer	(3,5)	4,1	0,6	-	0,6
Swaps avec appel de marge	(3,5)	4,1	0,6	-	0,6
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	(29,8)	33,3	3,5	(1,7)	1,8
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance – cf. Note 8)	-	-	2,0	(1,7)	0,3
TOTAL À L'ACTIF	-	-	2,0	(1,7)	0,3

NOTE 13 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

13.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)

	30/06/2026	31/12/2025
Dettes à vue	79	25
Comptes ordinaires créditeurs	63	15
<i>dont entreprises liées avec le groupe Stellantis</i>	0	0
Comptes et emprunts financiers au jour le jour	15	9
<i>dont entreprises liées avec le groupe Openbank</i>	15	9
Autres sommes dues	1	1
Dettes rattachées à vue	0	0
Dettes à terme hors groupe	3 488	3 396
Bancaires classiques	3 488	3 396
<i>dont entreprises liées avec le groupe Openbank</i>	2 838	2 646
Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 19)	-	-
Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit	0	(1)
Frais d'émission à étaler	0	(1)
Dettes rattachées à terme	26	14
<i>dont entreprises liées avec le groupe Openbank</i>	25	12
TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI*	3 593	3 434

* L'intégralité de la dette est en euros.

NOTE 14 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)

	30/06/2026	31/12/2025
Dettes à vue	7 727	7 194
Comptes courants	242	285
Entreprises liées avec STELLANTIS	77	104
Hors groupe	165	181
Comptes d'épargne sur livret	7 374	6 829
Autres sommes dues à la clientèle	111	80
Entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
Hors groupe	111	80
Dettes rattachées	31	-
<i>dont comptes d'épargne sur livret</i>	31	-
Dettes à terme	658	720
Comptes à terme	626	705
Autres dettes à terme	32	15
Entreprises liées	18	-
Hors groupe	15	15
Dettes rattachées	9	15
<i>dont comptes à terme</i>	9	15
TOTAL*	8 425	7 929

* L'intégralité de la dette est en euros.

Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement » (cf. Note 28.1).

NOTE 15 Dettes représentées par un titre

15.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	3 649	3 961
EMTN, NEU MTN et assimilés ⁽¹⁾	2 542	2 513
dont en cours de livraison	-	-
NEU CP	1 107	1 448
dont en cours de livraison	-	-
Titres émis par les fonds de titrisation (cf. Note 15.3)	2 374	2 572
Dettes rattachées	55	70
Titrisation	1	-
Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre	(5)	(8)
Frais d'émission et primes d'émission à étaler	(5)	(8)
TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI ⁽²⁾	6 073	6 596

(1) En janvier 2026 : remboursement d'une obligation EMTN à trois ans pour un montant de 500 millions d'euros avec un coupon de 3,875 % et nouvelle émission obligataire EMTN à trois ans pour un montant de 500 millions d'euros avec un coupon de 2,875 %.

(2) L'intégralité de la dette est en euros.

15.2 Échéancier des dettes représentées par un titre hors dettes rattachées

(en millions d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Titrisations	TCN	Autres	Titrisations	TCN	Autres
Non réparti	-	-	(5)	-	-	(8)
0 mois à 3 mois	111	618	-	80	720	-
3 mois à 6 mois	112	648	-	90	351	-
6 mois à 1 an	244	671	-	233	1 135	-
1 an à 5 ans	1 907	1 712	-	2 168	1 750	-
Plus de 5 ans	-	-	-	-	5	-
TOTAL	2 374	3 649	(5)	2 572	3 961	(8)

15.3 Opérations de titrisation

Titres émis par les fonds de titrisation

(en millions d'euros)

Fonds	Obligations	Notation ⁽¹⁾	Obligations émises		
			Au 30/06/2026	Au 31/12/2025	À l'origine
FCT Auto ABS French Loans Master		<i>Fitch/Moody's</i>			
	Classe A	AA/Aaa	772	757	N/A
	Classe B	-	63	62	N/A
FCT Auto ABS DFP Master – Compartiment France 2013		<i>S&P/Moody's</i>			
	Classe S	AA/Aa2	1 207	1 189	N/A
	Classe B	-	216	235	N/A
FCT Auto ABS French Leases Master – Compartiment 2016		<i>Non noté</i>			
	Classe A	-	1 421	1 421	N/A
	Classe B	-	1 106	1 612	N/A
FCT Auto ABS French Leases 2023		<i>S&P/DBRS</i>			
	Classe A	AAA/AAA	229	298	450
	Classe B	AA/AAA	38	38	38
	Classe C	-	85	85	85
FCT Auto ABS French Loans 2024		<i>Fitch/Moody's</i>			
	Classe A	AAA/Aaa	321	446	650
	Classe B	AAA/Aa2	36	36	36
	Classe C	-	36	36	36
FCT Auto ABS French Leases 2025		<i>S&P/DBRS</i>			
	Classe A	AAA/AAA	516	526	526
	Classe B	-	116	116	116
Élimination des opérations intra-groupe ⁽²⁾			(3 788)	(4 285)	
TOTAL			2 374	2 572	2 301

(1) Notation obtenue au *closing* ou en date de dernière restructuration de la transaction.

(2) CREDIPAR souscrit les titres subordonnés des opérations de titrisation et peut souscrire également des titres senior, en vue d'utiliser ceux-ci comme collatéral auprès de la Banque centrale européenne.

NOTE 16 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dettes fournisseurs	442	227
Entreprises liées	396	215
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	396	214
<i>dont entreprises liées avec Openbank</i>	-	1
Hors groupe	46	12
Dettes financières	11	11
Hors groupe	11	11
État et autres organismes sociaux	67	76
Charges à payer	286	333
Entreprises liées	24	23
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	18	18
<i>dont entreprises liées avec Openbank</i>	6	5
Hors groupe	262	310
Autres créditeurs divers	182	185
Entreprises liées	28	26
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	28	26
Hors groupe	154	159
Produits constatés d'avance	19	20
<i>dont appels de marge reçus sur swaps*</i>	(1)	0
Entreprises liées	(110)	(66)
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	(113)	(67)
<i>dont entreprises liées avec Openbank</i>	3	2
Hors groupe	129	86
Autres comptes de régularisation	68	163
Hors groupe	68	163
TOTAL	1 075	1 015

* La juste valeur positive des *swaps* est compensée par les appels de marge reçus sur *swaps* pour 31 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 15 millions d'euros au 31 décembre 2025 (cf. Notes 4.2 et 5.2).

NOTE 17 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dettes subordonnées*	350	350
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	175	175
<i>dont entreprises liées avec Openbank</i>	175	175
Dettes rattachées	1	1
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	1	1
<i>dont entreprises liées avec Openbank</i>	(0)	(0)
TOTAL	351	351

* Les emprunts subordonnés sont souscrits à parts égales par Openbank et par Stellantis Financial Services Europe. Leur montant total est de 350 millions d'euros au 30 juin 2026. Ils ont été mis en place fin février 2023 pour un montant de 210 millions d'euros, puis en décembre 2023 pour un montant de 90 millions d'euros, et enfin en décembre 2024 pour un montant de 50 millions d'euros.

17.1 Variation des dettes subordonnées

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie		Variation résultat	30/06/2026
		Encaissements	Décaissements		
Dettes subordonnées	350	-	-	-	350
Dettes rattachées	1	-	0	-	1
TOTAL	351	-	0	-	351

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie		Variation résultat	31/12/2025
		Encaissements	Décaissements		
Dettes subordonnées	350	-	-	-	350
Dettes rattachées	1	-	0	-	1
TOTAL	351	-	0	-	351

NOTE 18 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Hiérarchie de la juste valeur		
	30/06/2026	30/06/2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	20	20	-	20	-
Instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾	3	3	-	3	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti ⁽³⁾	540	540	-	-	540
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti ⁽⁴⁾	20 286	20 304	-	-	20 304
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	6	6	-	6	-
Instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾	3	3	-	3	-
Dettes envers les établissements de crédit ⁽⁵⁾	3 593	3 594	-	-	3 594
Dettes représentées par un titre ⁽⁵⁾	6 073	6 077	2 527	3 550	-
Dettes envers la clientèle ⁽³⁾	8 425	8 425	-	-	8 425
Dettes subordonnées ⁽⁵⁾	351	371	-	371	-

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- (1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque centrale européenne. Leur juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2).
- (2) Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués sur la base de cotations de marché disponibles (niveau 1).
- (3) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti. Leur juste valeur est déterminée en appliquant une valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).
- (4) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. Ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur) lorsque nécessaire afin d'encadrer les positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité définies par le groupe Banque Stellantis France. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.
La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).
- (5) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des *swaps* de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.
La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque Stellantis France sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les trois cas suivants :
 - pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations sur le marché lorsqu'elles sont disponibles (niveau 1) et en appliquant une valorisation basée sur les informations recueillies auprès de nos partenaires financiers, dans ce cas, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2) ;
 - pour la dette envers les établissements de crédit, en appliquant une évaluation basée sur les informations collectées auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2) lorsqu'elles sont disponibles, et en appliquant une valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3) ;
 - pour la dette subordonnée, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

NOTE 19 Autres engagements

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	1	1
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle ⁽¹⁾	1 437	1 225
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	1 015	1 032
Garanties reçues sur encours clientèle ⁽²⁾	1 015	1 032
Garanties reçues sur titres détenus	-	-
Autres garanties reçues d'établissements de crédit	-	-
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	-	-
Garanties données en faveur de la clientèle	21	4
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	-	-
Autres ⁽³⁾	45	60
Autres engagements donnés		
Actifs donnés en garantie pour compte propre, restants mobilisables ⁽⁴⁾	1 879	1 848
dont à la Banque centrale européenne	1 879	1 848

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau de distribution des marques de STELLANTIS (aux concessionnaires automobiles), révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Les garanties reçues en France correspondent pour l'essentiel aux garanties suivantes :

- les garanties CHUBB s'élèvent à 278 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 277 millions d'euros au 31 décembre 2025 ;
- les garanties COFACE s'élèvent à 82 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 89 millions d'euros au 31 décembre 2025 ;
- les garanties CARTAN TRADE s'élèvent à 297 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 302 millions d'euros au 31 décembre 2025 ;
- les garanties ALLIANZ s'élèvent à 82 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 82 millions d'euros au 31 décembre 2025 ;
- les garanties LIBERTY s'élèvent à 49 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 49 millions d'euros au 31 décembre 2025 ;
- les garanties ATRADIUS s'élèvent à 28 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 28 millions d'euros au 31 décembre 2025 ;
- les garanties AXA s'élèvent à 107 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 109 millions d'euros au 31 décembre 2025 ;
- les garanties MERCURY s'élèvent à 87 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 89 millions d'euros au 31 décembre 2025.

En Belgique, les garanties s'élèvent à 6 millions d'euros au 30 juin 2026.

(3) Garantie financière reçue au titre des opérations SRT.

(4) Il s'agit du montant de collatéral mobilisable auprès de la BCE. CREDIPAR a remis 1 879 millions d'euros de titres ABS que la Banque de France a valorisés pour un total de 1 722 millions d'euros de financement disponible autorisé.

Le groupe Banque Stellantis France ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

NOTE 20 Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	2025
Sur les actifs financiers au coût amorti	562	551	1 095
Opérations avec la clientèle	546	522	1 049
Ventes à crédit	73	72	145
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	2	1	3
<i>dont encours titrisés</i>	43	47	92
Location avec option d'achat	392	348	721
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	89	60	152
<i>dont encours titrisés</i>	119	142	281
Location longue durée	113	121	231
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	39	(1)	64
<i>dont encours titrisés</i>	-	12	10
Créances commerciales	90	99	190
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	66	73	136
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	12	13	24
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	0	0
Comptes ordinaires	1	1	1
Engagements de garantie	2	3	5
Rémunérations des apporteurs	(129)	(122)	(254)
Ventes à crédit	(19)	(21)	(43)
Location avec option d'achat/location longue durée	(110)	(101)	(212)
Autres financements	-	0	0
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	(13)	(13)
Autres coûts d'acquisition	(9)	(12)	(15)
Opérations avec les établissements de crédit*	17	29	46
Dettes représentées par un titre	-	0	-
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	0	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	2	7	10
Autres intérêts et produits assimilés	-	2	6
TOTAL	564	560	1 111

* Correspondant à la rémunération des comptes courants, dont le compte Banque de France où est déposé quotidiennement le HQLA.

NOTE 21 Intérêts et charges assimilées

21.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	2025
Sur les passifs financiers au coût amorti		(242)	(292)	(539)
Opérations avec la clientèle		(91)	(92)	(177)
Ventes à crédit		-	-	-
Location avec option d'achat		-	-	-
Location longue durée		-	-	-
Créances commerciales		(7)	(4)	(10)
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)		-	-	-
Comptes ordinaires		-	(0)	-
Comptes d'épargne	21.2	(81)	(84)	(158)
Engagements de financement reçus		(3)	(4)	(9)
Opérations avec les établissements de crédit	21.3	(50)	(77)	(133)
Dettes représentées par un titre	21.4	(101)	(122)	(229)
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	21.5	(3)	(2)	(6)
Autres intérêts et charges assimilées		(10)	(12)	(25)
TOTAL		(255)	(306)	(570)

21.2 Intérêts sur comptes d'épargne

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	2025
Intérêts sur comptes d'épargne	(81)	(84)	(158)
Sur livret	(73)	(73)	(138)
Compte à terme	(8)	(11)	(20)
TOTAL	(81)	(84)	(158)

21.3 Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	2025
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(40)	(67)	(114)
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-	-
dont entreprises liées avec Openbank	(29)	(54)	(90)
Charges d'intérêts d'actifs	-	-	0
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(10)	(10)	(19)
TOTAL	(50)	(77)	(133)

21.4 Intérêts sur dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	2025
Charges sur dettes représentées par un titre	(86)	(108)	(203)
dont titrisation : obligations placées	(33)	(44)	(83)
Charges sur dettes subordonnées	(8)	(9)	(17)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(7)	(5)	(9)
TOTAL	(101)	(122)	(229)

21.5 Intérêts sur instruments financiers de couverture

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	2025
Swaps de couverture (fair value hedge)	(3)	(2)	(6)
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-	-
dont entreprises liées avec Openbank	(1)	0	(1)
TOTAL	(3)	(2)	(6)

NOTE 22 Commissions

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	2025
Produits	92	87	177
Commissions accessoires aux contrats de financement	10	11	20
Commissions sur prestations des activités de service	82	76	157
Autres	-	0	-
Charges	(18)	(10)	(23)
Commissions sur prestations des activités de service	(17)	(10)	(22)
Autres	(1)	(0)	(1)
TOTAL	74	77	154

NOTE 23 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

23.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)

	Notes	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	2025
Dividendes et produits nets sur titres de participation		-	-	-
Intérêts assimilés sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Gains/pertes sur opérations des portefeuilles de placement		-	-	-
Gains/pertes sur les instruments dérivés classés en opération de transaction*		-	-	-
Résultat de la comptabilité de couverture	23.2	(3)	(14)	(23)
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des encours clientèle		23	(6)	8
Couvertures de juste valeur : variation des encours clientèle couverts		(26)	(8)	(31)
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des emprunts		1	1	1
Couvertures de juste valeur : variation des emprunts couverts		-	(1)	(1)
TOTAL		(3)	(14)	(23)

* Les *swaps* classés en *trading* concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces *swaps* sont compensées par les variations de juste valeur de *swaps* en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du *swap* mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le *swap* mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 4.1 et 11.1).

23.2 Résultat de la comptabilité de couverture

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. Paragraphes « Risque de crédit » et « Risques de change et de taux d'intérêt » du rapport de gestion annuel).

Risque de taux

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité définies dans le cadre de l'appétit au risque. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le nominal des *swaps* de couverture de taux des encours clientèle s'élève à un montant de 4 859 millions d'euros au 30 juin 2026.

Risque de change

Le groupe Banque Stellantis France n'a pas d'opérations en devises. Le risque de change est inexistant.

Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. Suite à la réglementation EMIR, de nouveaux contrats-cadres CDEA (*Cleared Derivatives Execution Agreement*) ont été mis en place. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 26.

Dans le cadre de sa politique de placement, le groupe Banque Stellantis France limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de comptes interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement investis dans des placements de type HQLA.

Analyse de l'efficacité de la couverture en taux en juste valeur (*Fair Value Hedge*)

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	Variation de valeur au bilan	Inefficacité en résultat	Amortissement du SLI en résultat*
Écart de réévaluation des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)					
Ventes à crédit	(6,2)	(0,1)			
Location avec option d'achat	(12,1)	(2,1)			
Location longue durée	(8,7)	0,9			
Total valorisation nette	(27,0)	(1,3)	(25,7)		
Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle					
À l'actif	33,5	11,7			
Au passif (cf. Note 12)	(2,4)	(2,9)			
Total valorisation nette	31,1	8,7	22,3		
INEFFICACITÉ EN STOCK	4,1	7,5	(3,4)	(0,3)	(3,0)
Écart de réévaluation des emprunts couverts					
Valorisation nette	-	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-		
Instruments dérivés de couverture des emprunts					
À l'actif	-	-	-		
Au passif (cf. Note 12)	-	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-		
INEFFICACITÉ EN STOCK	-	-	-		
Écart de réévaluation des obligations couvertes					
Valorisation nette	(3,7)	(5,4)	-		
Total valorisation nette	(3,7)	(5,4)	1,7		
Instruments dérivés de couverture des obligations					
À l'actif	-	-	-		
Au passif (cf. Note 12)	-	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-		
INEFFICACITÉ EN STOCK	(3,7)	(5,4)	1,7		

(1) Banque Stellantis France a procédé à un changement d'estimation des modalités d'amortissement de l'écart de réévaluation global (SLI) généré par le portefeuille de macro-couverture du risque de taux. Ce changement, intervenu au 1^{er} janvier 2025, a été réalisé dans la perspective d'améliorer l'information financière du groupe, notamment en réduisant la volatilité au compte de résultat induite par les anciennes modalités d'amortissement :

- impacts du changement d'estimation : à la date du changement d'estimation, cette révision faisait apparaître un écart de 29 millions d'euros entre les deux modalités d'amortissement, écart qui est amorti de manière linéaire sur la maturité moyenne résiduelle recalculée du portefeuille à cette même date. L'impact en résultat s'élève à -4,1 millions d'euros au titre du premier semestre 2026 ;
- impacts de l'amortissement du SLI selon les nouvelles modalités d'amortissement : l'application de la nouvelle estimation d'amortissement du SLI au portefeuille courant engendre un impact de 1,1 million d'euros sur le premier semestre 2026.

NOTE 24 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026			1 ^{er} semestre 2025			2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession des véhicules d'occasion	20	-	20	15	-	15	39	-	39
Quote-part sur opérations faites en commun	-	(6)	(6)	-	(7)	(7)	-	(14)	(14)
Autres produits/charges d'exploitation bancaire	-	(2)	(2)	1	(3)	(2)	1	(3)	(2)
Autres produits/charges d'exploitation	28	(17)	11	42	(30)	12	74	(53)	21
TOTAL	48	(25)	23	58	(40)	18	114	(70)	44

NOTE 25 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	2025
Frais de personnel	(52)	(47)	(95)
Rémunérations	(32)	(30)	(60)
Charges sociales	(16)	(13)	(26)
Intéressement et participation	(4)	(4)	(9)
Autres charges générales d'exploitation	(64)	(65)	(121)
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	<i>(34)</i>	<i>(28)</i>	<i>(58)</i>
<i>dont entreprises liées avec Openbank</i>	<i>-</i>	<i>(1)</i>	<i>(1)</i>
TOTAL	(116)	(113)	(216)

NOTE 26 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

26.1 Évolution de l'encours

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2025	Production nette	Coût du risque				Total coût du risque au 1 ^{er} semestre 2026	Bilan au 30/06/2026
			Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties		
Retail								
Créances en stage 1	12 967	546	-	-	-	-	-	13 513
Créances en stage 2	571	15	-	-	-	-	-	586
Dépôts de garantie	(1)	0	-	-	-	-	-	(1)
Créances en stage 3	245	53	-	-	(33)	-	(33)	265
Encours brut	13 782	614	-	-	(33)	-	(33)	14 363
Dépréciations créances en stage 1	(31)	-	(6)	3	-	-	(3)	(34)
Dépréciations créances en stage 2	(28)	-	(6)	2	-	-	(4)	(32)
Dépréciations créances en stage 3	(161)	-	(21)	7	-	-	(14)	(175)
Dépréciations	(220)	-	(33)	12	-	-	(21)	(241)
Éléments intégrés au coût amorti	39	(14)	-	-	-	-	-	25
Encours net (A – cf. renvoi B de la Note 7.2)	13 601	600	(33)	12	(33)	-	(54)	14 147
Dépréciations sur engagements			(1)	0	-	-	(1)	
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	1	1	
Dépréciations autres opérations clientèle			-	-	-	-	0	
Coût du risque Retail			(34)	12	(33)	1	(54)	

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2025	Production nette	Coût du risque				Récupérations sur créances amorties	Total coût du risque au 1 ^{er} semestre 2026	Bilan au 30/06/2026
			Dotations	Reprises	Passages en pertes				
Corporate réseau									
Créances en stage 1	4 357	49	-	-	-	-	-	-	4 406
Créances en stage 2	1 071	(144)	-	-	-	-	-	-	927
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en stage 3*	8	1	-	-	-	-	-	-	9
Encours brut	5 436	(94)	-	-	-	-	-	-	5 342
Dépréciations créances en stage 1	(1)		(1)	1	-	-	-	-	(1)
Dépréciations créances en stage 2	(19)		(2)	6	-	-	-	4	(15)
Dépréciations créances en stage 3	(4)		(1)	-	-	-	-	(1)	(5)
Dépréciations	(25)		(4)	7	-	-	-	3	(22)
Éléments intégrés au coût amorti	7	-						-	7
Encours net (B – cf. renvoi A de la Note 7.2)	5 418	(94)	(4)	7	-	-	-	3	5 327
Dépréciations sur engagements			(1)	-	-	-	-	(1)	
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	-	-	-	
Dépréciations autres opérations clientèle			-	-	-	-	-	-	
Coût du risque Corporate réseau			(5)	7	-	-	-	2	
Corporate et assimilés									
Créances en stage 1	725	(24)	-	-	-	-	-	-	701
Créances en stage 2	228	(125)	-	-	-	-	-	-	103
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en stage 3	32	1	-	-	(1)	-	-	(1)	32
Encours brut	985	(148)	-	-	(1)	-	-	(1)	836
Dépréciations créances en stage 1	(3)		-	1	-	-	-	1	(2)
Dépréciations créances en stage 2	(2)		-	0	-	-	-	0	(2)
Dépréciations créances en stage 3	(10)		(4)	4	-	-	-	0	(10)
Dépréciations	(14)		(4)	5	-	-	-	1	(13)
Éléments intégrés au coût amorti	18	(2)	-	-	-	-	-	-	16
Encours net (C – cf. renvoi C de la Note 7.2)	989	(150)	(4)	5	(1)	-	-	-	839
Dépréciations sur engagements			(0)	0	-	-	-	0	
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	-	-	-	
Dépréciations autres opérations clientèle			(0)	0	-	-	-	(0)	
Coût du risque Corporate et assimilés			(4)	5	(1)	-	-	(0)	
ENCOURS TOTAL									
Créances en stage 1	18 049	571	-	-	-	-	-	-	18 620
Créances en stage 2	1 870	(254)	-	-	-	-	-	-	1 616
Dépôts de garantie	(1)	0	-	-	-	-	-	-	(1)
Créances en stage 3	285	55	-	-	(34)	-	-	(34)	306
Encours brut	20 203	372	-	-	(34)	-	-	(34)	20 541
Dépréciations créances en stage 1	(35)		(7)	5	0	-	-	(2)	(37)
Dépréciations créances en stage 2	(49)		(8)	8	-	-	-	-	(49)
Dépréciations créances en stage 3	(175)		(26)	11	0	-	-	(15)	(190)
Dépréciations	(259)		(41)	24	-	-	-	(17)	(276)
Éléments intégrés au coût amorti	64	(16)	-	-	-	-	-	-	48
Encours net (A+B+C)	20 008	356	(41)	24	(34)	-	-	(51)	20 313
Dépréciations sur engagements			(2)	-	0	-	-	(2)	
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	1	-	1	
Dépréciations autres opérations clientèle			(0)	0	-	-	-	0	
TOTAL COÛT DU RISQUE			(43)	24	(34)	1	-	(52)	

* Le groupe Banque Stellantis France peut, dans certains cas, financer des véhicules acquis par des concessionnaires automobiles déclarés en « stage 3 » afin que ces derniers ne soient pas contraints de cesser leur activité. Au sens d'IFRS 9, ces créances sont considérées comme des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (*Purchased or Originated Credit Impaired – POCI*) pour 5 millions d'euros à fin juin 2026 (4 millions d'euros à fin décembre 2025). Il est à noter que lors de l'attribution d'une ligne de financement à l'origine, les concessionnaires concernés n'étaient pas en défaut. Par ailleurs, les financements de ces contrats se font dans une limite propre à chaque concessionnaire en fonction de leur niveau de risque et sous une surveillance très étroite par la Direction des Risques. L'exposition au risque n'augmente pas sur les concessionnaires concernés car un nouveau financement ne peut être attribué que dans la limite de la ligne disponible (et donc après le remboursement d'un autre financement).

26.2 Évolution du coût du risque

(en millions d'euros)

	Retail	Corporate réseau	Corporate et assimilés	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	2025
Créances en stage 1						
Dotations pour dépréciations	(6)	(1)	(0)	(7)	(6)	(12)
Reprises de dépréciations	3	1	1	5	6	9
Créances en stage 2						
Dotations pour dépréciations	(6)	(2)	(0)	(8)	(9)	(14)
Reprises de dépréciations	2	6	0	8	8	10
Créances en stage 3						
Dotations pour dépréciations	(21)	(1)	(4)	(26)	(27)	(52)
Reprises de dépréciations	7	0	4	11	9	27
Dépréciations sur engagements						
Dotations pour dépréciations	(1)	(1)	(0)	(2)	(1)	(2)
Reprises de dépréciations	0	0	0	0	1	1
Autres opérations clientèle en stage 3						
Dotations pour dépréciations	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(10)
Reprises de dépréciations	0	0	0	0	1	11
Pertes sur créances irrécupérables	(33)	(0)	(1)	(34)	(28)	(75)
Récupérations sur créances amorties	1	0	0	1	6	26
COÛT DU RISQUE	(54)	2	(0)	(52)	(40)	(79)

La politique de gestion du risque de crédit est décrite à la section « Risque de crédit » du rapport de gestion annuel.

NOTE 27 Impôt sur les bénéfices

27.1 Évolution des postes de bilan

(en millions d'euros)

	Bilan au 31/12/2025	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Bilan au 30/06/2026
Impôts courants					
Actif	47				3
Passif	(8)				(4)
TOTAL	39	0	0	(40)	(1)
Impôts différés					
Actif	6				2
Passif	(827)				(883)
TOTAL	(822)	(60)	-	-	(881)

27.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

Les différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats déterminés selon les normes IFRS pour la consolidation des comptes donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe de la Note 2.A du rapport annuel 2025 qui traite de l'imposition différée.

Le taux normal d'imposition auquel est soumis le groupe Banque Stellantis France (le groupe fiscal imposé en France est constitué de Banque Stellantis France, de CREDIPAR et de CLV), au titre de l'année 2026, est de 25 %.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition en France égal à 3,3 % de l'impôt de base, portant ainsi le taux global d'imposition sur le bénéfice des sociétés à 25,8 %.

Au 30 juin 2026, les impôts sont évalués suivant les taux prévus par la loi de finances 2026, publiée le 20 février 2026.

La contribution exceptionnelle introduite dans le cadre du budget France 2026 n'ayant pas d'impact cette année sur la charge d'impôt du groupe Banque Stellantis France, le montant total d'impôt basé sur le taux de 25,8 % s'élève à 60 millions d'euros au titre du premier semestre 2026.

L'accord « Pilier 2 » de l'OCDE vise à garantir que les sociétés multinationales paient, dans chaque juridiction où elles opèrent, un taux d'imposition effectif minimum de 15 % et de nombreux pays ont lancé des procédures législatives nationales pour promulguer ces règles instituant un impôt mondial minimum. En décembre 2023, la France a adopté la législation « Pilier 2 » entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. La France étant la juridiction de la société mère

du groupe constitué autour de Banque Stellantis France, les règles « Pilier 2 » instituées dans le droit français lui sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Compte tenu du niveau d'imposition auquel est soumise chacune des entités constitutives du groupe Banque Stellantis France, le groupe ne s'attend pas à être redevable d'un impôt complémentaire à raison de la législation « Pilier 2 ».

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	2025
Impôts courants			
Impôt sur les bénéfices	0	(19)	(25)
Impôts différés			
Impôts différés de l'exercice	(60)	(41)	(96)
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur			
TOTAL	(60)	(60)	(121)

27.3 Preuve d'impôt du groupe Banque Stellantis France

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	2025
Résultat avant impôt	229	177	410
Différences permanentes	5	6	10
Total imposable	234	183	420
Charge d'impôt théorique	(60)	(47)	(108)
Taux théorique	25,83 %	25,83 %	25,83 %
Évaluation des impôts différés hors contribution exceptionnelle de 15 %	-	-	-
dont impact de la réévaluation du stock d'IDP	-	-	-
Reclassement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en impôt courant (IAS 12)	(1)	(1)	0
Autres*	1	(12)	(12)
Impôt sur les bénéfices	(60)	(60)	(121)
Taux effectif d'impôt groupe	26,2 %	33,7 %	29,5 %

* Dont 12,3 millions d'euros de contribution exceptionnelle sur l'impôt des sociétés en 2025.

NOTE 28 Information sectorielle

28.1 Éléments de bilan

Pour 2026

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 30/06/2026
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
Actif						
Prêts et créances sur la clientèle	5 327	14 147	839	-	-	20 313
Caisse, banques centrales	294	780	139	-	-	1 213
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	20	-	-	20
Prêts et créances sur les établissements de crédit	59	453	28	-	-	540
Autres postes de l'actif				1 050	-	1 050
TOTAL DE L'ACTIF						23 136
Passif						
Dettes de refinancement*	4 867	12 394	719	-	-	17 980
Dettes envers la clientèle*	12	89	10	-	-	111
Autres postes du passif				2 338	4	2 342
Capitaux propres				2 703	-	2 703
TOTAL DU PASSIF						23 136

* Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement ».

Pour 2025

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 31/12/2025
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
Actif						
Prêts et créances sur la clientèle	5 418	13 601	989	-	-	20 008
Caisse, banques centrales	313	785	143	-	-	1 241
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	18	-	-	18
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24	566	41	-	-	631
Autres postes de l'actif				971	-	971
TOTAL DE L'ACTIF						22 869
Passif						
Dettes de refinancement*	4 822	12 187	869	-	-	17 878
Dettes envers la clientèle*	11	58	12	-	-	81
Autres postes du passif				2 228	4	2 232
Capitaux propres				2 678	-	2 678
TOTAL DU PASSIF						22 869

* Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement ».

28.2 Éléments de résultat

1^{er} semestre 2026

(en millions d'euros)	Activités de financement					1 ^{er} semestre 2026
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
Intérêts et produits assimilés	112	415	19	18		564
Intérêts et charges assimilées	(79)	(175)	(13)	12		(255)
Commissions (produits)	2	6	3	0	81	92
Commissions (charges)	-	-	-	(1)	(17)	(18)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	(3)		(3)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-		-
Produits des autres activités	-	20	16	1	11	48
Charges des autres activités	-	-	(11)	(8)	(6)	(25)
Produit net bancaire	35	266	14	19	69	403
Coût du risque de crédit	2	(54)	0			(52)
Résultat après coût du risque	37	212	14	19	69	351
Charges générales d'exploitation et assimilées				(119)		(119)
Résultat d'exploitation	37	212	14	(100)	69	232

1^{er} semestre 2025

	Activités de financement					
		Client final				
(en millions d'euros)	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Éléments non répartis	Assurances et services	1 ^{er} semestre 2025
Intérêts et produits assimilés	122	374	26	38		560
Intérêts et charges assimilées	(78)	(199)	(22)	(6)		(306)
Commissions (produits)	2	6	3	0	76	87
Commissions (charges)	-	-	-	(0)	(10)	(10)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	(14)		(14)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-		-
Produits des autres activités	6	17	22	1	12	58
Charges des autres activités	(0)	(0)	(24)	(9)	(7)	(40)
Produit net bancaire	52	198	4	9	71	335
Coût du risque de crédit	(1)	(38)	(1)			(40)
Résultat après coût du risque	51	160	4	9	71	295
Charges générales d'exploitation et assimilées				(117)		(117)
Résultat d'exploitation	51	160	4	(108)	71	178

NOTE 29 Événements postérieurs à la clôture

Depuis le 30 juin 2026 et jusqu'au 16 septembre 2026, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement n'est intervenu susceptible d'influer de manière

significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Banque Stellantis France, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 18 septembre 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gaël Colabella

Forvis Mazars S.A.
Maguette Diop

Déclaration de la personne responsable du rapport semestriel 2026

Responsable du rapport semestriel

Jean-Paul DUPARC

Directeur Général de Banque Stellantis France

Attestation du responsable du rapport semestriel

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes semestriels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Banque Stellantis France et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité du présent document présente également un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Poissy, le 18 septembre 2026

Jean-Paul DUPARC

Directeur Général de Banque Stellantis France



Labrador Transparency +33 (0)1 53 06 30 80



BANQUE STELLANTIS FRANCE

Société anonyme au capital de 144 842 528 euros
Siège social : 43, rue Jean-Pierre Timbaud - 78300 POISSY
R.C.S. Versailles 652 034 638
Siret 652 034 638 00054
Code APE/NAF : 6419Z
Code interbancaire : 14749
LEI: 969500JK10192KI3E882
www.banque-stellantis-france.com
tel.: + 33 (0) 1 46 39 66 33